

MANUEL DE LA DEMOCRATIE SOCIALE 1

Tobias Gombert et al.

Fondements de la Démocratie sociale



AKADEMIE
FÜR SOZIALE
DEMOKRATIE

FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG

ISBN 978-3-86872-210-9



Édité par la **Fondation Friedrich Ebert**

Édition allemande: Académie Politique, Bonn (2ème édition / Août 2008)

**Édition française: Département de la Coopération Internationale, Berlin /
(2ème édition / Octobre 2009)**

Rédaction: Julia Bläsius, Tobias Gombert, Christian Krell, Martin Timpe // Responsable: Dr. Christian Krell / Chef de
Projet: Julia Bläsius (Jochen Dahm) // L'édition française a été élaborée par le Bureau Madagascar de la Fondation
Friedrich Ebert. // Impression: Druckerei Brandt GmbH, Bonn // Mise en page et Conception: DIE.PROJEKTOREN,
Berlin // Composition: FES Madagascar // Traduction: Voahanitriiniaina Rabary-Andriamanday // Photo de couver-
ture: Frédéric Cilon, PhotoAlto

Cette publication ne constitue pas une prise de position de la Fondation Friedrich Ebert. Les auteurs de chaque
partie du texte sont seuls responsables des opinions qu'ils y ont exprimées

MANUEL DE LA DEMOCRATIE SOCIALE 1

Tobias Gombert et al.

Fondements de la Dé démocratie sociale

CONTENTS

<i>Avant-Propos</i>	4
<i>Avant-propos pour l'édition internationale</i>	6
<i>1. 1. Qu'est-ce que la Démocratie sociale ?</i>	8
<i>2. Valeurs fondamentales</i>	11
2.1. <i>Liberté</i>	12
2.2. <i>Egalité / Justice</i>	19
2.3. <i>Solidarité</i>	38
2.4. <i>Que disent les autres, en fait ?</i>	41
2.5. <i>Les valeurs fondamentales en pratique</i>	44
<i>3. Comparaison de modèles de société</i>	61
3.1. <i>Capitalisme de marché et Démocratie</i>	64
3.2. <i>Positions libérales</i>	69
3.3. <i>Positions conservatrices</i>	72
3.4. <i>Démocratie sociale et Socialisme démocratique</i>	74
<i>4. La théorie de la Démocratie sociale de Thomas Meyer</i>	89
4.1. <i>Le point de départ</i>	92
4.2. <i>Libertarisme contre Démocratie sociale</i>	96

4.3. Digression : la triade des Valeurs fondamentales, droits fondamentaux et Instruments	100
4.4. Droits à la liberté positifs ou négatifs	105
4.5. Les devoirs d'intervention de l'Etat	108
5. Modèles des pays	110
5.1. Etats-Unis	111
5.2. La Grande-Bretagne	119
5.3. Allemagne	127
5.4. Japon	135
5.5. La Suède	142
6. Un début pour terminer	151
Bibliographie	154
Références bibliographiques recommandées	157
A propos des auteurs féminins et masculins	162

AVANT-PROPOS

L'activité politique exige une orientation claire. Seul celui qui peut clairement énoncer les objectifs de son action pourra les atteindre, et motiver et entraîner ainsi d'autres personnes. C'est en ce sens que nous aimerions aborder, à travers ce manuel, la question de savoir ce que la Démocratie sociale signifie, pour ce 21^{ème} siècle. Quelles sont les valeurs qui constituent ses fondements ? Quels buts poursuit-elle ? Comment peut-elle s'appliquer dans la pratique ?

Il est bien évident que la Démocratie sociale ne représente en aucun cas une construction figée, aux limites désormais fixées à tout jamais : elle doit au contraire être rediscutée en permanence, à travers des actions continues et la lutte démocratique. Ainsi le volume présent ne prétend-il pas livrer des réponses toutes faites : il invite plutôt à la lecture et à la réflexion.

Notre propos s'adresse principalement aux participantes et participants des formations de spécialisation de l'Académie pour la Démocratie sociale. Cet ouvrage constitue un important texte de référence pour les cours y afférents. Mais ce manuel peut, par ailleurs, être lu et utilisé par toutes celles et ceux qui s'intéressent à la Démocratie sociale et souhaitent s'investir de manière active dans sa réalisation.

Les pages suivantes vous feront découvrir différentes portes d'accès à la Démocratie sociale. La liberté, la justice et la solidarité constituent un point de départ qui en représentent les valeurs fondamentales. A ces explications s'ajoutera une réflexion sur les principaux aspects qui différencient la Démocratie sociale des autres courants politiques. La Théorie de la Démocratie sociale de Thomas Meyer constitue, pour terminer, un important point d'ancrage qui donnera l'occasion de discuter sur la pratique de la Démocratie sociale dans cinq différents pays.

Le manuel sur les “Fondements de la Démocratie sociale” est la première partie d’une série qui reste à compléter. D’autres manuels paraîtront encore à l’intention des autres modules des séminaires de l’Académie pour la Démocratie sociale. Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement Tobias Gombert et Martin Timpe. Tobias Gombert a élaboré la plus grande partie du manuel, avec la contribution de Martin Timpe à certains endroits. Tous deux ont, par ailleurs, suivi le travail de rédaction du volume en faisant preuve d’une compétence

exceptionnelle et d’un bon sens hors du commun. C’est surtout grâce à leur engagement et à leur contribution particulière que ce volume a pu voir le jour en si peu de temps. Nous avons le plaisir de les remercier, ainsi que tous les auteurs – femmes et hommes - qui y ont participé, pour cette collaboration éminemment fructueuse.

Le symbole de l’Académie pour la Démocratie sociale est une boussole. A travers les séminaires que cette académie propose, la Fondation Friedrich Ebert offre un cadre idéal pour effectuer des mises au point sur certains points de vue et diverses orientations. Ce serait un grand plaisir pour nous de pouvoir constater que nos offres de formation vous ont été profitables, en vous aidant à définir votre voie politique. La Démocratie sociale se perpétue en fait à travers l’action des citoyennes et citoyens qui acceptent de la remettre en question en permanence, et qui s’engagent pour elle.



Christian Krell

Directeur

Académie pour la Démocratie sociale



Julia Bläsus

Chef de Projet

Manuel de la Démocratie sociale

Avant-propos pour l'édition internationale

En quoi la Démocratie sociale, le Libéralisme et le Conservatisme diffèrent-ils ? La recherche et les débats sur les modèles sociopolitiques sont, en ces temps de crise économique et financière globale, plus actuels que jamais. Rarement, auparavant, les conséquences de la « défection du marché » ont été aussi apparentes, et les voix exigeant un Etat actif et capable d'agir, aussi pressantes qu'aujourd'hui. La débâcle de Lehmann Brothers et ses conséquences ont, non seulement, mis les plus grandes économies mondiales à genoux, mais elle a également remis en question plusieurs des principes et convictions politiques qui, récemment encore, étaient considérés comme évidents. Des questions fondamentales vieilles de plusieurs siècles sur les communautés démocratiques sont redevenues actuelles, du jour au lendemain : Comment réaliser la Justice sociale, en cette époque de Mondialisation ? Comment régler, dans nos sociétés d'aujourd'hui, les tensions entre Intérêt personnel et Solidarité ? Quelle est l'importance de la Liberté et de l'Egalité, face aux réalités sociopolitiques actuelles ? Et quel rôle est-il attribué à l'Etat, dans l'application de ces principes ?

La Fondation Friedrich Ebert livre, à travers ce Manuel de la Démocratie sociale, une aide pour orienter le lecteur vers la réponse à l'une ou l'autre de ces questions fondamentales. L'édition internationale du présent manuel s'adresse en particulier aux décideurs, aux citoyennes et citoyens actifs sur le plan politique, ainsi qu'aux multiplicateurs politiques oeuvrant dans les plus d'une centaine de pays, où la Fondation Friedrich Ebert s'implique dans la promotion de la Démocratie et du Développement, contribue à la Paix et la Sécurité, modèle une globalisation solidaire et appuie l'extension et l'enracinement de l'Union Européenne.

Les manuels de la Démocratie sociale sont apparus en Allemagne, dans le contexte du travail d'éducation politique de la Fondation Friedrich Ebert. Ce premier manuel traite des Fondements de la Démocratie sociale. D'autres volumes concernant l'Economie et la Démocratie sociale, ainsi que l'Etat social et la Démocratie sociale existent déjà dans leur version allemande.

La plupart des exemples mentionnés dans les manuels proviennent du contexte sociopolitique allemand, ainsi que de l'ensemble des pays de l'OCDE. Ils illustrent néanmoins des modèles politiques et des possibilités d'action qui sont également pertinents dans le contexte de réalités sociopolitiques très différentes. En effet, le travail international effectué par la Fondation Friedrich Ebert est basé sur la conviction que les valeurs fondamentales, et les idéaux de la Démocratie, ne connaissent aucune limite, ni géographique, ni culturelle, ou encore, linguistique.

Je souhaite ainsi que cette édition internationale des manuels de la Démocratie sociale trouve de nombreux lecteurs engagés.



Christiane Kesper

Directrice du

Département de la Coopération Internationale

1. QU'EST-CE QUE LA DEMOCRATIE SOCIALE ?

*Qu'est-ce que la
Démocratie sociale ?*

« *Démocratie sociale – n'est-ce pas là un concept évident, qu'on n'a même plus besoin d'expliquer ?* Un concept qui contient la promesse qu'une démocratie se caractérise toujours par le fait qu'elle soit équitablement à la disposition de tous dans une société, utile en garantissant l'équilibre social ? N'est-ce pas évident, automatique ? » disent certains.

« *Démocratie sociale – mais nous avons déjà ça en Allemagne, dans l'économie de marché social, sur un modèle adapté à l'Allemagne, n'est-ce pas ?* » se demandent d'autres.

« *Démocratie sociale – mais c'est l'affaire du SPD et ça ne concerne donc que les sociaux-démocrates, femmes ou hommes¹, puisque c'est leur théorie* », pensent de tierces personnes.

« *Démocratie sociale, et pourquoi pas le socialisme démocratique ?* Mais ce n'est rien d'autre que cet ancien concept ! », pensent d'autres encore.

Qui donc a raison ?

Au moins à ce point-là de la discussion, il y a bien des confusions en matière de terminologie : Qui donc a raison ? Et encore une fois, on brode autour de la tour de Babel – c'est contraignant, et cela ne contribue pas trop à nous faire avancer.

Il faut donc d'abord se mettre d'accord sur un langage commun que tous pourront utiliser, pour comprendre et expliquer les divers points de vue. Pour pouvoir discuter de la direction à prendre, il faut d'abord connaître le point de vue que l'on partage en commun.

En ce qui concerne les quatre questions autour de la définition de la Démocratie sociale, elles montrent bien que tous ces quatre aspects représentent un point important pour la discussion de ce thème. Les uns parlent de ses fondements et de ses conditions, de ce qu'on espère de la démocratie sociale ou de ce que l'on est en droit d'en attendre.

¹ Tout le texte contient des marques du masculin et du féminin. Ces deux marques sont également sous-entendues dans les passages où, pour des raisons stylistiques, la différenciation a été omise.

Les autres se préoccupent surtout d'évaluer l'envergure de ce qui est déjà appliqué : il s'agit donc, pour eux, d'évaluer les acquis empiriques témoignant de la présence effective de la Démocratie sociale sur le terrain.

Des tierces personnes, elles, se demandent qui peuvent bien être les tenants de la représentation sociale d'une Démocratie sociale. Voilà effectivement une question plus que pertinente.

La quatrième partie s'interroge sur l'intérêt de se démarquer d'une conception qui est déjà un concept établi. La question concerne ainsi le noyau même de la Démocratie sociale : sa nature et ce qui la différencie d'autres concepts.

Celui qui veut donc parler de Démocratie sociale doit d'abord faire comprendre ce qu'il entend vraiment par cette notion, et définir d'abord à qui il veut en parler. La Démocratie sociale n'est pas un concept sans équivoque : c'est un concept mouvant, et on lui attribue des représentations de valeurs bien diverses. C'est un concept tout imprégné de symboles sociaux, parce qu'il agit sur la société et qu'il est parfois adopté, parfois rejeté par différents groupes d'intérêt.

Ces quatre questions expriment bien à quel point le concept doit être parfaitement expliqué, avant qu'on ne l'emploie, et dans quelle mesure on doit connaître les objectifs sociaux qu'on y rattache.

Le concept de « Démocratie sociale » est compris de manière très diverse dans les discussions théoriques – il n'y a pas de définition commune ou ferme.

Mais que se passe-t-il donc lorsqu'il y a plusieurs définitions ? Lorsqu'il s'agit d'une discussion scientifique, on compare les bases des concepts et leurs explications, on vérifie quels arguments sont avancés pour chaque définition du concept, et on évalue les résultats empiriques. On vérifie si les définitions ne contiennent pas de contradiction interne, s'il n'y a pas de données empiriques contradictoires, et si les sources ont été correctement interprétées.

Toutes ces questions sont effectivement importantes, du point de vue scientifique. Mais des personnes qui n'ont pas reçu de formation scientifique préalable, et qui s'engagent, au sein de la société, (pendant leur temps libre) dans le domaine politique, n'ont généralement pas le temps de s'attaquer de manière

Une définition est nécessaire

Définitions scientifiques de la « Démocratie sociale »

Démarche pour la pratique

aussi intensive aux approches théoriques. Comment faut-il alors procéder, sans perdre totalement de vue l'effort d'établir une définition scientifique ?

Nous allons aborder ici différentes approches. Chacune et chacun peut alors décider, laquelle est pour elle ou pour lui personnellement, la plus pertinente. Les questions posées initialement ont donné les points d'ancrage suivants : l'un, plutôt normatif, pose la question des fondements et des valeurs fondamentales de la Démocratie sociale ; l'autre, théorique, se préoccupe de la Théorie de la Démocratie sociale, tandis qu'un autre, encore, le point de vue empirique, analyse plus précisément l'application de la Démocratie sociale dans différents pays.

Nous approfondirons ces trois aspects dans les différents chapitres qui suivent.

Le *niveau normatif* se reflètera surtout dans les deux chapitres suivants (chapitres 2 et 3) : il s'agit d'éclairer encore plus les valeurs fondamentales de liberté, justice et solidarité, et de rechercher la manière dont différents modèles de société (Libéralisme, Conservatisme, Socialisme / Démocratie sociale) voient leur application.

Le *plan théorique* sera ensuite présenté globalement dans le chapitre 4, à travers la *Théorie de la Démocratie sociale* de Thomas Meyer. Nous avons opté pour cette Théorie de Thomas Meyer, parce qu'elle présente l'avantage d'argumenter dans un système inclusif et autonome. De plus, elle intègre différents plans dans sa représentation.

Le chapitre 5, qui aborde le plan empirique par la présentation de modèles de pays, s'oriente également sur la Théorie de Thomas Meyer. Comme dans son ouvrage intitulé *Pratique de la Démocratie sociale*, on montre à travers l'exemple de différents pays que l'instrumentalisation de cette démocratie peut être très variée, et que les résultats obtenus sont également aussi différenciés que possible.

2. VALEURS FONDAMENTALES

« Liberté ! Egalité ! Fraternité ! » Ce fut le cri de bataille de la Révolution française. Et jusqu'à aujourd'hui, les partis démocratiques continuent à se référer à ces valeurs fondamentales. La formulation de ces valeurs a commencé à l'époque de la bourgeoisie ; sa tournée triomphale autour du monde a commencé, au plus tard, vers le milieu du 20^{ème} siècle : elles sont devenues des références, représentant des symboles du « sens commun » pour les Etats et les sociétés.

Ces valeurs se reflètent également dans les fondements juridiques des Nations Unies. Grâce aux deux traités des Nations Unies, en 1966, relatifs aux droits de l'homme, les droits fondamentaux du citoyen, les droits politiques, économiques, sociaux et culturels jouissent désormais de la plus large reconnaissance, parce qu'ils ont été ratifiés par la grande majorité des pays dans le monde. Ils constituent pratiquement une base juridique à l'échelle globale. Les droits fondamentaux existent pour assurer que les valeurs fondamentales sont effectivement converties en réalité juridique, sur le plan formel.

Mais il faut en même temps constater que ces valeurs fondamentales érigées en commun ne sont pas appliquées de la même manière dans plusieurs pays, et qu'il arrive que les droits de l'homme fassent l'objet d'une violation flagrante, même dans les Etats signataires.

Force est de douter, dans plusieurs cas, que les droits fondamentaux soient vraiment appliqués dans la réalité, et que les valeurs fondamentales soient effectivement respectées dans les sociétés. Mais il s'agit alors, non pas d'un problème relatif à la théorie, mais plutôt d'une question de gestion des problèmes sociaux ; c'est aussi une question de rapports de force entre les acteurs de la vie sociale, au niveau de chacun des pays et régions concernés.

Cependant, les valeurs fondamentales, ainsi que leur transformation en droits fondamentaux, constituent une pierre d'achoppement et une valeur sûre, lorsqu'il s'agit de définir une direction politique. C'est pour cela qu'elles se situent à l'origine de toute détermination d'une orientation politique.

Les valeurs fondamentales et l'orientation générale de la politique ont fait l'objet d'un débat particulièrement animé, en 2007 : Les deux grands partis populai-

*Liberté! Justice!
Fraternité!*

*Les traités des droits
de l'homme des
Nations Unies sont
les textes de base*

*Valeurs
fondamentales
et droits
fondamentaux*

res, le SPD (socialiste) et la CDU (chrétien démocrate) ont élaboré de nouveaux programmes de partis ; qui devraient, entre autres, décrire, de quelle manière les valeurs politiques fondamentales pourraient être définies et réalisées dans la période actuelle.

*Valeurs
fondamentales
et droits
fondamentaux
constituent une
boussole politique*

La Démocratie sociale s'oriente également, sur le plan normatif, à partir des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux. Ces derniers constituent, de par ce caractère normatif, justement – ainsi que par la question de savoir s'ils sont vraiment réalisables- le centre et l'angle de rotation d'une boussole politique.

Les valeurs fondamentales ont subi des variations au cours de leur histoire : depuis le siècle des Lumières, c-à-d, le 18ème siècle, il s'agissait non seulement de questions de définition, mais aussi de changements dans les rapports entre les concepts eux-mêmes.

De nos jours, nous pouvons nous baser sur les trois valeurs fondamentales de Liberté, Justice / Egalité et Solidarité.

2.1. Liberté

*Les racines de la
« Liberté »*

La liberté est sûrement la valeur fondamentale qui est de loin la plus partagée par tous les acteurs politiques. On la relie à la pensée du siècle des Lumières et au début de l'ère de la bourgeoisie. Des philosophes comme John Locke, Jean-Jacques Rousseau, Immanuel Kant, Karl Marx, ainsi que les représentantes et les représentants de la Théorie critique se sont penchés sur les conditions et possibilités de réalisation de l'idéal de liberté ; ils ont ainsi décrit diverses expériences à différents moments historiques.

Le débat sur la Liberté est, en gros, centré autour de trois questions fondamentales :

1. Comment définir la Liberté ?
2. Comment peut-on réaliser, voire garantir la Liberté au sein d'une société ?
3. Quelles sont les limites de la Liberté dans une société ?

*Comment définir
la Liberté ?*

Pour le concept de « Liberté », c'est la définition du philosophe anglais John Locke qui, désormais, prévaut :

« La liberté naturelle de l'homme réside dans le fait de vouloir se libérer de toute force supérieure sur terre, de ne pas être assujéti à la volonté ou à la force d'un être humain qui dicte sa loi, mais de faire de la seule loi de la nature son droit fondamental. La liberté de l'homme dans une société réside dans le fait de n'accepter aucune autre force qui dicterait sa loi, en dehors de celle qui, par accord commun réalisé au sein de la communauté, aura été investie de ce pouvoir ; cette liberté n'accepte la domination d'aucune volonté ni la limitation d'aucune loi, en dehors de celle qui aura été décrétée par le pouvoir législatif, en vertu de la confiance qui lui aura été accordée. » (d'après Locke 1977 : 213 f.)

Dans la tradition de Locke, on distingue ainsi trois différentes dimensions de la liberté : la liberté de sa propre personne, la liberté de ses propres pensées et sentiments, et la liberté de disposer des choses qui, sur la base du droit, reviennent à la personne. Ces trois dimensions de la liberté ont imprégné de nombreuses constitutions : elles ont, par conséquent, imprégné les dispositions prises par ces dernières, relatives aux droits fondamentaux des êtres humains. Plusieurs théories se sont référées à la définition de la Liberté par John Locke et l'ont ensuite interprétée.

John Locke (1632 –1704) était un des premiers parmi les plus importants représentants du libéralisme.

Locke a fortement contribué au développement de ce qu'on appelle l'empirisme, qui consiste à rechercher de quelle manière l'être humain, à travers l'expérience, est capable d'apprendre. Comparer des expériences constitue ainsi le point de départ de la pensée théorique.

En 1690, John Locke publie les Deux traités de Gouvernement, dans lesquels il ébranle les fondements théoriques de la monarchie anglaise et développe une idée de société reposant sur les libertés.

Locke part du principe que ces libertés constituent des droits naturels de tout un chacun : ils ne sont donc pas développés dans la société, mais attribués « à l'avance ». En fait, ces « droits naturels » ne peuvent être « sauvés en intégrant » la société qu'en subissant des transformations. Ils se présentent alors comme des revendications de chaque être humain contre la société.

L'argumentation de Locke reste encore influente jusqu'à nos jours, en ce qui concerne l'essentiel malgré

diverses adaptations philosophiques ; elle reste toujours une référence lorsqu'on veut se mettre d'accord sur le concept de Liberté en tant que valeur fondamentale. Locke est considéré comme étant le penseur le plus important du libéralisme.

La Liberté est un droit naturel

Comment réaliser et garantir la Liberté dans une société ?

Mais cette définition qui est toujours reprise en permanence ne pourra cependant pas cacher qu'il s'agit d'un texte historique, qui doit être interprété et compris à la lumière du contexte de sa naissance : elle ne peut pas être tout simplement transposée dans le contexte contemporain. Nous pouvons nous en rendre compte en essayant de répondre à la question : de quelle manière la liberté peut-elle être réalisée et garantie dans la société ?

Dans le débat historique, la question cruciale est que Locke (et après lui, beaucoup d'autres philosophes du siècle des Lumières) est contre l'argumentation qui fait valoir que c'est une inégalité naturelle qui expliquerait la légitimité du manque de liberté d'une grande majorité des êtres humains. C'était une déclaration révolutionnaire, dans la société absolutiste de l'époque, dans laquelle les rois s'autorisaient à attribuer la légitimité de leur pouvoir à la volonté de Dieu, que d'affirmer l'égalité naturelle et, par conséquent, l'égalité en matière de liberté. Cependant, Locke ne s'arrête pas à la liberté égale attribuée à tous les humains : il traduit dans un contrat social l'expression et l'application de cette liberté naturelle dans la société.

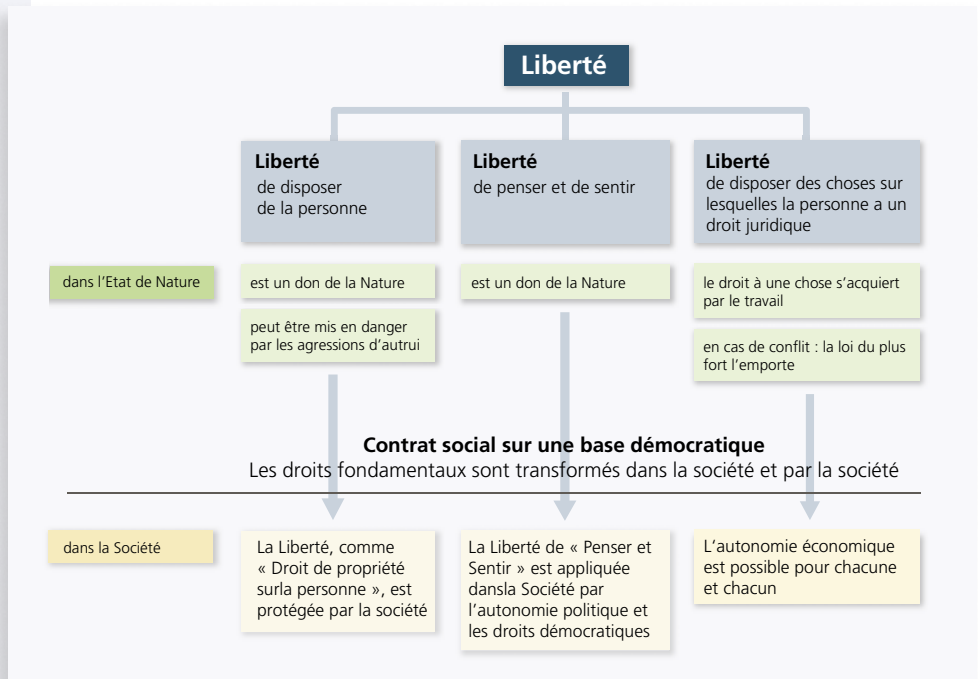


Figure 1. Concept de Liberté chez John Locke

Dans la société – tel est le point focal de son argumentation – la liberté de disposer de la personne deviendrait la propriété de la personne même ; la liberté de la pensée et du sentiment est, de par la société, acquise par la participation aux processus de décision et au pouvoir politique ; et la liberté de disposer de choses acquises de manière légale nécessite l'existence d'un marché libre, accessible à chaque être humain. *Ainsi, les libertés naturelles ne devraient pas seulement rester*

Jean-Jacques Rousseau (1712–1778) était, grâce à ses travaux théoriques, un des précurseurs de la Révolution française.

Rousseau écrit un essai sur l'évolution de l'inégalité dans la société : il aborda ce travail, aussi bien du point de vue philosophique que du point de vue historico-empirique.

D'autres ouvrages importants traitent de la théorie de l'Etat démocratique, d'une part, et de l'éducation, d'autre part.

de simples énoncés dans la société : elles doivent être garanties à travers des réglementations sociales.

Mais sur la question, justement, de savoir comment réaliser la liberté, il y eut, au 18ème siècle déjà, une critique de la théorie de John Locke. Le plus éminent critique était sans conteste Jean-Jacques Rousseau, qui contredit Locke sur quatre points principaux, ou tout moins, complète sa pensée :

1. Un bon contrat social ne peut de l'éducation, d'autre part. voir le jour que si tous les hommes, dans leur volonté de bâtir une société, renonçaient à tous leurs droits naturels pour les récupérer en tant que droits de citoyens.
2. Le contrat social de la société bourgeoise-monarchiste de son temps ne serait pas un bon contrat social.
3. La « Liberté » ne se réaliserait de manière durable que si toutes les décisions politiques ne sont prises qu'à travers des lois, et aussi par tous. Ce serait la seule manière, pour chaque être humain, d'être soumis à sa propre volonté et à être donc libre.
4. Mais la « Liberté » est aussi liée à une notion de développement, chez Rousseau : Il voit en chaque homme « la capacité de développer des capacités » (« perfectibilité ») (Benner / Brüggem 1996 : 24). Les « capacités » ne sont pas prédéfinies: elles se développent à partir des opportunités d'apprentissage de vie dans la société.

Le premier point de la critique est justement bien surprenant : Pourquoi, en effet, devrait-on renoncer à ses droits naturels avant de pouvoir les reprendre de la société ? Cela n'ouvrirait-il pas la porte à la tyrannie ? On pourrait s'étonner du radicalisme exprimé par Rousseau pour traiter ce point. Mais il choisit entre

*Critique de
Rousseau sur le
concept de Liberté
de John Locke*

*Idéal : une
communauté
d'hommes libres
et égaux*

autres cette formule radicale, pour marquer ainsi qu'il faudrait éviter d'avoir des éléments tels que privilèges et avoirs particuliers qui s'immisceraient dans la société pour créer des situations d'inégalité sociale, si l'on veut vraiment la liberté pour tous dans la société. Il se représente en fait comme idéal une communauté d'hommes libres et égaux.

Rousseau pose ainsi en particulier la question de savoir l'effet réel de la liberté Une liberté pour les dans la société. Pour ce faire, il analyse la société qui lui était contemporaine riches seulement ? pour constater que cette liberté que l'on proclame tant ne sert en fait que de paravent au riche. Il insiste sur ce fait en montrant le discours qu'un riche prononcerait auprès des pauvres pour l'attirer dans un contrat social falsifié qui ne comporte qu'une liberté unilatérale :

« Unissons-nous », leur dit-il [aux pauvres, N.d.l.r.], pour protéger les faibles de l'oppression, contenir les ambitieux et garantir la sécurité des biens que possède tout un chacun : Elaborons des règles de la justice et de paix, que tous doivent respecter et suivre, qui n'attribuent aucun privilège au particulier et, d'une certaine manière, font renaître le bonheur en soumettant les forts et les faibles, à tour de rôle et en toute équité, à des devoirs qu'ils exécutent en alternance. En un mot : Rassemblons nos forces, pour qu'au lieu de les diriger contre nous-mêmes, elles représentent notre plus grand pouvoir. »
(d'après Rousseau 1997 : 215-217)

La liberté – comme on pourrait le dire avec Rousseau – peut être utilisée comme fausse promesse pour tromper et apaiser artificiellement les crédules. Il faut donc veiller à ce que cette liberté promise à la société existe véritablement pour chaque être humain.

Le troisième point exprimant la critique de Rousseau se rapporte à un autre aspect important de la liberté, à savoir, sa relation avec le pouvoir. Alors que Locke (et avant lui, et de manière encore plus prononcée, Thomas Hobbes) part du principe que la législation est légitimée par le peuple, sans avoir besoin d'être exercée par lui, Rousseau, pour sa part, prend une orientation radicalement démocratique. Il donne comme argument le fait que l'on ne peut être libre, c-à-d, soumis uniquement à sa propre volonté politique, que lorsqu'on est lié aux lois par la participation à leur élaboration.

Rousseau complète le concept de Locke sur la liberté sur un point central : il représente l'idée que la liberté humaine découle du fait que l'homme ne naît pas seulement doté de « capacités » par la Nature, mais il a aussi la « capacité de développer des capacités » (cf. Benner / Brüggem 1996 : 24). Contribuer à l'évolution de l'homme et à l'épanouissement de sa personnalité : voilà un défi essentiel que doit relever une société démocratique.

« La capacité de développer des capacités »

Jusqu'où la liberté peut-elle aller (du(es) particulier(s) au sein de la société, mais aussi vis-à-vis de l'Etat) ? La question reste toujours très discutée. Dans plusieurs circonstances, les limites de la liberté sont débattues dans la société : qu'il s'agisse des « écoutes téléphoniques intensives », ou la question de savoir si le ministre de la Défense, en cas de force majeure, peut donner l'ordre d'abattre des machines remplies de passagers.

Quelles sont les limites de la liberté dans la société ?

Pour définir les limites de la liberté, deux réponses philosophiques sont toujours avancées.

Deux réponses :

« En effet, le peuple dans les démocraties semble faire ce qu'il veut. Mais la liberté politique ne consiste pas à faire ce qu'on veut. Dans un Etat, c-à-d, dans une société où il y a des lois, la liberté ne doit consister qu'à pouvoir faire ce qu'on a le droit de vouloir, et non d'être obligé de faire ce qu'on n'a pas le droit de vouloir. On doit toujours rester pleinement conscient de ce que sont l'indépendance et la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois autorisent. Si un citoyen pouvait faire ce que les lois interdisent, alors il n'aurait plus de liberté, car les autres auraient aussi ce pouvoir. » (d'après Montesquieu 1992 : 212 f.)

« Il n'y a donc qu'un seul impératif catégorique, et c'est celui-ci : Agis uniquement selon la maxime par laquelle tu peux également vouloir en même temps qu'elle devienne une loi générale. » (d'après Kant 1995 : 51)

La limite de la liberté chez Montesquieu se rapporte au devoir de respecter les lois, auquel s'ajoute le droit que tous les autres s'en tiennent également au respect de ces lois.

Montesquieu

La formule de Kant a plus d'envergure ; elle se situe sur un autre plan, parce qu'il appréhende la limite de la liberté de manière plus abstraite : On doit se demander à chaque action si elle est praticable en tant que loi ou règle générale. Cette extension se rapporte donc, non seulement au respect des lois, mais aussi à la jouissance de la liberté dans le cadre de la loi. Illustrons cela par un exemple simple : Il n'est pas interdit de conduire un gros 4x4 qui consomme beaucoup de carburant et qui est donc polluant , mais formulé comme règle générale, cet acte soulèverait un énorme problème environnemental.

Charles de Secondat Montesquieu

(1689–1755) était un érudit en droit et un philosophe moraliste, qui est surtout connu de nos jours à travers son traité intitulé « De l'Esprit des Lois » (1748).

Il s'est entre autres engagé pour une monarchie constitutionnelle et la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

Les limites de la liberté sont donc *morales* chez Kant et pour chacune et chacun, elles sont liées au *bien-être général*. Mais cette perspective prise par l'individu sur les limites de la liberté ne suffit pas encore pour que tous puissent effectivement accorder une importance sociale à cette liberté. Car il ne s'agit pas seulement de protéger chacune et chacun contre les atteintes à sa liberté : il s'agit en outre d'élargir les libertés de ceux qui en subissent des limitations. Cela ne peut se réaliser qu'avec une liberté égale pour tous. Le Programme de base de Hambourg du SPD l'a résumé de manière précise et concise : « Chaque homme est appelé à être libre et chacun en est digne. Et c'est la vie en société qui, en définitive, définit s'il peut effectivement vivre cette vocation. »

Immanuel Kant (1724–1804) est jusqu'à

maintenant l'un des philosophes allemands les plus influents du siècle des Lumières. Son oeuvre se rapporte à presque tous les domaines philosophiques de son temps.

Des oeuvres magistrales, dont : la « Critique de la raison pure » (1781) ; « Critique de la raison pratique » (1788) ; « Critique du jugement » (1790) ; « De la paix éternelle » (1795) ; « Métaphysique des us et coutumes » (1796/97)

Les limites de la liberté : Elles sont liées à la morale et au bien-être général

La « Liberté » dans le Programme de Hambourg du SPD :

« La liberté signifie la possibilité de décider par soi-même de sa vie. Chaque homme est voué à la liberté et en est digne. C'est la vie en société qui, en définitive, décide de la réalisation effective de cette vocation. Il doit être libre de toute dépendance avilissante, du besoin et de la peur, et il doit avoir l'opportunité de développer ses capacités, ainsi que celle de prendre des responsabilités sociales et politiques. Seul celui qui se sait suffisamment assuré sur le plan social, peut utiliser sa liberté. »
(d'après le Programme de Hambourg 2007 : 15)

C'est pour cela que des théories plus récentes – comme celle du Prix Nobel de la paix indien Amartya Sen – parlent aussi d'« opportunités de réalisation », qui supposent, au delà d'une égalité sur le plan fiscal, une participation conséquente à la vie sociale².

Si l'on considère la discussion sur la liberté, on remarque entre autres les points suivants, qui représentent autant de défis à relever pour la Démocratie sociale :

*Liberté et
Démocratie sociale*

Si l'on considère la discussion sur la liberté, on remarque entre autres les points suivants, qui représentent autant de défis à relever pour la Démocratie sociale :

- La liberté de la personne et la liberté de prendre part activement à la vie sociale et aux décisions de la société, doivent être fondamentalement assurées et garanties.
- La liberté présuppose que chaque être humain peut effectivement la vivre. Cela nécessite des mesures sociales et des institutions qui le permettent. Une simple déclaration de la liberté comme droit fondamental ne suffit pas.
- La liberté présuppose que les décisions politiques soient prises de manière démocratique.
- La liberté présuppose que les hommes agissent de manière responsable et raisonnable. C'est une exigence que doivent relever les domaines de l'éducation et de la formation dans une société démocratique.

2 Par conséquent, les deux premiers rapports du gouvernement fédéral sur la pauvreté et la richesse ne travaillent plus seulement avec un indicateur exclusivement matériel pour mesurer la pauvreté, mais intègrent également l'inclusion et l'exclusion sociale

2.2. Egalité/Justice

Egalité ou Justice?

En résumant la présentation de relations des valeurs fondamentales entre elles Egalité ou Justice ? par la figure suivante, nombreux sont ceux qui restent hésitants, lorsqu'ils veulent citer la deuxième valeur fondamentale : est-ce qu'il s'agit d' « Egalité » ou plutôt de « Justice » ?

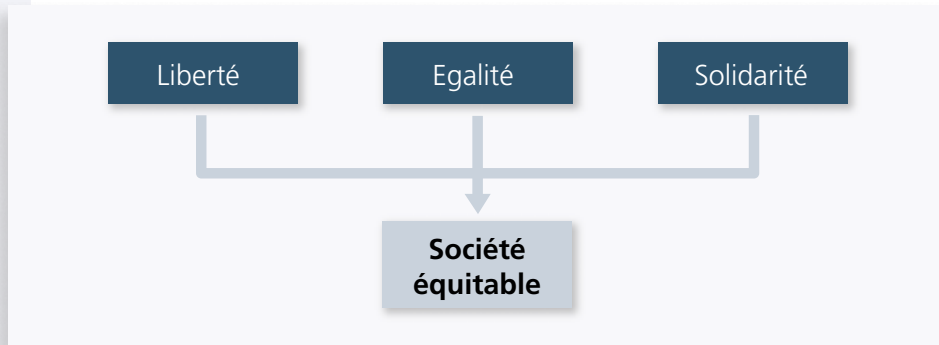


Figure 2 : Société juste / équitable et Valeurs fondamentales

Cette indécision à propos du choix de la valeur adéquate : « Egalité » ou « Justice » peut s'expliquer facilement à partir d'une perspective historicophilosophique. Les trois valeurs fondamentales dans l'histoire depuis la Révolution française étaient : « Liberté, Egalité et Solidarité ». D'après la perspective philosophique, on pourrait parler de société juste si les trois valeurs fondamentales se réalisaient.

*Différence
entre définition
philosophique
et langage
politique actuel*

Mais en même temps, la discussion sur la valeur fondamentale de l'« Egalité » se poursuit et pose la question de savoir comment pourrait s'effectuer une juste répartition des biens matériels et immatériels. Depuis les années 80, une position prévaut de plus en plus, qui place la « justice » comme valeur fondamentale principale pour différencier ou préciser le concept d'« Egalité ». Entretemps l'usage s'est établi, dans le quotidien, de parler de Liberté, Justice et Solidarité. Mais le débat philosophique vaut quand même le coup d'oeil.

À la différence du concept de « liberté », qui est propre à chaque personne en particulier, « Egalité » et « Justice » sont des concepts très relatifs : ils mettent chaque personne et sa liberté individuelle en rapport avec d'autres membres de la société.

Le concept – philosophique – qui a la préséance est celui de « Justice ». Voici une citation assez longue qui essaie de définir plus précisément le concept de « justice » :

« Qu'est-ce que la justice ? Peut-on vraiment poser cette question : la justice, c'est quoi ? Les questions qui commencent par « c'est quoi... » recherchent ce qu'est une chose. La justice n'est pas une chose. La justice est une catégorie de rapport. Elle concerne la relation des personnes entre elles. Certains types de relation sont considérés comme étant justes. Par conséquent, la question ne devrait pas être : « Qu'est-ce que la justice ? », mais plutôt : « De quoi s'agit-il, lorsque l'on parle de justice ? » [...] Le thème de la justice concerne la place de chaque particulier dans ses communautés, dans la société, dans la relation avec les autres personnes qu'il fréquente [...] Les êtres humains éprouvent le besoin de définir leur position dans leur relation par rapport aux autres personnes qu'ils fréquentent ; ils ont besoin de savoir comment ils sont perçus, comment ils sont appréciés. [...] Si l'estime de soi correspond à la manière dont on se sent jugé par les autres, alors, on se sent traité de manière juste. Ce jugement trouve son expression dans l'attribution, le refus ou le retrait de biens matériels et idéels. » (d'après Heinrichs 2002 :207 f.)

Ainsi, on voit bien que la justice est un concept riche de conditionnalités : On peut se sentir traité de manière injuste sur le plan individuel, bien que, objectivement, il s'agisse bel et bien de l'expression d'une distribution « juste ». Ce qui est juste ou pas ne peut donc se constater qu'à partir d'un processus ou un contexte social. Ainsi, l'utilisation du concept de justice suppose

- que nous sommes en présence d'une répartition sociale (idéelle et / ou matérielle) de biens
- et que la répartition des biens s'effectue selon des critères de répartition basés sur une légitimité dérivant de l'adhésion de tous aux décisions prises.

C'est uniquement lorsque ces deux conditions sont remplies que l'on peut parler de « justice ».

L'Égalité, par contre, est une forme particulière de l'attribution de biens matériels ou idéels :

« L'égalité est le point de départ, et non le résultat, d'un ordre [social]. On a besoin d'une norme fondamentale de répartition pour effectuer les calculs et évaluations en vue de l'attribution des biens... C'est à partir de cette norme qu'on peut établir si un écart par rapport à la norme est l'expression de la justice ou non. Cette norme d'attribution primaire représente l'égalité numérique, c-à-d, la division du total à partager par le nombre de personnes à prendre en compte dans le partage. Contrairement à ce qui concerne la justice, l'égalité ne nécessite la prise en compte d'aucun critère [...] Lorsque dans le cas concret, il n'y a pas de critères conditionnant l'attribution des biens, lorsqu'il n'y a pas de raison particulière pour qu'une personne reçoive plus ou des choses différentes par rapport à une autre, alors il faut que tous reçoivent la même chose, si l'on ne veut pas agir de manière arbitraire. » (d'après Heinrichs 2002, 211f.)

La recherche de l'égalité pose donc comme condition préalable qu'il n'y ait pas d'arguments approuvés par la société qui pourraient légitimer un traitement inéquitable en ce qui concerne l'attribution des biens.

*Un petit problème :
Comment plaider
en faveur d'une
« juste répartition
inéegale » ?*

C'est en ce sens que, jusqu'ici, les concepts de « justice » et « égalité » peuvent se définir, sans qu'il y ait contradiction entre les différentes théories scientifiques. Il est surtout intéressant de voir de quelle manière les théories démontrent comment « une répartition inégale » peut être jugée comme étant juste. Et il existe d'ailleurs à ce propos diverses tentatives sur l'argumentation et la définition. Nous ne pourrions pas les traiter de manière exhaustive dans le cadre du présent travail. Mais en tant que citoyen s'intéressant à la politique, nous devons cependant nous poser la question de savoir comment, dans le « travail au quotidien », dans la pratique politique, une proposition politique peut être jugée comme étant « (in)juste ».

*Quatre approches
de la « Justice »*

Nous allons maintenant présenter, pour aborder le concept de « justice », quatre différentes approches qui ont été discutées aux niveaux théorique et politique depuis les années 80 à 90. On peut constater, à travers la diversité des définitions et des approches, que les explications concernant le concept de justice ne sont pas claires et sans équivoque : il s'agit, au contraire, d'un élément politique très discuté. Ces approches sont :

- la *Théorie de la justice* de John Rawls, qui est libérale
- la critique socialiste des théories libérales sur la Justice
- la définition de Nancy Fraser sur la Reconnaissance et la Répartition des biens
- les dimensions politiques de la Justice

2.2.1. La Théorie de la Justice de John Rawls³

John Rawls (1921–2002) est aujourd’hui considéré comme étant l’un des plus importants philosophes moralistes de la tradition libérale. Il était professeur de philosophie politique à l’Université de Harvard.

C’est en 1971 qu’il a publié son ouvrage qui a certainement été le plus influent : la *Théorie de la Justice*.

La théorie de la Justice a également été discutée par les sociaux-démocrates, dans les années 80 et 90, justement.

Dans les contextes de la philosophie, les discussions sur la Théorie de la Justice de John Rawls tiennent une grande place. En 1971, il a déjà soumis une théorie dans la tradition libérale³. Elle a engendré un impact politique important dans les années 80 et 90, en tant que perspective opposée au radicalisme du marché de l’ère Reagan et Thatcher, ainsi qu’au « change-ment spirituel et moral », tel que le gouvernement de Helmut Kohl l’exigeait (cf. Nida-

Rümelin 1997 : 15 f., pour ce qui concerne le contexte historique). Dans les contextes de la social-démocratie, justement, la théorie de John Rawls a été fortement discutée

Dans sa théorie, Rawls a analysé la réglementation des conflits d’intérêt dans la société, dont les membres doivent essayer, à travers la coopération, de répartir les biens qui sont relativement rares, de manière juste. Les conflits d’intérêt sont pris en charge par les institutions spécifiques concernées (constitution, mise en place de cadres économique et politique, etc.), en vue d’un « ordre fondamental équitable ». Rawls veut mettre en exergue ces idées implicites de principes et d’ordre équitable dans sa théorie, en les intégrant au concept.

Il part du principe que

- l’on peut formuler des idées fondamentales et des principes généraux sur la
- justice, que chacune et chacun peuvent approuver ;
- la base des démocraties contemporaines réside dans le fait que les citoyennes
- et citoyens, chacun à leur tour, se sentent libres et égaux ;
- l’on peut trouver, sur cette base, les principes de coopération sociale.

³ Il ne s’agit pas ici de présenter de manière exhaustive la théorie complète de John Rawls. Il s’agit plutôt de discuter, au moyen d’exemples les problèmes pratiques qui peuvent toujours surgir dans les activités politiques, concernant la définition de la justice.

L'expérimentation

des idées :

« Situation de départ » avec des individus libres, égaux et orientés vers des objectifs précis.

Comme chez John Locke, Rawls prend également une situation de départ. Sa référence en la matière n'est pas une situation naturelle présentée comme réelle, mais plutôt une situation hypothétique, dans laquelle des hommes libres et égaux, qui représentent seulement leurs intérêts particuliers, se rassemblent pour s'accorder sur les principes de la justice.

Dans l'argumentation de Rawls, justes et équitables sont alors l'ordre fondamental et les procédures nées d'un consensus qui a été conclu, dans des conditions équitables, entre les membres d'une communauté (ou société).

« Règle du Maximin »

Dans le cadre de l'expérimentation des idées, il s'agit d'admettre aussi que la place sociale de chacune et chacun n'est pas encore définie. Ainsi, comme l'affirme Rawls, tous auraient intérêt à ce que le moins bien placé soit traité du mieux possible (« Règle du Maximin »).

Discussion Points and Follow-Up Exercises

John Rawls vous invite, dans son argumentation, à une expérimentation des idées. Acceptez-vous l'invitation ?

Alors, imaginez que vous participez vous-même à cette réunion de personnes libres, égales et argumentant de manière rationnelle pour cibler certains objectifs :

- Sur quelles idées fondamentales pouvez-vous être d'accord ?
- Quelles idées fondamentales sont discutables ?
- Quelles argumentations ont contribué à clarifier les points discutables ?
- Lesquelles des idées fondamentales sont appliquées dans la situation sociale de la République fédérale d'aujourd'hui ? Lesquelles ne le sont pas ?

Nous allons tirer de la théorie très étendue de Rawls les deux principales idées fondamentales à examiner de plus près, et qui serviront à vérifier si l'on peut affirmer que quelque chose est juste.

Un des mérites de John Rawls est, entre autres, le fait qu'il ait développé la discussion libérale classique concernant la répartition des biens sociaux pour bâtir une théorie qui redéfinit la justice en matière de répartition des biens. Rawls a ainsi relié la tradition libérale, caractérisée par sa prétention de procurer et garantir les droits à la liberté, avec les idées social-démocrates d'égalité / justice.

Une nouvelle définition de la justice en matière de répartition des biens

John Rawls formule deux idées fondamentales dans sa Théorie de la Justice :

Idées fondamentales

Idée fondamentale n°1

« *Tout un chacun devrait avoir le même droit de jouir du système le plus complet de libertés fondamentales, lequel sera compatible avec le même système pour tous les autres* » (d'après Rawls 1979 :81)⁴

Idée fondamentale n°2

« *Les inégalités sociales et économiques doivent être restructurées de manière à : a) procurer les plus grands avantages aux plus désavantagés, sous réserve d'une limitation qui tient compte de l'application de l'idée fondamentale régissant l'épargne équitable ; b) être liées à des fonctions et positions accessibles à tous, en vertu du principe équitable d'égalité de chances pour tous.* » (d'après Rawls 1979 : 336)

La première idée fondamentale se réfère à l'arsenal de libertés fondamentales qui doivent être attribuées à tout un chacun, pour qu'il puisse jouir de ses libertés. La référence à l'expression « même système » indique alors clairement que chaque mode d'action doit rester une abstraction, bien distincte de la personne concrète. On peut ainsi concrètement parler d'une « égalité devant la loi » et de la garantie des droits de la personne. La première idée fondamentale est pratiquement reconnue par tous les auteurs, femmes et hommes.

*Libertés
fondamentales*

Rawls pose au préalable (suivant la tradition libérale) que la première idée fondamentale doit être une priorité absolue avant la seconde⁵.

Contrairement à la première idée fondamentale qui reste largement approuvée, la seconde idée fondamentale, que l'on appelle le principe de la différence, présente un problème. Rawls propose ici une norme abstraite, selon laquelle un traitement inégal pourrait être jugé juste et équitable. Deux conditions seraient liés à une telle répartition inégale mais équitable :

*Le principe de
différence*

1. if it is to the advantage of those who are worst off ;
2. offices and positions are open to all.

4 Une formule dont le sens est très proche de ce que Kant a déjà affirmé : « Toute action est juste, lorsqu'elle suit une maxime selon laquelle la liberté née de l'arbitraire chez une personne peut cohabiter avec la liberté de tout un chacun, grâce à une loi commune. » (Kant 1963 : 33)

5 Ceci, en fait, apparaît comme étant un point de vue problématique, sur le plan objectif ou logique, comme Meyer l'a bien expliqué (cf. S. 93 ff.).

La première condition pour une « répartition inégale mais équitable » se réalise, d'après Rawls, dans les résultats attendus de cette répartition inégale : Si tous en profitent, donc même les plus faibles dans la société, une répartition inégale (dans son impact ultérieur) peut être considéré comme juste. Il ne s'agit donc que d'un impact temporairement reculé.

La seconde condition se rapporte à l'« équité de l'accessibilité » : C'est uniquement lorsque le principe de libre accès à toute fonction ou position en matière de travail est une réalité ouverte à tout un chacun que l'on peut légitimer une répartition inégale. Cela s'appelle, plus précisément : « Tous jouissaient d'une chance équitable. »

Le « principe de différence » est réellement très controversé, non seulement sur le plan scientifique, mais aussi politique. Mais avant de se demander s'il s'agit effectivement d'une définition réussie de la justice ou non, il faudrait tester l'argumentation sur la base d'exemples pratiques. Dans l'encadré suivant, vous trouverez quelques argumentations politiques y afférentes, à partir desquelles on peut vérifier si elles sont « justes » dans l'optique des deux « idées fondamentales » de Rawls ou non⁶. Essayez d'abord de réfléchir ce que vous êtes prêt à considérer, de prime abord, comme juste.

L'objet de la discussion : des impôts progressifs sur les revenus – oui ou non ?

Même si une grande majorité de la société se positionne contre l'argumentation de Paul Kirchhof et des ultralibéraux, on doit aussi tester de telles considérations. En tant que ministre des Finances « shadow » de la CDU, lors de la campagne électorale 2005 pour la représentation parlementaire, Paul Kirchhof a exigé un taux de 25 % des impôts sur les revenus, applicable à tous, de manière générale, alors que c'est une imposition progressive qui a été appliquée depuis des dizaines d'années en Allemagne. Selon ce principe d'imposition, il y a d'abord un certain montant non imposable pour tout un chacun, et ensuite, le revenu subit une imposition dont le taux augmente de manière progressive. Ce qui signifie que le revenu de tout un chacun subit une progression de l'impôt à payer sur le revenu, avec des montants correspondants à chaque tranche salariale, de 0 au salaire brut concerné.

Question : Dans quelle mesure ces deux modèles sont-ils équitables, si on les teste d'après John Rawls ?

6 N'oublions pas qu'on interpréterait Rawls de manière erronée, si on essayait de tester le traitement inégal uniquement à partir du seul principe de différence. Rawls pose comme condition que les deux idées fondamentales constituent ensemble les corollaires pour la réalisation de la justice.

2.2.2. La critique socialiste envers les concepts libéraux de justice

« Tout ce qui prévaut ici, c'est la liberté, l'égalité, la propriété [...]. Liberté ! Car les vendeurs et les acheteurs d'une marchandise, c-à-d, de la main-d'oeuvre, ne sont guidés que par leur volonté libre. Ils établissent des contrats en tant que personnes libres, nées égales devant la loi. [...] Egalité ! Car ils n'ont de relations entre eux que par le fait qu'ils sont propriétaires d'une marchandise et ils échangent des propriétés, chacune contre son équivalent. Propriété ! Car chacun ne peut disposer que de la sienne » (d'après Marx 1998 : 189 f.)

Justice et égalité ont été, dans les définitions précédentes de Heinrichs et Rawls, présentées et différenciées sur le plan de leur contenu philosophique⁷. Dans ces définitions, ils se réfèrent aux concepts, et non à la réalité sociale. Il n'est pas essentiel, à priori, dans une définition, que la justice soit jugée comme étant présente et réelle ou non dans la société. Cependant, la réalisation effective des valeurs fondamentales dans une société est évidemment un droit important. C'est justement ce droit qui constitue le centre d'intérêt des concepts socialistes sur la justice.

Généralement, les concepts socialistes partent du principe que l'on doit être capable d'expliquer pourquoi l'inégalité et l'injustice prévalent ainsi. On peut conclure directement des statistiques qui traitent de la pauvreté et de la richesse que les constitutions sociales ne mènent de toute évidence nullement à l'égalité ou à la répartition équitable des biens. L'inégalité et l'injustice ne sont ainsi ni un accident de travail, ni une réaction à un déséquilibre momentané et passager, mais plutôt un problème systématique de société. Ce sont surtout (mais pas seulement) les conditions de production des économies de marché capitalistes que l'on identifie comme étant les principales causes d'inégalité et d'injustice.

C'est pour cela que les concepts socialistes, dans les 150 dernières années, basent leur argumentation sur deux plans principaux : ils exigent, d'une part, une nouvelle répartition des richesses sociales et d'autre part, ils exigent que la manière dont les biens sont produits et acquis subissent une réforme fondamentale, si l'on veut que la liberté pour toutes les personnes devienne une réalité. Pour garantir la liberté de tous, l'égalité doit aussi devenir une réalité : telle est la pen-

7 Notons que Heinrichs ne pense sûrement pas à une théorie libérale, mais plutôt et surtout à un fond

La réalité sociale

Comment peut-on expliquer l'inégalité et l'injustice qui prévalent dans la société ?

L'inégalité peut-elle finalement profiter à tous ?

sée fondamentale qui alimente cette position. Rawls a contredit cette idée dans sa conception ; il dit que, par comparaison, c'est l'économie de marché social qui assure le meilleur sort aux plus désavantagés dans la société.

Les positions socialistes contredisent les prémisses de Rawls, selon lesquelles l'inégalité économique pourrait être avantageuse pour tous (et surtout pour les plus faibles). Elles y voient plutôt une aggravation de l'inégalité et de l'injustice. Des données empiriques tirées des études de ces dernières années leur donnent raison en la matière⁸.

Rawls a influencé, depuis les années 80, la conception de la théorie de la Démocratie sociale et veillé à ce qu'il y ait des remises en question et des discussions. La discussion est d'ailleurs importante, parce qu'elle peut signifier une division des groupes cibles des travailleuses et travailleurs, si particulièrement importants pour la Démocratie sociale. On peut constater en ce moment que ces groupes cibles – comme auparavant, dans leur histoire – sont polarisés, sur cette question de liberté et d'égalité, entre autres.

Répartition équitable des biens contre Accès équitable au travail

Cette brèche au sein de la gauche politique s'exprime d'ailleurs aussi sur le plan théorique. Dans la discussion sur la justice, deux modèles divergents sont principalement opposés l'un à l'autre : d'une part, la juste répartition de biens sociaux et matériels, et d'autre part, l'accès équitable au travail : ainsi, il s'agit ici de savoir si et comment les groupes de personnes sont reconnus dans la société et obtiennent l'accès aux positions sociales (c-à-d, au statut social). C'est une question qui a une envergure politique importante et qui se discute également sur le plan théorique. Cette forte opposition entre, d'une part, la juste répartition et, d'autre part, l'accès équitable, repose principalement sur des préjugés des deux côtés.

Les théoriciens qui, justement, attachent de l'importance à l'accès équitable, ne sont pas fermés par principe à une nouvelle répartition. En général, il s'agit beaucoup plus de concepts plus complexes sur la justice, qui considèrent l'inégalité économique comme un problème de justice. Voyons rapidement encore le concept bidimensionnel de Nancy Fraser sur la justice, qui combinent de manière particulière les deux dimensions.

⁸ A titre de références intéressantes, citons ici les études suivantes : Bourdieu et al. 1997 ; Castel 2000 ; Schultheiss / Schulz 2005.

2.2.3. Le concept bidimensionnel de Nancy Fraser sur la Justice

Nancy Fraser a essayé, dans sa conception de la Justice, de dédramatiser le conflit entre Répartition équitable / Nouvelle répartition et Accès équitable / Argumentation libérale ; elle a proposé un concept bidimensionnel de la justice :

Un concept bidimensionnel de la justice

« Sur le plan théorique, il est important de concevoir une conception bidimensionnelle de la justice, qui harmonise les attentes légitimes de justice sociale et les exigences légitimes de la reconnaissance des différences existantes. Sur le plan pratique, il s'agit de concevoir un schéma d'orientation et de programmation politique qui permet de conjuguer les avantages de la politique de la répartition des biens avec ceux de la politique de reconnaissance. »

(d'après Fraser 2003 : 17 f.)

La thèse de Fraser inclut le fait que chaque injustice et désavantage implique aussi bien un désavantage économique qu'un manque de reconnaissance.

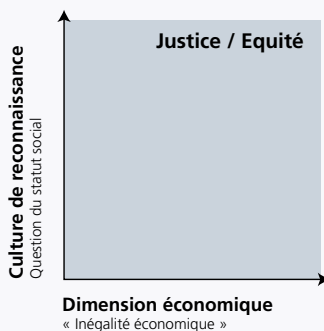


Figure 3 : Concept de Justice / Équité chez Nancy Fraser

C'est ainsi que le traitement désavantageux des homosexuels, surtout dans le domaine de leur statut et de leur considération sociale, est à situer. Mais en même temps, elle est liée à une situation financière défavorable, si l'on considère le taux d'imposition, lorsqu'ils se déclarent en tant que couples officiels. Ici, la « justice » ne peut s'obtenir que si on tient compte la constellation spécifique constituée par ce manque de considération au niveau statutaire la

Exemples tirés de la pratique

dimension économique. Comme deuxième exemple, on peut signaler la stigmatisation et l'exclusion des chômeurs dans notre société. Il est vrai que leur exclusion sociale dépend en grande partie de leur mauvaise couverture matérielle. Mais des études empiriques montrent toujours que la considération et la reconnaissance sociales, c-à-d le statut social, représentent également un problème important pour les concernés. Pour engendrer la justice et la participation dans la société, on a donc besoin de stratégies qui prennent suffisamment en compte les deux dimensions.

Nancy Fraser (née en 1947) est professeur de sciences politiques à la New School for Social Research à New York. Elle est réputée être une des théoriciennes féministes les plus influentes.

Publications sur la théorie féministe, la théorie de la justice et la théorie critique.

Présentation
d'une « parité
participative »

Ainsi, Fraser décrit d'abord une procédure analytique pour faire des investigations sur le traitement inégal ou l'injustice. Mais elle formule également de manière normative ce que signifierait la justice, à son avis. D'après Fraser, la justice signifie « parité participative » :

« Le point focal normatif de ma conception [réside] dans la présentation d'une parité participative. D'après cette norme, la justice exige des mesures sociales qui permettent à tous les membres (adultes) de la société de se fréquenter en tant que personnes nées égales devant la loi. Comme je l'affirme encore, pour que la parité participative soit possible, deux conditions au moins doivent être remplies : Premièrement, la répartition des ressources matérielles doit procurer l'indépendance et le « droit de vote » des participants. C'est ce que je veux appeler la condition objective. Les formes et les niveaux de dépendance et d'inégalité économiques qui rendent la parité de la participation plus difficile s'excluent dès le départ. [...] La seconde condition, par contre, exige que des modèles de valeurs culturels institutionnalisés montrent le même respect à tous les participants et procurent une égalité des chances dans l'acquisition d'une considération sociale. C'est ce que je veux appeler la condition intersubjective de parité participative. » (d'après Fraser 2003 : 54 f.)

Critère pour un
traitement inégal (et)
/ mais (in)équitable

Fraser doit maintenant désigner – tout comme Rawls l'a aussi fait – le critère qu'elle veut choisir pour reconnaître ou exclure une discrimination équitable ou non équitable, pour les deux dimensions.

Elle propose le critère suivant :

« C'est ainsi que le même critère général sert, dans les deux dimensions, à faire la différence entre les attentes justifiées ou non justifiées. Que le problème qui se présente concerne la répartition ou la reconnaissance, les demandeurs doivent démontrer pour les deux fois que des mesures existantes les empêchent de prendre part à la vie sociale, alors que toutes les personnes sont censées être nées égales devant la loi. » (d'après Fraser 2003 : 57 f.)

Etapas de vérification

1. *Analyse* : De quel type de traitement inégal s'agit-il ? Comment se présentent les deux dimensions ?
2. *Application du critère* : Comment les mesures / règles de la société empêchent-ils la parité participative ?
3. *Alternatives* : A travers quels changements et stratégies la parité participative pourrait-elle être mise en place ?

Les étapes sus-citées (Analyse intégrant les deux dimensions relatives à l'injustice, l'application, aux alternatives concrètes supposées) sont surtout chez Fraser un questionnement sur le traitement et la négociation démocratiques.

Il est évident qu'un test pratique serait également approprié ici. On pourrait, par exemple, intégrer dans ce cadre la discussion sur « l'assurance payée par le citoyen » (« Bürgerversicherung »), à comparer au « forfait par tête » (Kopfpauschale) (cf. p. 47 ff.).

Fraser met en lice deux stratégies sociales différentes pour combattre l'injustice (d'après Fraser 2003 : 102 f.) : l'affirmation (l'adaptation à la réalité) et la transformation (le changement).

Ainsi, l'Etat-providence libéral représenterait une stratégie affirmative qui consisterait à réduire les inconvénients économiques de l'économie de marché libérale. On ne pourrait certes pas parler d'abolition de l'injustice économique à travers le capital et le travail, mais elle serait quand même plus adoucie.

*Deux stratégies
pour l'instauration
de l'équité*

La stratégie des socialistes, elle, constituerait une stratégie transformative, ayant donc pour but de remplacer l'économie de marché libérale par une conception socialiste de l'économie.

Fraser contredit ces deux stratégies. Elle leur oppose une troisième et nouvelle stratégie qu'elle appelle (en suivant André Gorz) « une Réforme non réformiste ». Elle associe ce concept déroutant et un peu difficile à comprendre à un projet social-démocratique:

« Dans la période fordienne, [cette stratégie, N.d.t.] imprégnait l'acceptation de la social-démocratie dans beaucoup de groupes du spectre politique de gauche. De cette perspective, on ne considérait pas seulement la social-démocratie comme étant un simple compromis entre un Etat libéral assertif, d'une part, et un Etat socialiste transformatif, d'autre part : Elle a plutôt été considérée comme un régime dynamique dont le développement deviendrait transformatif à long terme. L'idée était, au début, d'institutionnaliser une série de réformes ouvertement assertives en matière de nouvelle répartition des biens, entre autres : le droit pour tous à l'aide sociale ; une imposition résolument progressive ; des mesures politiques macroéconomiques en vue de la création d'un plein emploi ; un secteur public étendu et sans influence du marché ; une part consistante d'avoirs publics et / ou collectifs. Bien qu'aucune de ces mesures politiques n'ait changé la structure de la société capitaliste en elle-même, on espérait quand même qu'elles influenceraient dans l'ensemble le rapport de force entre capital et travail, en faveur de ce dernier, et qu'elles feraient pencher la balance, à long terme, en faveur de la transformation. Cette attente n'était certainement pas totalement injustifiée. Mais elle finit par ne jamais être satisfaite, car le néo-libéralisme mit bientôt un terme à cette expérience. » (d'après Fraser 2003 : 110 f.)

Cette stratégie de la « Réforme non réformiste » essaie de jeter un pont entre les concepts de justice socio-libéraux et socialistes.

2.2.4. La dimension politique de la justice entre « la justice basée sur la performance » et « la justice dictée par le besoin »

La discussion philosophique a montré que l'on peut définir la Justice de diverses manières, en philosophie ; mais les explications philosophiques ne peuvent aider que jusqu'à un certain point. C'est parce qu'il s'agit, en effet, d'une définition relative du concept, puisqu'il fait l'objet d'une négociation sociale, et que différents groupes sociaux (tels que les syndicats, les associations représentant le patronat ou les partis) le reprennent à leur compte.

En fin de compte – comme le montrait déjà la discussion philosophique – il s'agit toujours, lorsque l'on parle de Justice, de la répartition de biens matériels et immatériels (« la justice de la répartition »), qui est jugée comme juste ou injuste.

Dans la discussion politique, deux autres concepts de la justice sont, entre autres, apparus : ils essaient d'expliquer et de légitimer la répartition des biens à partir d'une autre perspective.

La justice dans la performance ou « La performance doit être rétribuée » : Le camp du FDP et CDU / CSU, surtout, défend régulièrement cette conception que la performance légitimerait que l'on soit avantagé dans la répartition des biens. L'idée de justice basée sur la performance présuppose que la *justice en matière* de répartition des biens pourrait se mesurer à la performance de tout un chacun.

Prenons comme exemple le calcul du montant-limite pour l'assurance-maladie : A partir d'un certain revenu annuel, il est possible de choisir une caisse d'assurance-maladie privée (et donc, en principe, un meilleur traitement en cas de maladie). Plusieurs groupes importants de la gauche politique seront sceptiques, voire opposés, à de tels arguments.

Par contre, cela n'empêche pas que la justice basée sur la performance soit également un point d'argumentation pour la gauche : « Des épaules solides doivent aussi porter plus », d'après un argument très répandu, qui se rapporte aussi à la justice basée sur la performance. Celui qui possède plus, doit aussi plus contribuer au bien-être général. Dans les assurances sociales (assurances pour

*Explications
politiques de la
répartition non
équitable*

*Justice basée
sur l'idée de
performance*

les chômeurs et pour les pensions des personnes âgées), le maintien du statut social est aussi garanti : Celui qui a payé plus auparavant, reçoit aussi plus, en cas de nécessité.

Ce même argument devrait être considéré de manière plus critique, en ce qui concerne le salaire à attribuer dans une entreprise : Le président directeur général a-t-il vraiment beaucoup plus contribué au succès de la société que l'ouvrière qui fait du travail à la chaîne ? Et l'analyste en bourse a-t-il été vraiment plus performant que l'infirmière ?

On peut donc le constater : différents camps politiques reprennent à leur compte la justice basée sur la performance. Cette dernière s'établit comme base d'argumentation politique pour parler de répartition non équitable. Cependant, elle reste en premier lieu source d'argumentation relative et ainsi, un sujet faisant apparaître nettement les rapports de force sociaux et les points de confrontation.

*La justice dictée
par le besoin*

La justice dictée par le besoin – elle pose la question de savoir de quelles prestations des personnes différentes doivent jouir, lorsque leur situation sociale l'exige. Une personne assistée nécessite, par exemple, des soins d'un certain degré. Une personne en bonne santé ne peut pas jouir de cette prestation, parce qu'elle ne ressent pas ce besoin, ou que la société ne lui reconnaît pas ce besoin. En ce qui concerne la justice dictée par le besoin, la plupart des prestations du transfert social se réfèrent au code des lois sociales. Ainsi, la justice dictée par le besoin se trouve être une base de légitimation dans notre système social.

Les deux argumentations prennent toujours un aspect politique dans la discussion.

2.2.5. Digression : Égalité et Justice comme concepts social-démocrates

Outre les approches philosophiques du concept de « Justice », il existe également toute une série de concepts politiques prépondérants au sein de la social-démocratie qui sont intéressants pour l'histoire de la République fédérale. On peut y reconnaître un glissement du point focal dans la discussion sur le thème de la Justice, qui est certes apparu indépendamment de la discussion théorique, mais qui a été, par la suite, influencé par cette dernière.

Nous avons choisi ici les concepts mis en place par la social-démocratie, parce que dans une certaine mesure, la social-démocratie peut être considérée principalement comme le Parti de la Justice sociale, dans le paysage politique des partis de la République fédérale.

Dans le choix des concepts, il existe une succession qui indique – en ce qui concerne les phases du gouvernement social-démocrate – un changement de point de vue dans la manière dont la politique peut, grâce aux moyens étatiques, imposer ou formuler l'idéal de justice. L'un après l'autre, le concept d'« Égalité » a été complété par celui d'« Égalité de chances », et plus tard encore, par celui de « Équité / Justice de chances ».

Jusqu'en 1959 surtout, alors que la social-démocratie allemande gagnait encore de nouvelles couches d'électeurs à son congrès à Bad Godesberg, le concept d'« Égalité » était encore totalement un élément des idéaux prônés par la politique de gauche. Il se rapportait à tous les domaines de la vie. Toutefois, le thème central en était le champ social du travail. L'égalité était surtout liée à l'idée de vaincre la non-liberté et l'exploitation dans les rapports de production. De la participation aux prises de décision de Montan, jusqu'à la série de grèves des années 50 – des événements qui sont souvent occultés, de nos jours, il s'agissait de gagner plus d'égalité, donc, plus de participation aux prises de décision concernant le travail et le mode de vie. Le résultat obtenu était contradictoire, puisque malgré la participation aux prises de décision sur la gestion et la vie de l'entreprise, ce qui était déjà un demi-succès, l'exigence d'égalité au travail n'a pas pu être remplie de manière durable.

Glissement du point focal dans la discussion sur la Justice

«Égalité»

A l'ère de Willy Brandt et pendant la coalition entre socialistes et libéraux, on a alors créé le concept d'« égalité de chances » qui jouit aujourd'hui encore d'un rayonnement important (et pas seulement dans la social-démocratie), et qui caractérise particulièrement la politique progressive de l'ère Brandt. Le concept nouvellement créé accepta en principe l'inégalité sociale qui prévalait et se concentra sur le domaine de la politique d'éducation. L'argumentation la plus importante concernait le développement des institutions d'éducation et du secteur étatique, pour convaincre de nouveaux milieux et de nouvelles couches électorales, et pour développer le concept d'injustice au-delà même de la répartition matérielle des biens, pour parler aussi de répartition des chances de recevoir une bonne éducation au sein de la société. La social-démocratie était sûrement consciente du fait que la répartition inégale des ressources matérielles et la répartition inégale des possibilités d'éducation se complètent. Pour les libéraux, l'accent se situait beaucoup moins au niveau d'une intrication des concepts d'« égalité » et « égalité de chances », que d'une substitution d'égalité par égalité de chances. Ainsi, l'égalité de chances a pu s'attacher aux positions libérales. Et ce n'est que par ce truchement que la politique social-libérale a enfin été possible.

Le nouveau point focal était le signe d'une nouvelle constellation sociale et d'une nouvelle orientation de la politique. C'est en cela que le concept d'« Egalité de chances » était si caractéristique. Il a été introduit à une période où une acceptation positive de l'Etat social a stabilisé la situation économique.

« *Équité des chances* »

Dans la troisième phase du gouvernement social-démocrate, sous le chancelier Gerhard Schröder, le concept d'« égalité de chances » a été complété par celui d'« équité des chances ». L'« équité des chances » se concentre beaucoup plus sur l'aspect de la répartition. Le concept montre clairement le fait que les chances dans la société sont liées à la répartition des ressources matérielles et immatérielles. Et ces ressources seraient – comme le disait l'argument le plus caractéristique de cette phase gouvernementale – économiquement limitées.

Ces chances limitées devraient alors être réparties de manière « équitable ». La politique de Schröder a fait en ce sens un emprunt à la représentation politique de « Justice basée sur la performance ». La formule « Promouvoir et Exiger » signifie : procurer des chances et attribuer des ressources matérielles, aussi bien qu'exiger des prestations en retour.

C'est la définition d'équité des chances qui, justement, divise la gauche dans la discussion politique. Les questions critiques et mises en discussion étaient et restent encore :

- Y a-t-il vraiment – et si oui, dans quelle mesure – des limites objectives des ressources, tel qu'on le prétend ? Ou bien s'agit-il de décisions politiques, que l'on pourrait régler autrement (dans le domaine des finances de l'Etat, par exemple, ou des systèmes d'assurance sociale) ?
- Est-ce que la répartition sociale des charges et aides sous les différentes formes choisies peut être considérée comme juste et équitable (par exemple, allègement des charges des entreprises, d'une part, réductions dans le filet social, d'autre part) ?

« Justice » dans le Programme de Hambourg du SPD

« La justice est un élément fondamental de la dignité commune à tous les êtres humains. Elle signifie liberté égale pour tous et chances égales pour tous, indépendamment de l'origine et du sexe. Ainsi, la justice signifie même participation dans les domaines de l'éducation, du travail, de la sécurité sociale, de la culture et démocratie, de l'égalité par rapport à l'accès aux biens publics. Là où la répartition inégale du revenu et de l'avoir partage la société en groupes qui disposent des autres et en groupes dont les autres disposent, elle va à l'encontre de la liberté égale pour tous : elle est ainsi non équitable. C'est pour cela que la justice exige plus d'égalité en matière de répartition du revenu, de l'avoir et du pouvoir. [...] La performance doit être reconnue et respectée. Équitable est la répartition du revenu et de l'avoir qui correspond à la performance. Propriété oblige : Celui qui gagne au-dessus de la moyenne, possède plus que les autres, doit aussi contribuer plus au bien-être de la société. »

(d'après le Programme de Hambourg 2007 : 15 f.)

Indépendamment de la manière dont on répond à ces questions, on peut constater de manière évidente que le concept de justice est controversé, aussi bien sur le plan théorique que politique.

**Les défis que la Démocratie sociale doit relever,
à l'issue de la discussion sur la Justice :**

- La justice est la valeur fondamentale qui se trouve à la base de la répartition des biens matériels et immatériels. Mais la Démocratie sociale ne peut jusqu'ici se référer à un concept consensuel. Sur le plan social, la « Justice » est certes efficace comme base de légitimation en tant que base d'argumentation ; mais elle est controversée sur le plan théorique.
- On doit, de toute évidence, considérer et utiliser le concept de « Justice » différemment, pour chacun des différents champs d'action sociaux.
- L'égalité, définie comme étant une répartition égale des biens, n'a pas besoin d'explications en elle-même. Ce sont les entorses à la norme qui doivent être définies du point de vue de la justice.
- Une liberté effective ne peut se concevoir sans l'égalité.

2.3. Solidarité

Le concept le moins discuté est celui de la « Solidarité » (ou, dans la Révolution française : « Fraternité »). Cela vient certainement du fait qu'il s'agisse d'un concept qui concerne le fait d'être avec les autres ; c'est pour cela qu'il est plus difficile à intégrer dans une construction théorique.

On pourrait définir la solidarité de manière très globale, en se référant à divers auteurs⁹, comme étant :

- un sentiment de responsabilité communautaire et réciproque, qui
- provient d'une situation d'intérêts communs et
- qui se traduit dans un comportement qui rend service à la communauté, le cas échéant même, contre l'intérêt personnel à court terme,
- et qui dépasse la simple formalité de la justice réciproque.

⁹ Par exemple : Hondrich 1994, entre autres ; Carigiet 2003

La « Solidarité » est ainsi une question d'« identité sociale » commune, qui se nourrit d'un même mode de vie et de valeurs communes.

Le sociologue et philosophe moraliste américain Walzer signale cependant avec raison que la solidarité pourrait être dangereuse, « lorsqu'elle n'est qu'un simple sentiment, un substitut émotionnel à la coopération, au lieu de refléter une coopération effective, vécue tous les jours. » (d'après Walzer 1997 : 32).

Cette coopération de tous les jours se rapporte à des institutions et structures sociales, dans lesquels la solidarité peut se développer et contribuer à la sécurité sociale.

La solidarité peut en elle-même être également exclusive et discriminatoire dans ses expressions – comme pour l'esprit de corps des extrémistes de droite, par exemple. Pour une société démocratique qui se développe avec et à partir d'une société civile ouverte et pluraliste, cette forme erronée de solidarité constitue un danger immense qui est très souvent encore sous-estimé. On en dépasse la limite lorsque la cohésion d'une communauté se nourrit de la discrimination envers d'autres personnes.

Ainsi, la solidarité ne devrait être discutée dans une société démocratique que lorsque liberté et égalité sont une réalité effective.

Aussi difficile que soit la définition de ce concept, il a pourtant été efficace pour son intégration sociale dans l'histoire sociale. Ainsi, les grandes assurances (pour les chômeurs, les malades, les pensions des personnes âgées et l'accident) sont des institutions de solidarité des travailleurs. Leur création dans les années 1890, voire 1920 est avant tout dû à la pression immense des travailleuses / femmes socialistes et social-démocrates – même sous le gouvernement conservateur de Bismarck.

Le système de coopérative est aussi caractérisé comme une communauté solidaire dans laquelle les membres, grâce à leur intérêt commun, construisent une communauté qui met hors fonction la concurrence que l'on trouve habituellement sur le marché.

Pour continuer, on peut aussi dire, pourtant, que la solidarité présuppose un équilibre des intérêts en présence, pour qu'elle soit efficace. Cela indique que la solidarité ne peut naître que lorsque différents intérêts, mais qui sont surtout communs, sont pris en compte dans les argumentations politiques.

Les défis que doit relever la Démocratie sociale, à partir de la discussion sur la solidarité :

- La solidarité peut être une relation sociale au sein de la société dont la promotion, mais non la création peut s'obtenir à travers les institutions sociales.
- Dans une Démocratie sociale, il faut vérifier de quelle manière les institutions de l'Etat et de la société civile agissent sur la cohésion de la solidarité.
- La solidarité devrait toujours être discutée en rapport avec la réalisation de la liberté et de l'égalité.

La « solidarité » dans le programme de Hambourg du SPD :

*« La solidarité signifie un lien réciproque, le sentiment de former une communauté et l'entraide. Elle correspond à la prédisposition des hommes à être là, les uns pour les autres, et à s'aider mutuellement. Elle est valable entre forts et faibles, entre les générations, entre les peuples. La solidarité crée un pouvoir pour effectuer des changements : c'est l'expérience du mouvement des travailleurs. La solidarité est une force puissante qui maintient notre société unie – dans une volonté spontanée et individuelle d'aider, avec des règles et des organisations communes, dans un Etat social en tant que solidarité politiquement organisée et utilisée par les citoyens. »
(d'après le Programme de Hambourg 2007 : 16)*

2.4. Que disent les autres, en fait ?

De Martin Timpe

Dans la pratique politique, l'interprétation social-démocrate des valeurs fondamentales n'est pas la seule qui existe. D'autres partis ont également formulé leurs conceptions de ces valeurs fondamentales, dans des programmes de base ou autres documents fondamentaux. Nous allons maintenant jeter un coup d'œil rapide sur ces approches. Nous ne prétendons pas vouloir être exhaustifs et nous allons plutôt parcourir ces programmes avec des « bottes de sept lieues », au lieu de nous perdre dans les détails sémantiques.

► La „création divine“ bien en vue : la CDU (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne)

Les valeurs fondamentales de la CDU sont la liberté, la justice et la solidarité. Dans leur nouveau programme de base qui a été décidé au congrès du Parti à Hanovre en Décembre 2007, elle expose ces trois valeurs fondamentales. Bien qu'à première vue ces valeurs fondamentales soient identiques à celles que le SPD a formulé dans son Programme de Hambourg, on observe des différences en y regardant de plus près. Ainsi, on remarque chez la CDU l'insistance particulière sur l'image chrétienne de l'être humain et la création divine. Pour la CDU, la religion chrétienne est *la référence centrale* ; pour l'interprétation social-démocratique des valeurs fondamentales, celle-ci représente uniquement une des nombreuses sources de leurs valeurs fondamentales. (Pour le parti bavarois, la CSU, cette orientation fondamentale est par ailleurs encore plus accentuée et elle est complétée par une orientation de droite axée sur la Nation et le Patriotisme.)

A travers les approches, on reconnaît également que la CDU utilise un concept de liberté un peu différent de celui du SPD. D'abord, pour la CDU, il est formulé de manière plus détaillée que les deux autres valeurs fondamentales – comme le montre tout le processus de création de ce programme de base intitulé : « Nouvelle justice à travers plus de liberté ». Ces deux points pourraient indiquer une priorisation de la valeur fondamentale Liberté, tandis que le SPD reste accroché à l'idée que ces valeurs fondamentales ne présentent pas de préséance entre elles. Par ailleurs, dans le programme de la CDU, les droits défensifs donc négatifs de liberté sont plus fortement appuyés que les droits positifs de liberté.

La « création divine »
bien en vue

➤ Les trois valeurs fondamentales du FDP (Parti libéral-démocrate d'Allemagne) : Liberté, Liberté et Liberté

Le FDP n'a pas de programme de base. Mais si on lit des documents de base similaires tels que les « Wiesbadener Grundsätze » qui ont été décidés au congrès du Parti fédéral en 1997, on constate une orientation marquée envers la valeur fondamentale de liberté. Pour un parti qui a pris ses racines dans le libéralisme politique, on pourrait penser que c'est compréhensible. Cependant, de manière très raccourcie, si on devait y apporter une critique. Car on ne déforme certainement pas l'idée de John Locke, un des pères du libéralisme politique, lorsqu'on affirme que les aspects de la justice et de l'équité ont joué un rôle central dans ses représentations de ce que devait être la société. Le FDP, au contraire, essaie de relier tout aspect de son orientation fondamentale au concept de liberté. Ainsi, des slogans tels que « La liberté, c'est le progrès » ou « La liberté, c'est de supporter son futur » montrent à quel point les démocrates libéraux essaient de se rallier systématiquement à une valeur fondamentale dont on ne peut nier l'importance. Mais il est tout aussi clair qu'une société qui se base uniquement sur la liberté et en est ainsi amenée à négliger la justice et l'équité, ainsi que la communion solidaire, devra très vite faire face à des problèmes qui menacent l'existence même de la cohésion sociale.

*Dans un joli bouquet
de couleurs, il
y en aura pour
tout le monde*

➤ Dans un joli bouquet de couleurs, il y en aura pour tout le monde : Alliance 90 / Les Verts

Les Verts attribuent un rôle central à l'autodétermination de l'être humain. Ils développent un concept de justice et d'équité, qui comporte tellement de facettes qu'il devient presque impossible de le définir. A l'équité en matière de répartition des biens, qui doit bien rester une valeur principale, on a rajouté l'équité en matière de participation, l'équité entre les générations, l'équité entre les genres et l'équité internationale. Bien sûr, aucune de ces exigences n'est erronée en elle-même. Mais tous ces points sont placés sur le même rang et il devient difficile, sans ordre de priorité, de trouver une forme acceptable pour faire comprendre à la lectrice critique ou au lecteur intéressé ce qu'on entend vraiment par justice et équité.

Comme il sied à tout parti écologiste, on complète les valeurs fondamentales par l'exigence de durabilité dans tous les domaines de la politique. Et pourtant, il n'est pas nécessairement convaincant de mettre des valeurs fondamentales telles que la liberté, la justice / l'équité et la solidarité au même plan que le devoir – certes important – d'assurer une valeur transversale telle que la durabilité.

► Tout en mouvement : le parti « Die Linke » (la Gauche)

Le parti « Die Linke », né de la fusion de « Die Linke.PDS » et WASG, n'a pas encore décidé d'un programme de base. Dans les « Points-Programmatiques », sur lesquels se base la fusion des deux partis, se trouvent quelques explications sur les valeurs fondamentales. On s'y relie aux valeurs de la démocratie, de la liberté, de l'égalité, de la justice / équité, de l'internationalisme et de la solidarité comme orientations fondamentales en matière de valeurs. Reposant sur une perspective historique, le parti reconnaît la prépondérance d'une liberté individuelle, sans laquelle l'égalité peut, en fait, finir par réduire le plus faible au silence et l'obliger à supporter une oppression exercée par autrui. Il est également clairement énoncé que la liberté sans égalité ne peut signifier qu'une liberté pour les riches uniquement – et ce point, les partisans d'une démocratie sociale ne le contesteront certainement pas, même s'ils l'exprimeraient autrement. C'est justement cette relation entre liberté et égalité qui sera définie dans le futur discours programmatique du parti « Die Linke » qu'il s'agira de suivre attentivement.

2.5. Les valeurs fondamentales en pratique

Après avoir revu les valeurs fondamentales en long et en large sur un plan très théorique, nous allons faire quelques observations sur le plan de la pratique. Quel rôle jouent les valeurs fondamentales pour une Démocratie sociale, dans la discussion politique au quotidien ? Une collection d'exemples dans divers domaines nous servira à trouver des idées et à nourrir notre réflexion.

2.5.1. Politique de l'éducation

Plan Directeur « L'Ecole crée des Opportunités pour le Futur » – sur : l'application d'une politique de l'éducation progressiste au niveau communal¹⁰

De Marc Herter

Depuis 2003, lorsque les premières études PISA ont révélé les lacunes du système éducatif allemand, le système éducatif approprié a été un thème très discuté au niveau fédéral, celui des Länder et au niveau communal. Une partie du débat était particulièrement axée sur le fait qu'en Allemagne, la réussite scolaire – surtout en comparaison avec les autres pays – est relativement en étroite relation avec les origines sociales des enfants et adolescents. Mais comment serait un système scolaire socialement équitable et solidaire, et qui en même temps, donnerait à tous la liberté de décider son parcours de formation et sa profession ?

Le SPD à Hamm s'est penché sur la question et a développé une planification intégrée social-démocrate dans un plan-directeur intitulé « L'Ecole crée des Opportunités pour le Futur ». En ville dotée d'une circonscription libre, Hamm est responsable de son système scolaire, et donc, du « développement des écoles tournées vers le futur ».

► Pourquoi un plan directeur ?

Jusqu'ici, la politique scolaire à Hamm, qui est une ville gouvernée par une coalition CDU / FDP, était surtout orientée selon les circonstances et les opportunités

¹⁰ L'exemple se base sur un plan de développement scolaire sur lequel le SPD a effectivement travaillé à Hamm.

du moment. C-à-d, lorsque les inscriptions à une école étaient trop élevées ou trop peu nombreuses, soit on élargissait, soit on fermait, ou on repoussait les limites au niveau des infrastructures, jusqu'à la satisfaction du besoin. Ensuite, on attendait les circonstances suivantes.

Il n'y avait donc pas de base correcte pour une structure scolaire tournée vers le futur, au niveau communal. Un nouveau concept d'école est né au moment où on a compris que ce n'est pas seulement l'école en tant que système qui est décisif pour la réussite de l'éducation des enfants et des adolescents, mais aussi les départements tels que l'Aide aux adolescents, la promotion de la formation et la promotion du marché du travail, ainsi que la promotion de l'Intégration. Le plan directeur formule, à partir d'une analyse, des objectifs à long terme et des champs d'action opérationnels, à travers lesquels se profilent, tels un fil rouge, l'amélioration de la participation à l'éducation et sa réussite.

Un plan directeur social-démocrate

Le but était de présenter une alternative social-démocratique pour l'administration des acquis de l'école par la majorité qui administrait la mairie. Pour montrer à quel point cela était nécessaire, il suffit, outre les études PISA, de prendre les deux indicateurs d'échec de la politique scolaire menée jusqu'alors :

- Avec un taux de réussite au baccalauréat de moins de 30 % pour chaque année scolaire, Hamm se place loin derrière les autres villes à circonscription libre de la Rhénanie du Nord-Westphalie. Sa voisine Münster est à un taux de 50 %.
- Tandis que l'on peut constater un passage au lycée d'environ 50 % dans les quartiers plus aisés de la ville, Herringen, le district classique des ouvriers a réussi juste une fois à atteindre 19,5 %.

En même temps, le développement social-démographique montre qu'il faut maintenant agir. Le nombre des écolières et écoliers qui se trouvent en année de passage pour monter de l'école primaire à une étape supérieure aura diminué d'un quart en l'an 2015, en comparaison avec l'année 2005. En 2010, déjà, chaque deuxième enfant né à Hamm sera issue de la migration. L'intégration et l'exploitation des réserves de dons et talents ne sont donc pas seulement un souhait politique des forces politiques progressistes, mais également une condition fondamentale pour le développement de la ville en restructuration.

➤ Cette liberté , telle que nous la concevons – Une garderie d’enfants pour toute la journée : un avantage qui ne doit pas être réservé à une minorité !

Le premier principe conducteur du plan directeur est l’évolution de la garderie journalière sur toute la chaîne de garderie. *Un bon système de garde d’enfants* à partir d’un an commence avec une offre de qualité adaptée à la demande dans la catégorie des moins-de-trois-ans, pour atteindre les trois-à-six ans (avec toujours une qualité pédagogique correcte) et se complète dans sa forme scolaire avec une « journée complète », pas seulement en primaire, mais aussi jusqu’à la quatorzième année. L’adéquation entre la vie de famille et le rythme de travail sera ainsi satisfaisante. Et la Ville n’imposera pas si et comment les enfants seront élevés, mais elle offrira les conditions nécessaires pour que les mères et les pères puissent au moins décider en toute liberté de l’éducation de leurs enfants. Ainsi, *la liberté* ne sera pas la liberté des familles riches qui peuvent se permettre de payer une personne pour garder leurs enfants, mais celle de toutes les familles, pour les aider à réaliser leur plan de vie familiale.

➤ Une justice sociale efficace – Des écoles communautaires de quartier pour de nouvelles opportunités

Un autre principe conducteur du plan directeur est de laisser plus d’ouverture et d’opportunités d’évolution dans le système scolaire pour chacun des sept districts de la ville de Hamm. Chaque fin de cycle devrait être présente dans chaque district. Le but est ne pas faire dépendre la réussite des écolières et écoliers de leur origine. La justice sociale commence ainsi par la même égalité de chances pour avoir une bonne éducation pour assurer son futur. Elle crée partout les mêmes opportunités d’accès au passage à une école du niveau supérieur pour continuer son éducation. L’intégration et l’appui individuel renforcé ne seront pas en contradiction, mais seront tributaires l’un de l’autre. Ainsi, les écoles communautaires de quartier (dans le modèle Rhénanie du NordWestphalie / SPD après avoir suivi les mêmes cours en cinquième et sixième année, auront le choix entre deux possibilités : continuer un autre cours intégré jusqu’en dixième année, ou aller dans l’une des trois options : cursus relatifs à la « Hauptschule », la « Realschule » (collège) ou le « Gymnasium » (lycée) ; mais ces deux choix principaux sont chapeautés par la même école et un collège. Beaucoup de choses vont également changer sur place : pour la première fois, l’école communautaire de quartier fera une offre relative aux cycles de la « Realschule » et du « Gymnasium » dans le district des ouvriers, à Herringen. Trois autres districts auront aussi pour la première fois un

cycle de « Gymnasium ». Compte tenu de l'évolution démographique, il serait impossible pour pratiquement tout les districts de maintenir l'ancienne offre d'éducation sans cette nouvelle offre d'école communautaire.

➤ Une solidarité au-dessus des mots vides – Le budget de promotion sociale

Le budget de promotion sociale est un troisième élément vital à ces propositions de politique scolaire. Il tient compte du fait que les besoins et conditions de promotion des différentes écoles se présentent de manière différente. Là où le pourcentage d'écolières et d'écoliers issus de la migration est au plus fort, et les problèmes sociaux sont plus durement ressentis jusque dans le quotidien de l'école, c'est là que les budgets scolaires sont utilisés rien que pour le minimum requis pour la bonne conduite et la gestion réglementaire de l'école. Pour des livres, par exemple, ou encore la participation à des excursions de la classe, la garde des enfants et le repas de midi ; alors qu'ailleurs, le budget scolaire est investi dans l'amélioration de la qualité des cours, et la garde en journée complète, ou alors, dans des projets et du matériel. Un résultat absurde : Là où les besoins de promotion sont les plus élevés, se trouvent les moyens et les possibilités réels les plus réduits. *Le budget de promotion sociale*, pour sa part, fonctionnerait en comparaison de manière non bureaucratique. Chaque école reçoit un budget supplémentaire pour chaque écolier dans le besoin, et la somme peut être forfaitairement majorée de 10 % en cas de coups durs. L'école finance par ce biais les besoins particuliers et elle aura enfin la possibilité d'utiliser le véritable budget "normalement", comme les autres écoles. Cette conception diffère de la budgétisation habituelle (par tête) des écoles. C'est l'exigence de *solidarité* des écoles financièrement aisées envers les écoles financièrement faibles, pour permettre d'avoir des moyens de promotion et donc, un succès général à travers toute la ville, de manière équitable.

➤ Le dialogue

Après avoir développé le projet ensemble avec les sous-districts et les factions au sein du conseil communal, il va être présenté dans sept manifestations du district pour recevoir l'avis des parents, des enseignants, des écolières et des écoliers, ainsi que des citoyennes et citoyens intéressés. Car il s'agit alors de répondre à la question principale : comment faire pour appliquer ces propositions dans chacun des districts ?

2.5.2. La politique sociale

« Assurance des citoyens » contre « Forfait par tête » – Une question de politique de santé équitable

De Christina Rentzsch et Martin Timpe

En 2004, comme cela avait déjà été le cas dans des lois antérieures sur la « réforme » du système de santé, le GMG (Gesundheitsmodernisierungsgesetz – loi sur la modernisation de la santé) concernait presque exclusivement les dépenses de la GKV (gesetzliche Krankenversicherung – Assurance-maladie légale). Et l'action à mener en ce qui concernait les recettes, en fait, n'était pas controversée. Ce qui était très controversé, par contre, était la question de savoir comment stabiliser les recettes de la GKV et les adapter aux défis politiques. La pression sur l'attitude à adopter venait en fait de deux facteurs : d'une part, il y avait la prévision que le pourcentage des personnes âgées à assurer augmentait, et d'autre part, il y avait le fait qu'une part croissante des revenus de la population n'appartenait pas à la catégorie de revenus dont on pouvait déduire les contributions qui servaient au financement solidaire des soins médicaux. La réponse à la question de savoir quelle était la réaction politique correcte à ces défis n'était pas unique et uniforme : au contraire, la division régnait. Ainsi, aux élections parlementaires 2005, l'Union (CDU / CSU) et le SPD s'affrontaient avec deux modèles fondamentalement divergents, sur la configuration future de la GKV. Comme trop souvent, dans la discussion publique, des interprétations très diverses étaient apparues, en ce qui concernait les deux expressions-clés « Bürgerversicherung » (assurance payée par le citoyen) et « Kopfpauschale » (forfait par tête), nous allons d'abord commencer par expliquer ce que chacun des deux grands partis populaires voulaient vraiment.

► „Bürgerversicherung“ : l'assurance payée par le citoyen

Le SPD fait la promotion de l'évolution de la GKV vers une assurance payée par le citoyen, dans laquelle la perspective était de faire payer tou(te)s les citoyen(ne)s selon leur capacité financière. Pour établir le montant de la contribution, il faudrait prendre comme base, non plus le revenu provenant d'une activité dépendante, mais aussi toutes les autres sortes de revenus. Avec cette assurance payée par le citoyen, la GKV serait aussi financée à l'avenir par des contributions des assurés et des employeurs. Les conjoint(e)s sans revenus personnels seraient quand même assurés, et les enfants seraient assurés sans être obligés de payer une contribution.

► „Kopfpauschale“ : le forfait par tête

Le modèle que le CDU lui-même a également appelé « prime de santé » se compose d'un forfait mensuel, d'un montant égal pour tous ceux que la loi oblige à s'assurer, et d'une contribution patronale qui se monte à 6,5 % du revenu imposable. Celle-ci va – tout comme les contributions des assurés – dans une caisse spéciale qui sert à rétablir un équilibre et payer pour ceux dont le forfait mensuel dépasse 7 % de leurs revenus. Par ailleurs, c'est de cette caisse que serait retirée la contribution patronale à payer aux Caisses d'assurance-maladie légales. A l'avenir, les contributions des enfants des personnes assurées par la Caisse d'assurance-maladie légale seront financées par des impôts.

► L'avenir de la Caisse d'assurance privée (private Krankenversicherung – PKV)

Une caractéristique essentielle du système de Caisse d'assurance-maladie allemande est qu'une partie des citoyen(n)es n'est pas obligée de participer au financement solidaire. Les fonctionnaires sont automatiquement exemptés, grâce au système d'appui financé par les impôts ; et les travailleurs indépendants ne sont pas obligés de contribuer, quels que soient leurs revenus. Les travailleurs dépendants peuvent choisir la PKV (assurance privée), à partir d'un certain montant salarial (il y a donc un plafond qui permet à la personne de ne plus contracter l'assurance minimale légale, puisqu'elle pourra contracter une assurance privée). Tout cela implique qu'il manque donc, en fait, les contributions de plusieurs groupes de population qui devraient être affectées au financement solidaire des soins médicaux. Selon la perspective que l'on adopte, et le jugement politique qui en résulte, on peut voir cette situation de deux points de vue différents : soit, que cet état de fait est perçu comme étant un problème, soit que c'est l'expression positive d'une concurrence saine, au niveau des systèmes de santé existants.

L'impact sur la PKV (assurance privée) serait différent, selon que l'on adopte la « Bürgerversicherung » (assurance payée par le citoyen) ou la « Kopfpauschale » (forfait par tête) : Tandis que le but de la « Bürgerversicherung » (assurance payée par le citoyen) est une implication et une participation de la PKV (assurance privée) dans le financement solidaire, la « Kopfpauschale » (forfait par tête), elle, laisserait ses privilèges intacts à la PKV. Il faut même compter en plus, l'avantage que dont les enfants des assurés privés vont alors bénéficier en plus : ils seront libres de toute contribution, d'une part, et financés par les impôts, d'autre part.

► Le financement solidaire de la contribution du citoyen au système de santé : une participation équitable, basée sur la capacité de performance

Il est évident qu'une caractéristique essentielle de la « Bürgerversicherung » (assurance par le citoyen), c'est d'apporter un plus à la solidarité. Tou(te)s les citoyen(ne)s participent ensemble à un système commun d'assurance pour tous, en vue de financer un système de santé. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de concurrence entre les différentes Caisses d'assurance. On assisterait seulement à la disparition de ces différents concepts de calculation qui dépendent, jusqu'ici, de chaque assureur. A la place de ces concepts cohabitant côte à côte tant bien que mal, on réussirait à créer des conditions communes, équitables pour tous, grâce à des règles claires que tous doivent respecter et qui créent des conditions concurrentielles justes et équitables aux yeux de tous. Les assureurs devront ainsi entrer en concurrence dans le but d'avoir les meilleures structures de soins, au lieu de rechercher les « meilleurs risques » à couvrir (c-à-d, des assurés plus jeunes et en meilleure santé).

La CDU prétend aussi que son modèle est *solidaire*. Elle peut dire aussi que le modèle du forfait par tête prévoit également une forte contribution par le biais des impôts ; et que donc, de cette manière, tous ceux qui paient leurs impôts participent automatiquement aux coûts du système de santé. La question se pose si cela entraîne une répartition *équitable* des charges financières. En effet, le financement par le biais du système fiscal entraîne des charges plus lourdes pour les faibles et moyens revenus, tandis que la part du groupe des revenus élevés – surtout avec la politique financière des dix dernières années – baisse continuellement. Et c'est aussi la même chose, en ce qui concerne le forfait par tête lui-même : Comme chaque citoyenne et chaque citoyen doivent payer la même prime de santé, il est évident que ceux qui ont un revenu faible auront des charges plus lourdes que ceux qui ont un revenu élevé. Il serait en fait plus juste de solliciter une participation proportionnelle à la capacité financière de chacun, qui procurerait alors une meilleure assurance au citoyen : en effet, d'une part, il y aurait le maintien d'un financement *progressif* des contributions (c-à-d, *non forfaitaire*), et d'autre part, il y aurait la participation des autres sources de revenus supplémentaires (en plus des revenus découlant des activités professionnelles dépendantes habituelles). De plus, il n'est pas solidaire de laisser encore de côté les fonctionnaires, tel que le suggère le modèle du forfait par tête ; et il n'est pas *solidaire* non plus que la PKV continue à maintenir ses anciennes structures concurrentielles (du moins, dans les formes).

Un autre problème de *justice et équité* se pose également devant la question de savoir quels groupes de population seront financièrement alourdis ou allégés dans les charges qu'ils auront à supporter. Les deux modèles sont très différents, sur ce point. Tandis qu'une famille avec deux enfants serait allégée, dans le modèle de la « *Bürgerversicherung* » (assurance payée par le citoyen), elle aurait à payer jusqu'à 900 euros par an, si on introduit le modèle de forfait par tête (« *Kopfpauschale* »). La situation contraire se présenterait, en fait, dans le cas des célibataires : Le montant forfaitaire pourrait aller jusqu'à plus de 1.300 euros par an, tandis que la « *Bürgerversicherung* » les allégerait même légèrement de cette somme-là.

Sur le plan de la *solidarité*, il est facile d'expliquer pourquoi la « *Bürgerversicherung* » (assurance payée par le citoyen) est préférable à la « *Kopfpauschale* » (forfait par tête). En ce qui concerne la *justice et l'équité*, par contre, le jugement dépendra des dimensions qui nous sembleront les plus importantes : Répartition, participation, satisfaction des besoins ou performance équitable – qu'est-ce qui est le plus important ? Nous préférons vous laisser penser librement à la réponse à cette question.

2.5.3. La politique du marché de l'emploi L'insécurité permanente ? Le nouveau monde du travail et les valeurs de la Démocratie sociale

De Matthias Neis

Plusieurs décennies après la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'Allemagne semble connaître une situation de compromis entre les intérêts du capital et du travail. Pendant une phase exceptionnellement longue de croissance économique, après 1949, le travail salarié est devenu un cas normal. A travers ce travail salarié, l'homme a pu acquérir en même temps des droits de participation à « la propriété sociale », aux droits garantis à la retraite, à la protection contre le licenciement et à la protection du travail, aux droits de participation à la prise de décision et aux normes tarifaires obligatoires (cf. Dörre 2005).

Ce travail salarié – surveillé par l’Etat social- que l’on appelle la condition normale de travail (NAV – « Normalarbeitsverhältnis »), amena également, avec la sécurité matérielle, un minimum de reconnaissance. Cette phase qui, avec le recul, représente justement une certaine harmonie, n’était naturellement pas exempte de conflits. Le compromis a toujours été difficile à acquérir et la répartition inégale des richesses sociales a été dans les meilleurs des cas graduellement réduite. De larges parties de la population avaient cependant la certitude que, forts de leur travail, ils étaient en train de pouvoir améliorer, lentement mais sûrement, leur niveau de vie.

Mais depuis les années 80, la NAV (« Normalarbeitsverhältnis » -condition normale de travail) perd cependant de plus en plus sa force de rayonnement. La plupart des travailleurs sont certes employés au régime du « travail normal », mais très rapidement, cette condition normale devient plus rare. La croissance en terme d’emploi se trouve exclusivement dans d’autres domaines : dans le travail à temps partiel, le travail « prêt », l’emploi à durée limitée ou faiblement rémunéré¹¹. Comme le travail de longue durée et le plein emploi, la « propriété sociale » se trouve aussi sous pression. La privatisation partielle de la protection de la vieillesse, les offensives pour relâcher la protection contre le licenciement et l’abaissement des liens tarifaires, surtout en Allemagne de l’Est, ne sont que quelques aspects évidents de ce processus.

On peut donner quelques raisons à cette évolution. Par exemple, l’importance croissante du travail dans les secteurs de prestations de service et d’information exige une autre forme d’organisation du travail, plus flexible que dans les formes de production antérieures. Dans les conditions d’une concurrence qui ne se situe même plus au niveau des entreprises uniquement, mais au sein même de chacune des entreprises, entre équipes (« teams ») ou départements, la « propriété sociale » devient vite une sorte de « réserve qui récompense la flexibilité ». Les entreprises qui réussissent à relâcher ou à supprimer les droits de protection obtiennent un avantage concurrentiel certain, aussi peu durable qu’il puisse être.

La plupart des gens réagissent de manière peu rassurée à cette évolution. Dans une étude récente réalisée par la Fondation Friedrich Ebert, 63 % des personnes

11 Entre 1991 et 2003, le nombre des travailleurs à temps partiel est monté, par exemple, d’environ 5 millions à plus de 9 millions.

enquêtées avouent avoir peur des nouveaux changements sociaux (Neugebauer 2007). Le sociologue français Pierre Bourdieu a désigné sous le terme de « précarité » (« Prekarität ») cette situation où un sentiment d'insécurité générale, découlant des changements apparus dans le domaine de l'économie et dans le monde du travail, s'étend à plusieurs groupes sociaux. Et il ne s'agit pas seulement de salaires en baisse ou de contrats de travail dont les durées sont désormais déterminées : il est tout aussi important d'étudier comment l'incertitude est vécue et gérée.

Si l'on tient compte de tout cela, on voit que le sentiment de précarité n'est pas seulement présent, là où il y a des personnes effectivement en situation de précarité. C'est un sentiment qui imprègne le centre même de la société de travail. Beaucoup d'employés à temps plein perçoivent les employés intérimaires recrutés au sein de leur entreprise comme étant une mesure d'insécurisation massive. Craignant n'avoir aucune autre alternative pour sécuriser leur travail, face à cette menace qu'ils ont sous leurs yeux, ils sont prêts à faire des concessions sur le salaire et les conditions de travail, qu'ils n'auraient, en fait, jamais acceptées, sans cela. Entre les « travailleurs normaux » et ceux qui ont été totalement écartés de toute activité rémunératrice, les employés travaillant dans des conditions précaires se trouvent eux-mêmes ballotés dans une situation instable. Leur peur, c'est de glisser vers l'abîme, et leur rêve, c'est de se hisser dans la zone du « travail normal » (NAV – Normalarbeitsverhältnis). Mais la réalité ne présente souvent que la perspective de devoir s'arranger en permanence, sur le long terme, avec l'insécurité.

Quel est l'impact de cette évolution sur un projet de la Démocratie sociale ? On ne pourrait jamais suffisamment insister sur l'importance que le « travail normal » représentait, dans le passé, pour la Démocratie sociale. Il a été, pendant longtemps, dans son intégration au concept d'Etat social, un des facteurs les plus importants pour la conception des trois valeurs fondamentales. Elle créait la sécurité pour beaucoup de gens (même si ce n'était pas pour tous), et représentait ainsi une condition nécessaire à la réalisation des libertés positives. En ce qui concernait la justice et équité, ce que l'on pouvait constater comme étant le reflet effectif d'une répartition équitable, s'effectuait en grande partie à travers l'organisation du système de travail et de rémunération lui-même. En fin de compte, la « propriété sociale » était axée sur l'atténuation solidaire des risques de la vie. La sécurité sociale, créée à travers le « travail normal », encourageait l'identification

de grandes parties de la population aux trois valeurs fondamentales de la Démocratie sociale. C'est pour cela que le SPD, en particulier, s'est fortement attaché au « travail normal », et surtout, au plein emploi. Etendre le « travail normal » à toutes les personnes en état de travailler, allait de pair avec la conception même du parti comme étant le support politique de la Démocratie sociale.

Mais cette relation forte et stable se dilue tout aussi bien avec les mutations du « travail normal ». Et c'est un nouveau tableau qui se présente désormais : Les valeurs de la Démocratie sociale trouvent encore une forte adhésion auprès de la population. Mais elles ne sont plus reliées à un groupe (ou support) politique, aussi automatiquement et aussi clairement qu'auparavant. La raison principale en est la mutation de la société en matière de structuration du travail rémunéré ; ensuite, il y a l'inefficacité montrée jusqu'ici pour remplir le devoir politique de recréer la sécurité sociale sous le signe de l'apprentissage et l'application rapides du concept de flexibilité dans le travail. Que signifie cela, pour la nouvelle image directrice que la Démocratie sociale doit endosser, et qui se rapporte aux valeurs fondamentales que cette nouvelle image devra continuer à assumer ?

► Liberté

Le nouveau monde du travail comporte aussi de nouvelles promesses de liberté. Un groupe de travailleurs, encore restreint mais qui n'est pas à négliger, peut gagner leur liberté d'agir librement dans l'orientation de leur travail, au titre de travailleurs « free lance » ou « self manager », grâce à des activités présentées sous forme de projets indépendants. Leur flexibilité leur permet de demander une bonne rémunération sur le marché. Avec des ressources suffisantes, ils peuvent tourner une période de chômage assez courte en opportunité de formation continue (ou continuée). Pour la plupart des employés en situation précaire, sans appui matériel, la même situation équivaut à une crise profonde, qui entame de manière drastique leurs droits à la liberté positifs et négatifs.

Il est important pour la démocratie sociale de développer une promesse de liberté positive, réaliste et sociale. Il s'agit, entre autres, de développer de nouveaux instruments collectifs de sécurisation. Chaque potentiel de liberté qui peut s'obtenir par le biais de la flexibilisation ne peut se réaliser, pour la majeure partie de la population de travailleurs, que si personne n'est obligé de compter sur soi-même et ses propres ressources uniquement, pour surmonter les risques inévitables.

► Justice et Equité

Qu'est-ce qui est juste, qui a un droit légitime sur quoi : toutes ces questions étaient réglées de manière décisive par le biais du travail rémunéré. Pendant longtemps, nous avons acquis le droit à avoir notre part dans le partage économique et social, à travers notre disposition à faire valoir nos performances ; et cela se vérifiait dans notre travail. En ce temps-là, déjà, c'était une représentation de la justice et de l'équité qui élevait des barrières strictes, par exemple, entre les genres, et qui portait en elle-même les tendances d'une individualisation de la responsabilité.

Ces normes s'avèrent être très stables ; elles se développent actuellement au sein de la nouvelle société de travail, pour devenir un véritable support de l'inégalité, puisque l'idée de performance continue à persister, alors que les possibilités d'accès à un travail rémunéré deviennent de plus en plus compliquées. Dans la zone de précarité, il est devenu une expérience normale de se faire exclure de temps en temps, ou même très souvent, du système existant d'intégration socio-professionnelle par le travail rémunéré. Mais cela ne signifie pas du tout que cette situation est légitime. Les personnes en situation précaire ont, elles aussi, le droit de démontrer par le travail, leur disposition à effectuer des performances. En cas d'échec, cela signifie que l'on doit tout simplement faire un peu plus d'efforts. Cette individualisation cache la perception d'une répartition inéquitable de plus en plus croissante dans notre société. C'est de cette manière que, parfois, la notion de justice et d'équité peut devenir une notion contraire à celle d'égalité.

Une exigence qui doit se poser envers le projet de la Démocratie sociale, concerne la confrontation entre ces notions de justice / équité et égalité, pour qu'elles aboutissent à une relation positive entre elles. Sur le plan politique, cela veut dire qu'il ne faut laisser monter la pression individuelle que jusqu'à un degré qu'il lui est possible de gérer, de manière à lui permettre de jouir effectivement des opportunités de réalisation qui se présentent, en matière de travail et d'activité. C'est uniquement sur cette base qu'il est possible et réaliste de promouvoir la prise de responsabilité de tout un chacun.

► Solidarité

La restructuration des systèmes de sécurisation collectifs, qui est l'expression institutionnelle de la solidarité dans l'ancien système de travail rémunéré, peut être

interprétée comme étant un élément d'une crise générale de l'action solidaire. Dans la situation actuelle, la ligne principale de démarcation dans la discussion sociale entre « haut » et « bas », et qui a aussi permis de mettre ces systèmes en place, est également imprimée par la séparation entre « dedans » et « dehors ». Ces deux axes différents ne s'excluent pas l'un l'autre, mais ils mènent vers des discussions sociales tout à fait différentes.

Les situations de concurrence dans les entreprises, combinées avec le sentiment d'être remplaçable, à tout moment, par un autre plus flexible qui attend devant la porte, ne constituent certainement pas un ciment favorisant l'action solidaire. Les « dedans » considèrent de plus en plus les « dehors » comme une menace. Et réciproquement, les éléments de sécurité collective qui sont encore restées intactes, provoquent chez les personnes en situation précaire et les personnes sans travail rémunéré, le sentiment que ce sont en fait des barrières qui sont là pour les maintenir encore plus « dehors ».

L'évolution actuelle laisse émerger la question de savoir quel visage peut bien encore avoir cette solidarité, dans le nouveau monde du travail. Et en attendant une nouvelle forme de solidarité à mettre en place, les instruments efficaces de la sécurité sociale doivent être pris comme base essentielle de la future Démocratie sociale. Elle doit rendre le « bien social » de nouveau crédible. Pour cela, il faudra appliquer les instruments sur les nouvelles réalités des parcours professionnels interrompus, pour réduire le conflit entre « dedans » et « dehors ».

Dans la nouvelle société du travail, les valeurs fondamentales de la Démocratie sociale ne sont parfois plus si clairement rattachées au monde du travail, et parfois, elles le sont « si bien », que l'on oublie vite de se rappeler à quel point un nouveau débat sur le contenu des trois valeurs est urgent.

Les tenants politiques de l'idée de Démocratie sociale devraient faire de cette nouvelle relation entre Liberté, Justice et Solidarité dans le contexte de la nouvelle société de travail, un projet principal. Car rien n'indique, en fait, que le travail rémunéré perdrait sa place importante de moteur du partage social et de la reconnaissance humaine dans le futur. Le visage de la Démocratie sociale sera encore toujours très marqué par la manière dont on travaille, dans la société.

2.5.4. La politique universitaire

Les frais d'études – un affront contre les valeurs fondamentales de la Démocratie sociale ?

De Frederike Boll

La loi-cadre sur les universités (HRG- « Hochschulrahmengesetz ») a garanti, jusqu'en 2005, l'accès gratuit des étudiants aux universités allemandes. A travers cette loi-cadre HRG, le gouvernement fédéral procure le cadre juridique relatif au système universitaire allemand. Les Länder sont responsables de son application.

Les Länder, qui ont la prérogative sur la politique de l'éducation, se sont sentis lésés dans leur droits, en ce qui concernait la question des frais d'études. En 2002, les Länder de Bavière, Bade-Wurtemberg, Hambourg, Sarre, Saxe et Saxe-Anhalt ont déposé une plainte auprès de la Haute Cour constitutionnelle fédérale et ont obtenu gain de cause, début 2005. D'après ce verdict, chaque Land peut décider lui-même du modèle qu'il préfère : un accès payant ou un accès gratuit à l'université. La configuration dépend de chaque Etat fédéré et elle continuera sans doute à changer, dans les années qui viennent. Ces deux dernières années, sept Länder sur 16 (Bade-Wurtemberg, Bavière, Hambourg, Hesse, Basse-Saxe, Sarre, Rhénanie-du-Nord-Westphalie) ont introduit l'accès payant à l'université à partir du premier semestre. Le montant des frais dépend de chaque Land. En ce moment, la limite supérieure se situe à 500 euros par semestre.

Dans les Länder comme Thuringe, Rhénanie-Palatinat et Saxe, l'accès est gratuit pour ceux qui en sont à leur premières études. Il y a différentes règles qui s'appliquent aux étudiants qui dépassent les délais de leurs études. Le Rhénanie-Palatinat par exemple, a voté la loi des comptes-étudiants. Ainsi, les étudiants ont le droit de dépasser leurs délais de 1,75 fois, au plus. Après, ils doivent payer 650 euros par semestre. Saxe, Schlesvig-Holstein, Mecklenburg-Vorpommern, Berlin et Brandebourg renoncent aux frais d'études.

L'introduction ou non des frais d'études est très liée au parti qui gouverne le Land concerné. Le CDU / CSU, ainsi que le FDP, ont décidé l'accès payant, dès le premier semestre. Les sociaux-démocrates, les Verts et Die Linke exigent par contre un accès gratuit pour les premières études.

Lorsqu'on refuse l'accès libre des universités à ceux qui veulent étudier, et que l'on impose de plus en plus de frais d'études, la question qui se pose, du point de vue de la Démocratie sociale, est : à quel point les valeurs fondamentales de Liberté, Justice et Solidarité seront ainsi limitées. (Notons que la solidarité ne joue dans cet exemple qu'un rôle peu important.)

➤ Liberté

L'image des universités allemandes est caractérisée par un manque chronique de personnel, une surcharge des capacités d'accueil en étudiants, et un mauvais matériel ; ainsi, de l'avis des partisans des études payantes, cette dernière alternative serait l'unique solution à ces problèmes. Les étudiants qui paient leurs études vont mieux s'impliquer, en vue de meilleurs résultats. Les professeurs se sentiront plus responsables vis-à-vis de leurs étudiants, puisqu'ils seront payés par ces derniers. En même temps – toujours selon cette argumentation - cela va remettre les étudiants au centre de l'intérêt du système universitaire et permettre également de leur offrir une méthode d'évaluation, pour que les universités deviennent plus actives et attractives. De cette perspective, la liberté d'étudier serait encore plus effective, puisque les étudiants pourraient mieux influencer, à travers leur financement, les offres de l'université.

Les détracteurs des études payantes, de leur côté, présentent comme argument le fait qu'il doit y avoir un droit au libre accès à l'éducation. Les universités doivent être dévolues au bien-être public et contribuer au développement économique, social et culturel d'un pays. Dans un monde globalisé, les chances de succès de tout un chacun dépendent de l'accès libre aux institutions éducatives, et donc, aux universités également. Une bonne éducation libre constitue la base d'une société qui fonctionne et qui donne des résultats positifs. C'est grâce à elle qu'il est possible d'avoir une participation politique et sociale. Selon les résultats des études PISA, l'Allemagne se trouve confrontée à un problème crucial : la qualité de l'éducation reçue par les citoyens est tributaire de son appartenance à une certaine couche sociale ou un certain niveau de revenu. A travers l'introduction des frais d'études, le droit à l'épanouissement de la personnalité est encore plus lié aux moyens financiers.

Par ailleurs, une éducation payante n'est pas un indicateur de meilleure éducation. C'est pour cela que l'Etat ne doit pas esquiver ses responsabilités financières vis-à-vis des universités allemandes. En Allemagne, depuis des années, les dépenses

pour l'éducation se situent au-dessous de la moyenne de l'OCDE. La situation du secteur de l'éducation n'est pas le reflet d'une caisse vide ; c'est juste une question de redistribution et de volonté politique. Le danger qui guette les universités, c'est que l'Etat pourrait continuer à se retirer du financement des universités, en désignant les étudiants qui paient leurs études comme nouvelle source de financement. Ce qui ne servirait qu'à transférer un peu la surcharge, sans pour autant obtenir une amélioration de l'équipement ou de la qualité des universités allemandes.

► Equité

Les partisan(e)s des études payantes indiquent la baisse des ressources publiques, et pensent qu'il serait maintenant grand temps de faire participer les étudiants au financement des universités. Dans leur argumentation, ils mettent en exergue le fait que des contribuables paient pour les universités, bien qu'ils n'aient jamais eu le plaisir de les fréquenter ; tous les étudiants devraient payer le même montant de frais d'études. Et comme beaucoup plus d'enfants de personnes ayant fait des études vont à l'université, ce sont surtout eux qui devraient donc participer au financement des universités.

Les détracteurs des études payantes maintiennent par contre que les études ne peuvent être dépendantes de l'origine sociale et / ou de la situation économique : elles ne doivent pas décider des opportunités de vie d'un individu. Les conséquences des frais d'études seront toujours plus lourdes pour les plus faibles ; Et même si on prévoit des crédits pour eux, ils sont les moins enclins à contracter des dettes, puisqu'ils viennent de couches sociales faibles et qu'ils éviteraient plutôt des études payantes. On ne peut parler d'égalité de chances que si les droits à la liberté positifs sont octroyés à tous. Cela concerne également l'accès libre aux universités. Si l'affirmation des partisan(e)s des études payantes s'avérait juste, dans le futur, arguant que les personnes ayant fait des études gagneraient plus que ceux qui n'en ont pas fait, on peut bien imaginer un système fiscal équitable qui veillerait à ce que les épaules plus larges supportent plus que les épaules faibles.

L'Etat doit assumer pleinement ses responsabilités pour assurer au maximum de personnes l'accès aux études et à l'éducation. C'est également inscrit dans la Charte des Nations Unies de 1966, que l'Allemagne a signé et ratifié. Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels préconise la non-compensation des prestations des institutions éducatives.

► La Démocratie sociale et l'avenir du financement des universités

Lors du congrès à Hambourg, le SPD a décidé la gratuité générale du premier cycle d'études dans chaque université allemande. De plus, le SPD s'engage pour l'égalité de chances pour l'éducation, indépendamment de l'origine sociale ou de la capacité financière. Le nouveau Programme fondamental de Hambourg reflète aussi cette décision. On peut y lire que le SPD veut améliorer les chances pour le maximum de personnes venant de familles peu éduquées, d'avoir librement accès aux études. Ensuite, on insiste sur le fait que l'appui de l'Etat à l'éducation doit être développé selon les besoins ressentis.

Il faut les efforts conjugués du gouvernement fédéral et de ceux des Länder pour augmenter le nombre des étudiants et donc aussi le nombre des professeurs dans les universités allemandes. Les sociaux-démocrates s'engagent également pour l'amélioration du système d'appui aux étudiants et sont pour le développement du système de bourses aux étudiants.

L'Allemagne doit augmenter ses dépenses en faveur de l'éducation, car il s'agit souvent, à propos des décisions concernant les frais d'études, de décisions politiques et de rapports de force, et non des réalités vues de manière neutre. Les études payantes ne peuvent pas être la solution, car elles handicapent plutôt la réalisation de la liberté et de la justice dans le sens de la Démocratie sociale.

3. COMPARAISON DE MODELES DE SOCIETE

Le « Spiegel » a utilisé une caricature sur un titre provocant, dans son édition du 22 octobre 2007 :



Spiegel, n° 43/2007, source : www.spiegel-online.de (22.10.2007).

Sur la caricature, on trouve quelques leaders du SPD qui, apparemment, ont fait naufrage et essaient de se sauver dans un canot de sauvetage. Le capitaine Gerhard Schröder reste sur le bateau qui coule, Gregor Gysi et Oskar Lafontaine se sont trouvés un canot de sauvetage pour eux tout seuls. Le titre « Si nous nageons côté à côté » joue avec le mot « nager » – qui signifie dans ce cas « ne pas savoir » (c-à-d, « ne pas savoir » où le voyage va les mener). Pire encore : L'image insinue le drame d'un naufrage, au cours duquel même l'orientation se retrouve par-dessus bord.

Que pensez-vous de cette caricature du « Spiegel » ? Que dit-elle sur la perception et l'acceptation de ce qu'est un parti (dans le cas étudié, il s'agit du SPD) ?

Il est intéressant de voir que, au-delà de tout jugement individuel, le « Spiegel » utilise une métaphore intelligente : il joue sur la peur et l'impression : que l'orientation de base manque, en politique – Le naufrage est donc programmé à l'avance. Cette affirmation que l'on entend d'ailleurs assez souvent, tout comme l'ensemble de la mise en scène qui est naturellement impressionnante, car chacune et chacun

*Qu'y a-t-il sur
l'image du titre?*

*Ce que l'image du
titre ne montre
pas – quelques
commentaires pour
l'interprétation*

Une discussion sur les coordonnées est essentielle.

a sa propre « boussole socio-politique » et dans les partis démocratiques (n'importe laquelle), il est non seulement permis, mais essentiel de discuter à propos des coordonnées et d'en décider de manière démocratique.

Par ailleurs, on ne peut certainement pas parler d'une « disparition » ou d'un naufrage du SPD : Un tournant politique – comme cela est usuel et essentiel, à la suite d'un changement de leader und ou une défaite aux élections parlementaires – n'est pas un naufrage.

Une « chaîne de commandement » est également contraire à la prise de décision démocratique au sein d'un parti. Car il s'agit justement de discuter à propos des coordonnées, quand il le faut, et les confronter à sa propre « boussole sociopolitique ». » L'image du titre, au contraire, nous montre une conception autoritaire de la politique, ce qui ne peut pas correspondre à l'ambition d'une démocratie.

La « boussole socio-politique »

La « boussole socio-politique » est ce que l'on ne trouve pas sur l'image – elle est pourtant la condition essentielle pour prendre une orientation politique. Restons donc un petit moment à « naviguer ».

Une « boussole socio-politique » présuppose qu'on a une idée des différentes orientations politiques, à partir desquelles on peut décrire sa propre position et grâce auxquelles on peut « naviguer ».

La question des coordonnées et de la « navigation »

Cette « navigation » se passe assez souvent – si l'on parle en images – en haute mer des décisions politiques au quotidien : Même s'il ne s'agit pas de décision fondamentale, on doit amener nos convictions profondes dans les recherches de décision.

L'avantage (et en même temps la difficulté de la description) est que chacune et chacun de nous possède sa propre boussole. En ce sens, il ne s'agit donc pas de donner simplement « une Boussole Ronde ». Au contraire, nous ne pouvons discuter ensemble que de quelques coordonnées. Et ensuite, à chacune et à chacun de décider de quelle manière cela peut alors être utilisé pour sa propre « Navigation » : Dans les partis et organisations démocratiques, c'est une question de négociation.

Mais pour naviguer, on a besoin de deux conditions principales : On doit connaître sa propre position – ce qui signifie, au sens figuré, qu'on doit ainsi analyser, où est-ce qu'on se trouve soi-même, et dans quelle situation la société se trouve actuellement.

La deuxième condition est que l'on se mette d'accord sur le « parcours politique » que l'on veut suivre.

Ces deux points – point de départ et but (ou réalité e ambition) – sont couverts par des représentations socio-politiques concurrentes. Les argumentations libérales, conservatrices, socialistes aussi bien que les argumentations socialdémocratiques essaient de définir, pour elles-mêmes, point de départ et objectif, de manière à ce qu'il soit possible de « naviguer » dans leur direction.

Lorsque l'on parle donc de « Démocratie sociale » comme d'un modèle social, comme d'un système de coordonnées possible, ou d'une direction sociale, il faut alors considérer la -démocratie sociale dans le contexte d'autres modèles de société.

3.1. Capitalisme de marché et Démocratie

*Deux concepts
Capitalisme
de marché et
« Démocratie »*

Avant de voir différentes coordonnées dans un rapide survol prenons encore deux concepts, qui imprègnent fortement notre constitution sociale : le capitalisme de marché et la démocratie.

Le Capitalisme de marché désigne un système, dans lequel

- des marchandises sont librement échangées sur un marché ;
- la production de marchandises repose sur un système capitaliste, donc, se base surtout sur le pouvoir économique privé qui détient les moyens de production ;
- il y a, d'une part, les travailleurs salariés, et d'autre part, les propriétaires de capitaux ;
- il n'y a pas d'institution régulatrice, mais tout au plus un cadre institutionnel, en-dehors du marché lui-même.

La démocratie se distingue comme étant la conquête historique, qui

- veut réaliser, en matière de liberté, l'idéal d'égalité de tous les hommes vivant dans une même société au sein d'un même Etat ;
- implique l'autonomie politique grâce aux décisions démocratiques prises à la majorité ;
- nécessite une société fortement constituée (un Etat) pour que tous aient la même chance d'y participer.

Ces définitions minimales montrent déjà qu'une société qui veut être organisée aussi bien sur le plan du capitalisme de marché que de la démocratie, doit subir des tensions, car les impacts d'un capitalisme de marché pur, ainsi qu'une société basée complètement sur la démocratie vont fatalement être souvent en contradiction.

Le capitalisme de marché s'oppose donc à la démocratie, lorsque

- le pouvoir privé de quelques personnes qui détiennent les moyens de production entraîne une répartition non équitable de la richesse, ce qui est contraire à l'idée de « liberté égale pour tous » et de participation de tous à la vie sociale ;
- le fossé creusé par le pouvoir qui sépare les employeu(rs/ses) des employé(e)s est si profond qu'il contrecarre la volonté des employé(e)s à décider par eux-mêmes

*Contradictions
entre Démocratie
et Capitalisme
de marché*

- le capitalisme de marché s'oppose au bien-être de tous à cause de la recherche d'un profit qui ne représente que les intérêts de certains, ce bien-être ne pouvant être assuré que par le principe démocratique ;
- l'Etat ne fonctionne que pour faire régner le calme et l'ordre.

La démocratie s'oppose donc au capitalisme de marché pur, lorsque :

- la liberté d'entreprise est limitée ou fortement empêchée par les décisions démocratiques ;
- à travers les décisions démocratiques, les ingérences de l'Etat – par exemple, nationalisation de la propriété privée au profit de la population globale – mettent en danger l'épanouissement et la liberté de l'individu, c-à-d, lorsqu'il y a atteinte à la sphère privée de l'individu.

La Démocratie et le Capitalisme de marché peuvent être représentés dans un champ de tensions, comme suit :

*Champ de tensions
entre Autorité
et Démocratie*

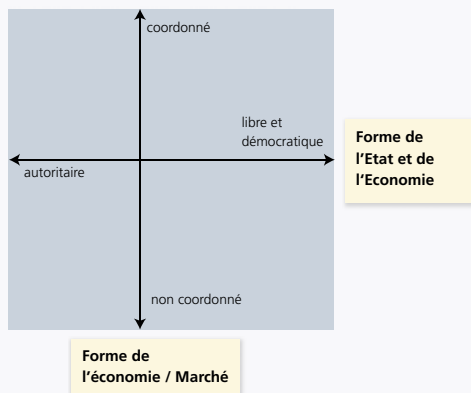


Figure 4 : Système de coordonnées pour la classification de modèles de société

En ce qui concerne la forme d'économie ou de marché, on peut prendre les pôles « coordonné » et « non coordonné » : un marché non coordonné et laissé à lui-même, d'une part, et un marché régulé avec une économie coordonnée, d'autre part.

Sur l'autre axe, la tension se trouve entre, d'une part, un Etat autoritaire soucieux de l'ordre, et d'autre part, un ordre démocratique basé sur les droits de tout un chacun à la liberté.

Le Capitalisme de marché et la Démocratie sont deux concepts importants, que les coordonnées actuelles de la société peuvent décrire. Les théories politiques s'orientent, dans la définition de leur objectif, sur leur manière d'interpréter ces coordonnées et de se mouvoir vers une quelconque direction, à partir de ces coordonnées.

Et maintenant se pose la question de savoir comment classer et catégoriser ces différentes représentations de la société traduites en modèles de société, au sein d'un système de coordonnées :

- Position libérale
- Position conservatrice
- Position socialiste
- Position social-démocratique

Discussion et Exercice de réflexion :

Classez vous-même ces modèles de société. Rassemblez les raisons pour lesquelles vous les avez catégorisés ainsi ; trouvez des arguments contraires. Marquez votre « point de vue » dans le système de coordonnées, avant de continuer à lire.

Avez-vous hésité avant de décider la classification ? Ou vous avez été très rapide à décider, en étant sûr de vous ?

Si vous avez hésité, ce n'est pas une « erreur » de votre part, mais c'est parce qu'il y a effectivement de bonnes raisons d'être peu sûr de soi. Nous allons tout de suite voir qu'il peut en fait s'agir d'un problème lié au système.

La procédure par étapes suivante pourra peut-être vous aider : essayez, dans un premier temps, de remplir le système de coordonnées d'après l' « idéal ou ambition » de chacun de ces modèles de société. Dans un deuxième temps, réfléchissez sur un « positionnement réaliste » de ces modèles, d'après vos connaissances actuelles en matière de politique.

Comment sont classés et catégorisés les différents modèles de société?

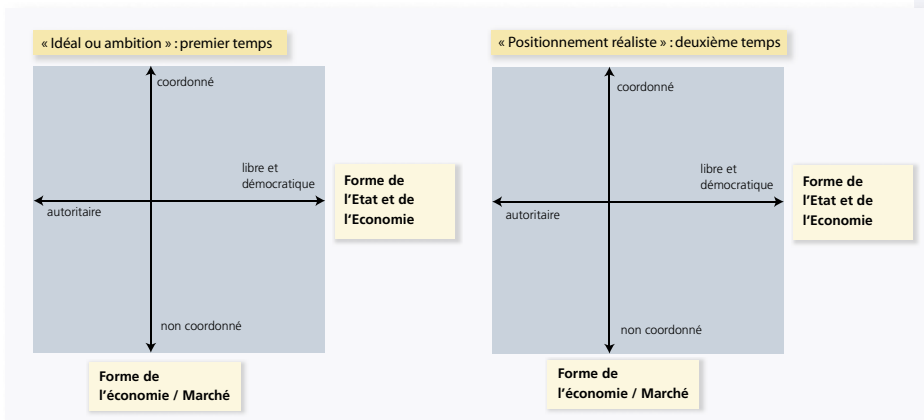


Figure 5 : Idéal / Ambition et Positionnement réaliste

Et maintenant, une question : Si les classifications d'un modèle de société dans la version « Idéal » et celle de « Réalité » sont contraires, quelle en est la raison ? (Excluons l'idée que notre perception serait fausse.)

Gardez en tête les deux systèmes de coordonnées, avec la classification des modèles sociaux, et vous pourrez vérifier si, les explications suivantes peuvent vous aider :

Cette différence entre Idéal et Réalité ne peut s'expliquer que par le fait que vous avez, d'une part, observé les modèles sociaux à la lumière des théories, et d'autre part, cherché des preuves empiriques, pour savoir dans quelle mesure des pays orientés sur certains modèles ont effectivement respecté leur idéal. S'il y a un grand fossé entre Idéal et Réalité, cela peut s'expliquer, d'une part, par une rhétorique trompeuse (par exemple, pour garder le pouvoir) : elle essaie de vendre des intérêts particuliers de quelques personnes comme avantages pouvant servir toute la population. A ce point de la réflexion, il faut se poser une question décisive et de haute importance : Cui bono ? A qui profite cette rhétorique, cette idée, cette argumentation ? Qui est avantagé par cette argumentation ?

Mais sinon, il peut aussi s'agir d'une lacune théorique, dans laquelle les résultats empiriques et l'idéal théorique ne couvrent pas suffisamment les nouvelles réalités des conditions sociales actuelles.

Lorsqu' Idéal et Réalité d'un modèle social sont aux antipodes l'un de l'autre, quelle en est la raison ?

D'une part: Cui bono? A qui profite l'argument ?

*D'autre part:
L'utopisme en tant
que diagnostic ?*

Cela peut signifier qu'il s'agit d'un modèle de société irréalisable, même à long terme, et que ce modèle de société est utopique, d'après les points de vue actuels. Cela ne veut pas dire que l'idéal serait à critiquer, mais ce qu'il faut y critiquer, c'est lorsqu'un tel utopisme politique nous empêche de faire ce qui est réaliste dans l' « ici et maintenant ». A ce propos, on pourrait parler d'une obligation de second ordre, c-à-d qu'un idéal politique devrait pouvoir également être atteint de manière réaliste, par des moyens démocratiques.

*L'utopisme
est un luxe*

L'utopisme sans action sociale est purement et simplement du luxe que peuvent se permettre uniquement ceux qui sont - passablement- à l'abri dans leur vie. On ne peut pas répondre de manière globale à la question de savoir si un tel utopisme peut exister sans aucune velléité de le mettre en pratique sur le plan social. Ce qui mériterait d'être clarifié, c'est la question de savoir si la stratégie politique de quelques groupes politiques est vérifiée, de quelque manière que ce soit, pour pouvoir la comparer à leur comportement concret.

C'étaient donc, pour votre propre boussole, quelques explications possibles sur le cas où prétention et réalité se retrouvent aux antipodes l'un de l'autre. Gardez en tête, pendant la lecture des textes suivants, qui vont résumer divers courants, pensées et orientations politiques, vos propres réflexions.

*Quatre
représentations
de la société*

Dans la suite, nous allons présenter succinctement les différentes idées de société du libéralisme, du conservatisme, du socialisme et de la Démocratie sociale. Même si le fait de résumer des modèles de société représente un certain danger, nous présenterons ici les figures d'argumentation les plus importantes des différents courants. A la fin de chacune des présentations, nous donnerons quelques indications relatives à la « Réalité ».

Comme il ne s'agit ici que d'une présentation sommaire, des textes supplémentaires se trouveront à la fin de chaque modèle résumé, pour servir de références.

3.2. Positions libérales

En ce qui concerne les relations entre le marché et la démocratie, les positions libérales insistent sur le marché libre et attachent une grande importance sur la liberté d'entreprise. Les décisions démocratiques se limitent au rôle d'un Etat qui se préoccupe de faire régner l'ordre : il joue uniquement le rôle de garant de l'existence d'un marché libre. Voici quelques idées fondamentales tirées des argumentations libérales :

- Le marché se régule de lui-même, dans l'ensemble, en assurant que l'offre en biens matériels et immatériels s'oriente sur la demande de la société.
- La liberté a une priorité absolue par rapport à l'égalité et la solidarité ; l'individu prime sur la société.
- La liberté se réalise directement à travers le marché. Une limitation (importante) du libre marché serait ainsi tout de suite assimilée à une limitation de la liberté même et ne devrait pas être acceptée.
- L'Etat a le devoir de créer des conditions sûres pour le marché, et d'éliminer les risques sociaux qui peuvent mettre des personnes dans le besoin, en prenant le minimum de mesures adéquates, mais sans parler de droit fondamental. Ce domaine politique très nettement délimité sera régulé de manière démocratique. L'Etat n'est responsable que de « l'ordre » social.
- L'image de la personne se base sur la liberté des êtres humains, qui diffèrent les uns des autres par leurs performances et qui vivent comme « maximisateurs de profit ». La liberté du marché est complétée par la liberté vis-à-vis de l'Etat : L'Etat doit seulement garantir que la société n'intervienne pas dans l'autonomie de l'homme. Les hommes doivent être protégés de l'Etat pour protéger leur liberté, mais ils ne devront jamais accepter l'ingérence de l'Etat dans leur liberté.
- Les concepts libéraux partent de l'idée d'une banque centrale indépendante, qui doit surtout avoir comme principal objectif la stabilité de la valeur de l'argent (« monétarisme »).

Historiquement, le libéralisme s'est développé assez tôt avec la société bourgeoise. L'un de ses philosophes, et « co-fondateur », les plus influents était John Locke (1632–1704) (cf. p. 11 ff.).

*Idées fondamentales
de l'argumentation
libérale*

*Un des néolibéraux
les plus connus: F.
A. von Hayek*

La forme classique du libéralisme en matière de constitution étatique (mais pas en matière de constitution économique !) a également une influence importante sur les argumentations social-démocrates d'aujourd'hui (cf. plus loin, p. 72 ff.).

Néanmoins, des néolibéraux¹² se sont exprimés, dans la première moitié du 20^{ème} siècle, pour radicaliser la position équilibrée de Locke – si on se place dans le contexte historique. Ainsi, Friedrich August von Hayek¹³ représente la conception suivante :

Friedrich August von Hayek (1899–1992) était un économiste autrichien et un des penseurs les plus importants du libéralisme du 20^{ème} siècle. Il était l'un des plus fervents défenseurs du libre marché et farouche opposant à toute ingérence de l'Etat. C'est pour cela qu'il est aussi considéré comme étant un critique virulent du socialisme.

d'après lui, liberté et démocratie ne peuvent se réaliser que dans le cadre d'un système économique qui repose sur la propriété privée et la concurrence illimitées. La société naîtrait d'un « ordre spontané », au sein de laquelle les sujets économiques entreraient librement en contact et en concurrence entre eux par le biais du marché. L'Etat aurait donc le seul et unique devoir de définir des règles générales, valables pour tous, concernant le comportement de tout un chacun vis-à-vis de ses concitoyens (cf. Conert 2002 : 287). Le problème de la liberté et de la démocratie qui ne représenteraient, à ce moment-là, une vraie réalité que pour quelques personnes, ne revêt aucune espèce d'importance dans l' « ordre spontané » de Hayek. De même, que la liberté économique d'une personne, dans le capitalisme débridé, implique la misère économique et la dépendance d'une autre personne, est tout aussi chose insignifiante. Nul besoin ici de continuer sur l'argumentation de Hayek. Conert présente un meilleur point de vue global, plus contrasté.

L'argumentation de Wilhelm Röpke montre à quel point idéal et réalité sont éloignés l'un de l'autre, dans l'argumentation néo-libérale. Wilhelm Röpke est d'avis que le libéralisme serait l'unique alternative à la forme de société tyrannique présenté par le socialisme : Celui qui « ne veut pas du collectivisme »,

12 Dans le texte suivant, nous utilisons le terme « néo-libéral » pour les positions théoriques qui se sont développées depuis les années 80 en se rattachant au libéralisme classique de la première moitié du 20^{ème} siècle. Cependant, le terme « néolibéral » s'est établi ces dernières années dans la gauche politique comme une sorte de « slogan de combat » contre ces positions : c'est un terme à contenu globalement péjoratif. Quelles que soient nos positions vis-à-vis des concepts néolibéraux, le danger est bel et bien réel, de taxer de « néo-libéraux » toutes les apparences de nos sociétés contemporaines. Nous utilisons ici le terme « néo-libéral » dans le but de le décharger de toute connotation tendancieuse et d'éviter ce genre d'argumentation peu orthodoxe sur le plan analytique.

13 Précisons à cet endroit que l'argumentation de von Hayek diffère nettement, sur certaines positions capitales, d'autres conceptions néo-libérales (par exemple, dans la constitution de la société et l'approche historique). C'est ainsi que von Hayek est un théoricien particulièrement influent, mais qui est également critiqué par d'autres néolibéraux.

écrit, qu'il devait « vouloir l'économie de marché [...]. Mais l'économie de marché signifie liberté du marché, prix libres et coûts élastiques ; [elle] signifie capacité d'adaptation et assujettissement des producteurs à la domination de la demande. Si on prend le raisonnement à l'envers, c'est exactement le contraire du monopole et de la concentration, ainsi que l'anarchie des groupes d'intérêt qui s'étaient dans tous les pays tels les soupirants de Pénélope. L'économie de marché signifie que nous choisissons, à la place du principe collectiviste que nous rejetons, le seul principe de régulation qui soit à notre disposition, pour une société hautement contrastée et hautement technologique ; mais pour que ce principe apporte vraiment une régulation effective du processus économique, il ne doit pas être faussé ni corrompu par des monopoles » (Röpke 1946 : 74).

Nous avons ici déjà une contradiction qui apparaît dans plusieurs positions libérales : d'une part, on favorise un marché qui s'auto-régule (largement), libéré des chaînes d'une politique régulatrice. Mais d'autre part, on critique fortement la création de monopoles et on exige un contrôle de l'Etat, pour que la concurrence ne soit pas levée par cette création de monopoles. Voilà bien une contradiction par rapport à l'image d'un « marché libre » : de toute évidence, le marché engendre des frictions qu'il ne peut donc pas régler lui-même, justement. La direction d'un Etat est donc nécessaire.

Par ailleurs, la position néo-libérale suppose qu'avec la liberté du marché, la liberté de tout un chacun est tout aussi réglée : une supposition qui reste difficilement acceptable, vu les impacts réels du capitalisme de marché, tels que les exclusions.

Depuis les années 60 au plus tard, un vaste réseau de groupes de recherche néolibéraux, de groupes de conseil politique, d'instituts économiques et de lobbystes s'est établi. Ce réseau n'a pas peu contribué au « tournant néolibéral » des années 80, sous Thatcher et Reagan, par exemple¹⁴.

Les positions néo-libérales trouvent généralement un appui chez ceux qui sont propriétaires d'un capital et ont une vie protégée (donc, classiquement, dans la bourgeoisie des secteurs éduqué et économique). Le néo-libéralisme est donc un modèle de société doublement élitiste : il s'est construit dans des cercles élégants représente également leurs intérêts.

14 Un article qui vaut la peine d'être lu, sur la création de ce « réseau néolibéral », se trouve dans Plehwe / Walpen 2001.

Références bibliographiques sur les néolibéraux et leurs critiques :

Friedrich August von Hayek, Der Weg in die Knechtschaft, Zürich 1946 (« Le chemin vers la servitude »)

Wilhelm Röpke, Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart, Zürich 1942 (« La crise de société contemporaine »)

Wilhelm Röpke, Civitas Humana. Grundfragen der Gesellschafts- und Wirtschaftsreformen, Zürich 1946 (Problèmes fondamentaux des réformes sociales et économiques)

Hansgeorg Conert, Exkurs zur Ideologie des Neoliberalismus – Am Beispiel der Lehre F. A. von Hayeks, in : Conert 2002, S. 275–296 (Digression sur l'idéologie du néolibéralisme – A l'exemple de l'enseignement de F.A. von Hayek)
David Harvey, Kleine, Geschichte des Neoliberalismus, Zürich 2007 (Histoire du néolibéralisme)

3.3. Positions conservatrices

La position la plus difficile à appréhender est la position conservatrice. Les raisons en sont aussi bien historiques que liées au système.

*Conservatisme:
axé sur l'existant*

Sur le plan historique, les positions conservatrices – comme leur nom l'indique déjà – se sont principalement orientées sur l'existant et le maintien de cet existant. On ne peut pratiquement pas en tirer une idée historique, propre à la tendance et qui marquerait sa continuité. Bref : Il y a toujours eu des conservateurs, mais pas de conservatisme.

Pendant la Révolution française et du temps de la Restauration, dans le premier tiers du 19ème siècle, les conservateurs protégeaient des privilèges liés à leur naissance et à leur rang, ainsi que les intérêts de la noblesse. Dans l'Empire allemand en gestation, ils se sont prononcés pour les petits Etats allemands, d'abord ; puis enfin, pour l'Empire ; et pendant la République de Weimar, en majorité pour la Restauration de l'Empire et contre la démocratie. Dans les années 1980, les conservateurs ont plutôt eu recours aux valeurs classiques des néo-libéraux et plaidé pour que l'on revienne sur les réformes des années 70. Il est difficile de définir une ligne continue reconnaissable.

Mais on peut quand même résumer – principalement pour la période contemporaine – quelques bases essentielles de la pensée conservatrice :

- Les conservateurs s'orientent généralement sur les valeurs fondamentales de la Famille, la Responsabilité personnelle et l'idée de Performance. Les traditions sont mises en exergue.
- L'Etat dérive en général d'un « ordre supérieur » de valeurs qui se reflètent dans la Nation. Cet « ordre supérieur » légitime aussi en général une pensée assez fortement orientée vers la hiérarchie et un penchant pour la formation d'élites basées sur leur performance dans la société. C'est la raison qui, selon eux, explique l'inégalité sociale.
- En Allemagne – mais aussi dans plusieurs pays – la pensée conservatrice s'oriente sur une représentation chrétienne de l'être humain. Des traits essentiels de l'enseignement social catholique (charité, principe de subsidiarité) sont adoptés comme valeurs importantes.
- Depuis quelques années, le concept de « Nouvelle Bourgeoisie » (cf. Buchstein / Hein / Jörke 2007 : 201) est utilisé par les conservateurs.

*Fondements de la
pensée conservatrice*

*« Nouvelle
Bourgeoisie »*

Ce concept décrit un citoyen, qui, dans sa vie, s'attache à des valeurs telles que la Famille, la Bienséance, la Fidélité et la Politesse, et qui s'investit dans la société civile et dans le travail de manière responsable. Ainsi la formule d'Udo di Fabio : « Etre bourgeois signifie, de nos jours, faire cohabiter la peine et l'envie, l'amour et la dispute, le sacrifice et le bien-être, comprendre la liberté comme étant surtout la liberté de s'engager, et la réussite comme étant le résultat de son propre effort et de sa propre performance ; en tout cela, jouir dans la mesure, sans ériger le lien et la performance en absolus. Etre bourgeois signifie, quelle que soit l'orientation individuelle, garder en perspective la communauté, les affaires de tous, et celles des faibles et des nécessiteux : donc, avec la liberté et l'égalité, penser également à entretenir la fraternité » (di Fabio 2005 : 138 f.). C'est donc un concept de liberté individuelle qui se reflète dans ce concept de Nouvelle Bourgeoisie ; il en appelle essentiellement à la morale de chacune et chacun. Ce qui se démarque nettement de la représentation humaine socialiste, socialdémocratique, mais aussi libérale.

- Depuis les années 80, et avec le « tournant spirituel et moral » amené par le gouvernement de Helmut Kohl, c'est un amalgame de représentation humaine chrétienne-conservatrice, d'une part, et de libéralisme économique, d'autre part, qui s'est construit pour le conservatisme. Depuis le gouvernement d'Angela Merkel, par contre, ce sont plutôt des éléments et des manières de penser sociaux-démocrates qui se sont ajoutés aux concepts propres au conservatisme (bien que sous une forme atténuée et modifiée). Cela a en partie engendré un terrain de conflit potentiel important – en ce qui concerne la politique familiale, justement – entre « Modernes » und « Conservateurs » au sein de la CDU.

Ce qu'il faut surtout retenir du conservatisme, c'est donc cette difficulté de relier ces positions à un parti et d'en dégager des constantes historiques.

Par contre, ce qui est plus facile à repérer est le groupe cible des positions conservatrices : ce sont surtout les bourgeoises et bourgeois de bonne situation des secteurs économique et éduqué, ainsi que le milieu religieux (principalement catholique).

Références bibliographiques sur le

conservatisme:

Udo di Fabio, Die Kultur der Freiheit, München 2005 (La culture de la liberté)

Edgar Jung, Deutschland und die konservative Revolution, München 1932 (L'Allemagne et la Révolution conservatrice)

Martin Greiffenhagen, Das Dilemma des Konservatismus in Deutschland, München 1971 (Le dilemme du conservatisme en Allemagne)

3.4. Démocratie sociale et Socialisme démocratique

*Evolution historique
du modèle*

Le socialisme démocratique en tant que modèle de pensée, et la Social-démocratie en tant que force politique, ont une longue tradition (en tant que pensées), qui est fortement liée à la naissance du mouvement des travailleurs. A la différence des concepts conservateurs et libéraux, ce modèle de pensée politique s'est montré très adaptable et capable de changement. Il s'agit d'un modèle de pensée qui est toujours resté imprégné et très conscient de sa propre historicité. C'est pour cela que l'histoire des idées de ce courant social mérite tout au moins un aperçu rapide.

3.4.1. Les précurseurs du mouvement des travailleurs

« Quand est-ce que le socialisme démocratique est apparu en tant qu'idée ? » Voilà bien une question à laquelle il sera difficile de répondre. Hermann Duncker fait ainsi la remarque suivante : « L'histoire du socialisme commence avec l'histoire de l'humanité » (Duncker 1931 : 9). D'autres relient l'idée du socialisme au christianisme originel. D'autres encore trouvent les premiers socialistes en France ou en Angleterre.

*Quand est-ce
que l'idée de
« Socialisme »
a commencé à
prévaloir ?*

On tourne et on retourne l'histoire pour finalement trouver à chaque fois un nouveau point de départ explicable d'une manière ou d'une autre. Toutes les positions ont certainement leurs raisons et leurs justifications. Mais il s'agit cependant d'une question qui nous détourne du sujet, puisque, à la place de la question : « Quand est-ce qu'une Idée est née ? », il est certainement plus important de se poser celle-ci : « Depuis quand cette idée a-t-elle eu de manière décisive une grande influence, et pourquoi ? »

Il est assez facile de répondre à cette question : L'idée de socialisme a eu un impact de plus en plus important, grâce au mouvement des travailleurs – en Allemagne, avec l'industrialisation, au 19^{ème} siècle.

Il ne s'agira pas ici de présenter entièrement l'histoire complète de cette idée, mais ses points importants de recul et d'émergence.

Karl Marx (1818–1883) était une figure exceptionnelle de l'économie sociale. C'était également l'un des plus importants philosophes du 19^{ème} siècle.

Ses analyses économiques du capitalisme, surtout, sont restées jusqu'à maintenant d'une importance exceptionnelle, dépassant largement les présentations simplificatrices de ses détracteurs, autant que de ses adeptes, d'ailleurs.

De 1848 à la fin du 19^{ème} siècle : la naissance du courant politique

En 1848, il n'y a pas seulement eu la Révolution bourgeoise en Allemagne : ce fut aussi l'année de parution du *Manifeste du Parti Communiste*, un travail (surcommande) que Karl Marx et Friedrich Engels ont conçu ensemble.

C'est ainsi que fut formulé, pour la première fois, dans un langage compréhensible, un programme du mouvement des travailleurs. Plus particulièrement, Karl Marx a ensuite fixé les fondements théoriques de ce programme politique dans d'autres ouvrages. On peut en tirer des idées fondamentales du socialisme en tant que modèle de pensée de ce temps :

- Marx part du fait que le capitalisme (de marché) mène à l'inégalité et à la dépendance de plusieurs personnes, contre la « liberté » de quelques-uns. Il y a, d'une part, les propriétaires de capitaux, et d'autre part, ceux qui ne possèdent aucun capital et doivent ainsi louer leur force de travail par le biais du travail salarié. Le capitalisme de marché base son profit sur le fait que les travailleurs salariés ne reçoivent pas à travers leur salaire la valeur de ce qu'ils produisent. Les propriétaires de capitaux peuvent ainsi « accumuler » toujours plus de capital. Et il est peu important que les propriétaires de capitaux soient des personnes réelles, de grandes sociétés de capitaux, ou de grands bailleurs de fond.
- A cause de la concurrence entre les propriétaires de capitaux, ainsi que la pression constante qui oblige à accumuler plus de capital pour pouvoir réinvestir à nouveau dans la production, et être capable de produire encore moins cher que les autres, à cause de cette « roue du hamster », les conditions de travail des travailleurs seront caractérisées par toujours plus de pression et il y aura – en plus de la pauvreté – une surcapacité des possibilités de production. Les marchandises ne pourront donc plus être retransformées en monnaie et le capital ne sera plus investi ou sera détruit dans les crises de surproduction, par manque de débouchés. C'est – en gros – la raison pour laquelle Marx part du fait que les crises économiques sont un élément caractéristique inhérent (et nécessaire) au système de marché capitaliste.

Manque d'égalité et de liberté comme caractéristique

Concurrence et passion sur les travailleurs et travailleuses

- L'inégalité et la dépendance, qui sont considérées comme étant des conséquences du capitalisme de marché, sont une contradiction exacte de l'idéal d'égalité de tous les hommes devant la liberté.
- L'idéal de la démocratie pourrait ainsi se réaliser uniquement si la propriété des moyens de production est socialisée et si la décision sur l'investissement du capital est prise par des structures démocratiques. La propriété privée sera cependant – contrairement à ce qui est souvent supposé – exclue de la socialisation.
- La représentation marxiste de l'être humain se base généralement sur la différence : Des hommes en principe libres, égaux et solidaires vivent dans un système non équitable, non libre et uniquement axé sur la maximisation du profit. A l'image de l'être humain correspond donc un idéal fortement normatif.

Les théories de Marx et Engels constituent ainsi – avec différents autres théories et enseignements – un point de départ important pour le mouvement des travailleurs.

Cependant, l'impact de ce programme politique était très limité, car en fait, Marx et Engels n'ont pas pris en compte quelques facteurs essentiels dans leur analyse. Entre autres, la question de savoir quelle relation le socialisme peut avoir avec l'Etat. Ce sont ces questions, justement, qui constituent un point de départ important pour Ferdinand Lassalle. D'autres points de départ tout aussi importants dans ses réflexions sont, entre autres, les suivants.

*Lassalle et la
Création de l' ADAV*

*Hypothèses
de Lassalle*

Lassalle part d'abord du fait que chaque système étatique et juridique doit se baser sur la liberté humaine. Il en résulte, à son avis, qu'une loi fondamentale doit être l'expression de la conscience de tout le peuple sur son idéal de justice. D'après cette vision de l'Etat, ce dernier peut en principe être conçu comme un rassemblement d'hommes libres : une provocation, si l'on considère le fait que l'Etat prussien et l'Empire allemand qui lui succède quelques années plus tard, étaient influencés par une structure monarchique et hiérarchique :

Ferdinand Lassalle (1825–1864) était en fortement impliqué dans la création de l' Association des travailleurs allemands (ADAV) de 1863 à Leipzig.

Dans son ouvrage *Das System der erworbenen Rechte* (Le système des droits acquis), il s'est engagé pour la conception d'un Etat démocratique.

« C'est l'Etat qui a la fonction de réaliser cette évolution de la liberté, cet épanouissement du genre humain vers la liberté. Le but de l'Etat n'est donc pas celui de protéger uniquement la liberté personnelle et la propriété d'un individu, ce qui, d'après l'idée de la bourgeoisie, le ferait déjà entrer dans l'Etat ; le but de l'Etat est justement beaucoup plus celui d'aider les particuliers, en les rassemblant, à atteindre des buts, à accéder à un degré de leur être, auxquels ils n'accèderaient jamais tout seuls : ils pourraient ainsi jouir de toute une somme d'éducation, de pouvoir et de liberté qu'ils auraient bien du mal à obtenir en tant qu'individu isolé. » Le but de l'Etat serait « l'éducation et l'épanouissement du genre humain vers la liberté. » (d'après Lassalle 1987 : 222 f.)

C'est pour cela que l'importance de la quatrième couche sociale, c-à-d, celle des travailleurs, était justement pour Lassalle la manière de mettre en pratique cette représentation de l'Etat. Les exigences fondamentales ont donc été le droit de vote direct pour tous et l'émancipation, par le biais de l'éducation d'associations de travailleurs. Ces dernières devaient être mises en place, selon la conception de Lassalle, grâce aux aides de l'Etat.

Lassalle a donc déjà abordé deux approches essentielles pour la discussion concernant la démocratie sociale et le socialisme démocratique. : il y avait, d'une part, la question sur l'Etat démocratique et ses conditions sociales, et d'autre part, la question de savoir avec quelle serait la meilleure stratégie pour faire valoir les intérêts des travailleurs.

Wilhelm Liebknecht (1826–1900) et **August Bebel** (1840–1913) étaient en 1869 les plus importants fondateurs du parti des travailleurs social-démocrates à Eisenach. Ils étaient en outre les premiers députés sociaux-démocrates du Parlement (d'Allemagne du Nord), de 1867 à 1870. Liebknecht était de surcroît, depuis 1890, le rédacteur en chef du *Vorwärts* (« En avant »).

La critique de la conception de Lassalle sur l'Etat a surtout été exprimée par Wilhelm Liebknecht et August Bebel. Le point qui a surtout été critiqué concernait le programme Lassalle, considéré comme trop axé sur le court terme : sans un changement radical de l'Etat,

la liberté de presse, et la liberté de se réunir et de s'associer il ne serait possible d'imposer les intérêts des travailleurs dans et par l'Etat.

*Exigence de base
de Lassalle*

*August Bebel et
Wilhelm Liebknecht*

En 1875, l'ADAV (Association des travailleurs allemands) et le Parti des travailleurs social-démocrates à Gotha se sont unis pour donner naissance au Parti socialiste des travailleurs d'Allemagne. Dans l'Empire allemand, le fondement qui devait permettre un rayonnement important de la socio-démocratie était ainsi posé, en dépit des lois sur les socialistes de Bismarck.

Les points de conflits importants persistent cependant en ces temps en toile de fonds, qui se ravivèrent plus tard et conduisirent à la division du mouvement des travailleurs.

3.4.2. Division du mouvement des travailleurs

Déjà depuis les années 1890, une dispute s'est développée au sein de la social-démocratie autour de la question théorique suivante : le capitalisme entrera-t-il dans une crise (finale), dans laquelle le mouvement des travailleurs gagnera dans la lutte des classes que le prolétariat engage contre le capitalisme pour accéder au socialisme ? Et que signifierait cela pour les stratégies de la social-démocratie ?

Trois camps principaux se distinguent globalement dans cette « dispute révisionniste » (cf. Euchner / Grebing et al. 2005 : 168 ; Grebing 2007 : 66–94)

Un groupe autour de Karl Kautsky et August Bebel espérait effectivement que le passage vers le socialisme pourrait se faire par le biais des majorités parlementaires et un groupe de travailleurs bien organisé ; mais ils constatèrent que la politique radicale de l'Empire, avec son orientation impérialiste axée sur la guerre, pourrait plutôt nécessiter une résistance et une politique caractérisées par le recours à des actions extraparlimentaires, ainsi que des grèves et des mouvements de masse. Le passage vers le socialisme pourrait plutôt se faire par le biais de la force de frappe du mouvement des travailleurs.

Karl Kautsky (1854–1938) était le fondateur et l'éditeur du journal SPD axé sur la théorie : Die neue Zeit. Kautsky était principalement engagé dans la dynamique qui a ancré l'analyse sociale marxiste au sein du parti. Il était – avec Eduard Bernstein – principal auteur du Programme d'Erfurt.

Eduard Bernstein (1850–1932) était un des représentants les plus influents des “révisionnistes” au sein de la social-démocratie.

Dans son ouvrage paru en 1899 : *Die Voraussetzungen des Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemokratie* (Les conditions de réalisation du socialisme et les devoirs de la social-démocratie), il a abordé le marxisme de manière critique. Bernstein était – avec Karl Kautsky – un des auteurs les plus essentiels du Programme d’Erfurt de 1891.

Parallèlement à cette interprétation de l’histoire s’est développé ce qu’il est convenu d’appeler le « révisionnisme », qui a surtout été fortement influencé par Eduard Bernstein, et qui a essayé de revoir l’enseignement de Marx avec un oeil critique à travers des données statistiques.

En fin de compte, cette interprétation arriva à la conclusion que les

réformes au sein de la société et de l’Etat capitaliste étaient possibles. De plus, il n’y aurait pas automatiquement d’éclatement du capitalisme ; au lieu d’un accroissement des crises, comme le prévoit l’enseignement marxiste, on assisterait plutôt à une réduction des crises au sein du capitalisme. Il serait possible d’obtenir des réformes sociales, à travers le renforcement des syndicats et des coopératives, pour développer un tel socialisme. Le syndicaliste Adolph von Elm résuma le programme révisionniste ainsi :

« De l’Evolution à la Révolution – d’une Démocratisation et Socialisation continue du corps social à la Réforme totale de la société capitaliste en société socialiste : c’est, en quelques mots, le point de vue des révisionnistes au sein du parti. » (cit. d’après Euchner / Grebing et al. 2005 : 171).

Rosa Luxemburg (1871–1919) était co-fondatrice du Parti social-démocrate du royaume de Pologne et Lituanie. Elle arriva à Berlin en 1899. Elle était une éminente théoricienne du SPD, ayant écrit, entre autres, une théorie de l’impérialisme. Elle fut co-fondatrice du KPD en 1918 et assassinée par des officiers du « Freikorps » en 1919.

Rosa Luxemburg contredit la position d’Eduard Bernstein en indiquant que le capitalisme, de par cette sa structure interne, subissait la concurrence permanente des propriétaires de capitaux. Selon Rosa Luxemburg, le mode de production capitaliste exigeait une expansion permanente

et une appropriation de terres qui, auparavant, n’étaient pas tributaires des domaines capitalistes. Rosa Luxemburg contredit également la différenciation établie entre Révolution et Réforme :

« Pour la social-démocratie, c'est la lutte quotidienne dans la pratique pour instaurer des réformes sociales, pour améliorer la situation du peuple qui travaille, à partir déjà de l'existant, la lutte au quotidien pour renforcer les institutions démocratiques, c'est plutôt cela qui constitue le seul chemin pour conduire la lutte des classes en faveur du prolétariat, l'objectif final étant de prendre le pouvoir politique et changer le système salarial. Pour la social-démocratie, il existe un lien inséparable entre la socio-réforme, la réforme sociale et la révolution sociale, en ce sens que la lutte pour la socio-réforme lui est un moyen, tandis que le changement social est un but. » (d'après Luxemburg 1899 : 369).

Même Rosa Luxemburg ne s'est pas exprimée contre le travail parlementaire, mais elle ne le considérait pas comme suffisant pour aboutir au socialisme. Elle se positionna d'ailleurs en faveur du travail extraparlémentaire du mouvement des travailleurs.

*Division au sein
du mouvement
des travailleurs*

Ces trois courants pouvaient encore coexister au sein du mouvement des travailleurs et du SPD, en particulier à cause de la pression externe représentée par l'Empire. Le mouvement des travailleurs se divisa à partir de l'approbation des crédits alloués à la guerre par la majorité du SPD, suite aussi à la division entre USPD et SPD, et finalement, avec la fin de la Première Guerre mondiale et les discussions sur la question de savoir comment former et modeler la société démocratique.

L'année 1919 et la formation de la République de Weimar

En 1919, le SPD a formé le premier gouvernement de la République de Weimar – contre la résistance des forces conservatrices, nationalistes et réactionnaires, mais aussi contre la résistance des communistes. Cette chance historique que la gauche sociale a eue, pour la première fois, de pouvoir décider elle-même de la politique, se mua en une occasion qui montra plus clairement, encore une fois, les brèches qui minent souvent la discussion socialiste.

*Deux « options » en
matière de création
d'un Etat 1919*

Tandis que les communistes et une partie des socialistes s'engagèrent pour la création d'un Etat basé sur des conseils de travailleurs et des conseils de soldats, les sociauxdémocrates : eux, se sont surtout investis dans la création d'une démocratie représentative et y ont participé jusque dans les années 1920.

En ce qui concerne l'argumentation social-démocratique, Fritz Naphtali a une remarque pertinente :

« Dans la période où le capitalisme était encore totalement libre, il ne semblait pas y avoir d'autre alternative possible au capitalisme non organisé que l'organisation socialiste de l'économie, dans son ensemble. [...] Ensuite, on remarqua petit à petit que la structure même du capitalisme pouvait être modifiée et que le capitalisme, au lieu de se casser, peut en fait aussi se plier. »

(Naphtali 1929 ; cit. d'après Euchner / Grebing et al. 2005 : 305).

En bref, le point de litige résidait dans la différence entre Révolution et Réforme. D'une part, chez les « révolutionnaires », on jugeait qu'il serait nécessaire de changer les rapports de propriété des biens qui prévalaient jusqu'ici, ainsi que la Constitution étatique, pour créer une nouvelle société. La position réformiste, pour sa part, affirmait que la société contemporaine dotée de sa Constitution devait évoluer, grâce à des réformes fréquentes en permanence, vers un socialisme démocratique. La différence entre ces conceptions se reflétait aussi dans différents modèles étatiques :

*Les différences
d'interprétation
historique*

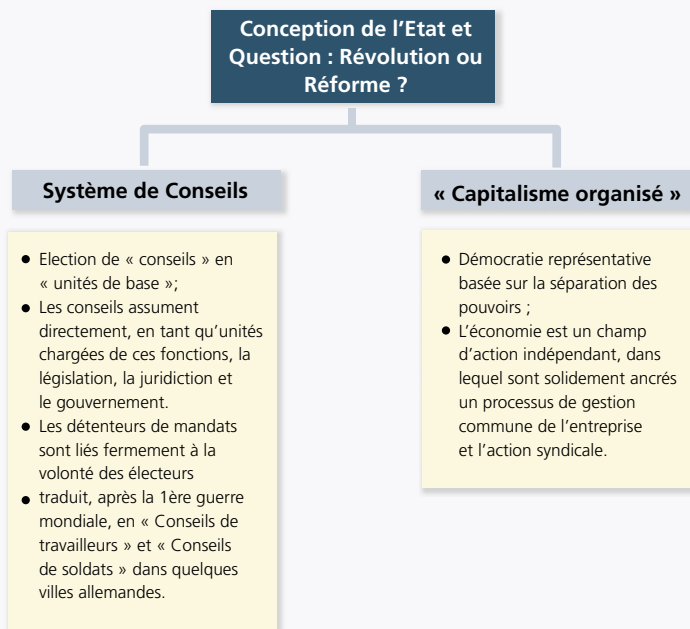


Figure 6 : Système de conseils et « capitalisme organisé »

*Le socialisme
démocratique en
tant qu'idée*

Le « Socialisme démocratique », tel que le SPD l'a présenté comme Idée, se basait sur une démocratie parlementaire et une séparation des sphères politique et économique. Dans ces deux sphères – politique et économique – on devrait réussir une démocratisation en faveur des travailleurs et du bien-être général. Le « socialisme démocratique » signifiait, dans ce contexte, une relation complexe de complémentarité et de réciprocité entre : d'une part, l'économie socialiste basée sur la dynamique des travailleurs en tant qu'acteurs forts (dans les syndicats, les processus de co-gestion des entreprises), et, d'autre part, la démocratie parlementaire.

*Le Programme de
Godesberg 1959
« Wettbewerb so
weit wie möglich –
Planung so weit
wie nötig! »
(Concurrence : à
outrance ! Planifier :
si c'est obligé !)*

En Allemagne, en 1959, le Programme de Godesberg du SPD a trouvé la principale formule adéquate de la social-démocratie pour le « marché libre » : « Wettbewerb so weit wie möglich – Planung so weit wie nötig ! » (Concurrence : autant que possible ! Planifier : autant que nécessaire !) (Dowe / Klotzbach 2004 : 332). C'est la formulation d'une position qui se rattache beaucoup plus, certes, au « socialisme démocratique » qu'à un « nouvel ordre économique et social », mais qui accepte en même temps le capitalisme de marché, s'il est régulé par le primat du secteur politique. En même temps, la social-démocratie s'est détachée de l'économie planifiée, telle qu'elle était appliquée en Union soviétique.

3.4.3. Le socialisme démocratique face au socialisme d'Etat

*Séparation du
Marxisme*

Après la seconde guerre mondiale, la différence entre un SPD qui s'orientait vers le socialisme démocratique, d'une part, et les conceptions d'un socialisme d'Etat, d'autre part, était encore plus marquée. Avec le Programme de Godesberg de 1959, le SPD se séparait officiellement du Marxisme en tant que vision du monde, sans pour autant renier la totalité de ses analyses : le SPD se séparait donc ainsi de la conception d'une évolution « voulue par la nature » vers le socialisme. Désormais, le socialisme était plutôt décrit comme étant un « devoir permanent » qui pouvait s'expliquer par divers motifs religieux ou philosophiques. Les éléments principaux qui définissaient le socialisme démocratique étaient les trois valeurs fondamentales « Liberté, Justice et Solidarité ». A partir de ces valeurs fondamentales, les sociaux-démocrates ont tiré des obligations fondamentales, une « profession de foi », en quelque sorte, envers la liberté et la démocratie :

« Il n'y a pas de socialisme sans liberté. Le socialisme ne peut se réaliser qu'à travers la démocratie, et la démocratie n'est complète qu'avec le socialisme. »
(Déclaration des Principes de l'Internationale socialiste, Francfort / Main 1951, cit. d'après Dowe / Klotzbach 2004 : 269).

C'est à partir de cette acception particulière de la liberté que le socialisme démocratique s'est de plus en plus clairement démarqué des régimes totalitaires, plus particulièrement aussi de ce qu'on appelait les "démocraties populaires" du bloc de l'Est.

3.4.4. Le SPD d'aujourd'hui – nouveaux défis, nouvelles réponses

L'historique du mouvement des travailleurs a présenté le conflit stratégique concernant la fonction de l'Etat et de la Société. Aujourd'hui encore, le « socialisme démocratique » est une vision décisive pour le SPD, qui veut faire de sa réalisation un devoir. Elle signifie une société, dans laquelle règnent effectivement la liberté, l'égalité et la solidarité. La « démocratie sociale » doit être – d'après le Programme de Hambourg – le principe d'action du SPD. On a donc recours, ici, à la réalisation du socialisme démocratique, grâce à la prise de décision démocratique, ainsi qu'à la réalisation des valeurs fondamentales politiques, économiques et culturelles.

« Notre histoire est marquée par l'Idée du socialisme démocratique, d'une société de personnes libres et égales, dans laquelle nos valeurs fondamentales sont réalisées. Elle exige un ordre dans le domaine de l'Economie, dans les affaires de l'Etat et de la Société, au sein de laquelle les valeurs fondamentales civiques, politiques, sociales et économiques sont garanties pour tous les hommes, et au sein de laquelle tous les hommes peuvent mener une vie sans exploitation de sa personne, sans domination ni brutalité, c-à-d, en toute sécurité sociale et de la personne. Le socialisme démocratique reste pour nous la vision d'une société libre, juste et solidaire, dont la réalisation rest pour nous un devoir permanent. Le principe de notre action est la démocratie sociale. »
(d'après le Programme de Hambourg 2007 : 16 f.).

*Le socialisme
démocratique :
une vision. La
démocratie sociale :
un principe d'action.*

Aujourd'hui, étant donné la mondialisation continuelle des marchés, la social-démocratie se trouve confrontée au défi de réagir à l'influence des marchés financiers et au changement au niveau du marché du travail et de décider, comment elle s'imagine établir un nouvel équilibre entre capitalisme de marché et démocratie. En d'autres termes, il s'agit de déterminer par quel moyen un « socialisme démocratique » peut se réaliser dans les conditions sus-citées. Le Programme de Hambourg du SPD met en exergue que ce ne sont pas seulement des questions qui ont surgi, mais aussi les premières réponses à ces problèmes (cf. aussi chapitre 6).

Le Programme de Hambourg du SPD prévoit aussi de continuer la mise en complémentarité d'une économie coordonnée et d'une démocratie représentative, à travers le primat accordé au domaine politique ; mais la nouvelle donne pour le futur consiste à se mettre également en complémentarité avec les standards européens et mondiaux :

« Les marchés nécessitent un aménagement politique – et à l'ère de la mondialisation, il faut aussi dépasser ses frontières. Notre slogan est donc : autant de concurrence que possible, et autant de régulation par l'Etat que [strictement ; N. d. t.] nécessaire. » (d'après le Programme de Hambourg 2007 : 43)

Un regard attentif sur les modèles de pensée de la social-démocratie, sur les modèles libéraux et conservateurs, montre qu'il s'agit de modèles alternatifs qui peuvent qualifier de mensonge l'affirmation selon laquelle les partis se seraient rapprochés de si près, au niveau de la définition de leurs programmes, qu'il serait maintenant impossible de les distinguer les uns des autres.

3.4.5. Digression : le Parti « Die Linke » et ses contradictions

Avec le changement de 1990, un autre parti de gauche s'est établi, à l'Est surtout, comme organisation héritière du SED (parti socialiste unifié, parti dominant de la RDA) : le PDS. Entre-temps, ce parti s'est rallié au WASG pour former « Die Linke » (« La Gauche ») ; il a également réussi à s'installer dans quelques Länder de l'Ouest.

Il est vraiment difficile de définir « Die Linke » (« la Gauche »). En effet, il y a encore trop de choses mouvantes. Ainsi, jusqu'en 2007, le parti n'a pu mettre en place que des « Points-Programmes », et non un programme de parti dans le sens classique du terme.

Dans ces « Points-Programmes », le parti « Die Linke » se déclare également en faveur d'un socialisme démocratique :

« Les orientations fondamentales de nos valeurs sont la démocratie, la liberté, l'égalité, la justice, l'internationalisme et la solidarité. Elles sont inséparables de la paix, la protection de la nature et l'émancipation. Les idées du socialisme démocratique représentent les conceptions essentielles pour la direction des partis de gauche vers le développement de leurs objectifs politiques.

DIE LINKE tire son action politique de la relation entre but, moyen et orientations fondamentales des valeurs. La liberté et la justice sociale, la démocratie et le socialisme se conditionnent mutuellement. La justice sans liberté individuelle aboutit à une perte de droit et à une ingérence extérieure. La liberté sans égalité signifie liberté pour les riches uniquement. L'être humain n'est pas libre non plus, s'il impose sa domination sur l'autre et l'exploite. Le but du socialisme démocratique qui veut surpasser le capitalisme dans un processus de transformation, est une société dans laquelle la liberté de l'autre n'est pas la limite, mais la condition de sa propre liberté. »

(d'après les Points-Programmes du parti « Die Linke » 2007 : 2)

« Die Linke »

La convergence de
différentes sources

A part cette formulation des Points-Programmes, il y a d'autres points que l'on peut citer et qui essaient de décrire « Die Linke » et leur programmation :

- Le parti « Die Linke » est un mouvement de rassemblement politique, qui relie des anciens cadres de l'ancien parti SED, des sociaux-démocrates déçus, des éléments des nouveaux mouvements sociaux, des syndicalistes, des électeurs contestataires, des politiciens communaux et communistes plutôt axés sur le pragmatisme, etc. Tous ces groupes apportent au sein du parti des conceptions très différentes de la société : on ne peut pas (encore) reconnaître de modèle de pensée ou de concept commun.
- Souvent, le parti « Die Linke » est considéré par le grand public comme étant un « parti de contestation ». Cette expression est assez imprécise, car elle relie de manière abrupte deux aspects différents : d'abord, il s'agit de savoir qui sont les électeurs de ce parti. On constate encore toujours une très grande différence, entre l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest. Le deuxième aspect concerne la question de la stratégie politique ou de la volonté politique concernant le concept global ; et là encore, le résultat est très contrasté, au niveau des Länder comme au niveau fédéral.
- Dans l'analyse scientifique, les quelques rares textes qui traitent de ce sujet considèrent que « Die Linke » n'est pas seulement très hétérogène, mais elle inclut également beaucoup d'éléments contradictoires. Ainsi, par certains aspects, il se montre pragmatique, mesuré et moderne, mais d'autres aspects montrent cependant une idéologie orthodoxe, avec des traits de caractère presque extrémistes (cf. Decker et al. 2007 : 327). L'énorme écart entre, d'une part, des déclarations d'intention fondamentales, et, d'autre part, une politique de gouvernement pragmatique dans divers parlements fédérés qui contredit souvent ces déclarations d'intention, semblent confirmer ces impressions.

En parlant du phénomène « Die Linke », il faudra sûrement encore attendre, si le parti va s'établir de manière durable, et avec quels contenus. De toute manière, une discussion politique sur les idées politiques sera nécessaire.

3.4.6. Une représentation social-démocratique de l'être humain ?

Il est difficile de déterminer une représentation de l'être humain spécifique à la social-démocratie. Cette représentation est plutôt très marquée par différentes sources et par un pluralisme au niveau des explications la concernant.

Il y a ainsi des points d'intersection avec la tradition du mouvement des travailleurs, de la théorie libérale, des enseignements chrétien et judaïque, ainsi qu'avec les influences humanistes et marxistes. Il se rapporte également à la liberté de tout un chacun, comme dans le libéralisme, mais analyse également – tout comme les concepts marxistes – les obstacles sociaux à la réalisation des droits fondamentaux.

Meyer et Breyer ont essayé, dans l'ouvrage intitulé *Die Zukunft der Sozialen Demokratie* (« L'avenir de la Démocratie sociale »), de comparer et de marquer les contrastes, à l'aide d'un tableau, entre une représentation libertaire (« néolibérale ») de l'être humain et sa représentation social-démocratique.

Nous y avons ajouté, dans une autre colonne, à titre d'aide et d'orientation, une représentation « socialiste de l'être humain » :

	« Démocratie libertaire »	« Démocratie sociale »	« Démocratie socialiste »
Anthropologie	Anthropologie sceptique	Anthropologie réaliste	Anthropologie normative, utopique
Concept de liberté	Concept négatif de la liberté	Concept positif de la liberté	Concept positif de la liberté
Motif de comportement	Intérêts personnels	Intérêts personnels et intérêts de la communauté	Intérêts de la communauté en tant qu'intérêts personnels
Représentation de l'être humain	égoïste calculateur et rationnel	Personne axée sur la compréhension mutuelle	Personne battante axée sur l'image de « l'homme nouveau » dans le futur

Source : Meyer / Breyer 2005 : 33 – dernière colonne complétée par T. Gombert.

Même si de tels tableaux sont très schématiques et simplificateurs, ils montrent quand même une tendance :

- Les théories libérales se basent – en règle générale – sur l’affirmation que « le besoin personnel » serait la motivation de l’être humain. Cette satisfaction du besoin personnel peut être vécue, lorsqu’elle est protégée du prochain (et de l’Etat), pour que chacun puisse jouir de la « liberté de maximiser ses satisfactions ».
- Les théories socialistes ont une longue tradition qui implique la réalisation d’une société digne de l’humanité, grâce au comportement d’« hommes nouveaux » (cf. à ce sujet, Adler 1926 et Heinrichs 2002 : 308–314). D’après ces théories, les hommes seraient historiquement tellement corrompus par la société capitaliste et l’injustice sociale que leur capacité à reconnaître les intérêts de la communauté comme étant leur intérêt propre, et à les représenter en toute solidarité, aurait disparu. Le devoir de l’éducation et de la formation serait ainsi de dépasser cette différence entre la réalité des conditions de vie sociales et l’idéal de voir des hommes libres et solidaires vivre ensemble.
- L’anthropologie social-démocratique – c’est ce que laissent du moins entendre Meyer et Breyer – recherche un équilibre, dans lequel les intérêts personnels devraient être mis en harmonie avec ceux du bien-être commun. Il s’agit ainsi de la représentation d’un équilibre d’« intérêts justifiés ».

Références

bibliographiques :

Walter Euchner,
Helga Grebin et
al. *Histoire des
idées sociales
en Allemagne.*
*Socialisme –
Doctrines sociale
catholique – Ethique
sociale protestante.*
Un manuel, 2^e
éd. Wiesbaden
2005, p.13–595.

Thomas Meyer et
Nicole Breyer,
*L’avenir de la
Démocratie sociale,*
Bonn 2005.

Dieter Dowe, Kurt
Klotzbach (Ed.)
(2004), *Documents-
Programmes de la
Démocratie sociale,*
4^e éd. revue et
actualisée, Bonn

4. LA THEORIE DE LA DEMOCRATIE SOCIALE DE THOMAS MEYER

La discussion sur les valeurs fondamentales et l'étude des divers modèles de société dans les chapitres précédents ont montré que la démocratie sociale a une tradition en tant que pensée. Le concept se démarque des autres modèles de pensée et est si contrasté qu'il ne suffit pas – pour l'éclairer – d'une simple référence aux valeurs fondamentales de liberté, égalité et solidarité pour que se réalise une société juste et équitable, comme il ne suffira pas non plus de se référer du libéralisme, conservatisme ou socialisme.

Au début de cette introduction, on avait parlé d'une *Théorie de la Démocratie sociale (Theorie der Sozialen Demokratie)*. La « Démocratie sociale » – comme cela a été affirmé – devrait être définie de manière claire, si on veut en discuter et argumenter sur cette base.

Quatre perspectives sur la Démocratie sociale avaient alors été citées – nous en prendrons rapidement trois, à titre de rappel :

« *Démocratie sociale – n'est-ce pas là un concept évident, qui ne s'explique même pas ? Un concept qui contient la promesse qu'une démocratie se caractérise toujours par le fait qu'elle soit équitablement à la disposition de tous dans une société, utile en garantissant l'équilibre social ? N'est-ce pas évident, automatique ?* » disent certains.

« *Démocratie sociale – mais nous avons déjà ça en Allemagne, dans l'économie de marché social, sur un modèle adapté à l'Allemagne, n'est-ce pas ?* », se demandent d'autres.

« *Démocratie sociale – mais c'est l'affaire de la SPD et ça ne concerne donc que les sociaux-démocrates, puisque c'est leur théorie* », pensent de tierces personnes. Ces questions sont évidemment justifiées, au début – pour poser une théorie à étudier, sur le plan pratique et politique. Et on doit y répondre, si l'on veut utiliser la Théorie de la Démocratie sociale sur le plan politique.

Qu'est-ce que la Démocratie Sociale ? Trois réponses

Nous avons déjà répondu, plus haut, à la première question : « *Démocratie sociale – n’est-ce pas là un concept évident, qui ne s’explique même pas ?* » : Il est nécessaire de développer une représentation exacte du concept “Démocratie sociale”, parce qu’il existe plusieurs associations d’idées, qui ne peuvent être clarifiées que prises dans leur ensemble. En fait, le concept lui-même contient déjà un élément central normatif essentiel : quelles sont les règles et normes communes auxquelles nous pouvons nous référer, lorsqu’il s’agit, de réaliser la Démocratie sociale ?

Une étude des valeurs fondamentales a montré que plusieurs arguments philosophiques peuvent apporter leurs lumières, mais ils sont insuffisants en tant que base normative – justement parce qu’il s’agit de définitions plurielles et contestées. Il faut donc, pour une Théorie de la Démocratie sociale, trouver une base normative plus spécifique comme point de départ.

« *Démocratie sociale – mais nous l’avons déjà appliqué ça en Allemagne, dans l’économie de marché social, sur un modèle adapté à l’Allemagne, n’est-ce pas ?* » Pour traiter cette deuxième question de manière plus détaillée, nous allons nous référer aux études de cas par pays (cf. p. 107 ff.). Mais en parlant des « champs de tension », nous avons déjà fait la remarque qu’il ne peut pas être question d’ « une seule et unique atteinte de la démocratie sociale » (comme dans une course de 100 mètres). De plus, il existe une grande variété de modèles sociaux différents, vers lesquels différents groupes d’intérêts veulent « naviguer ». Il ne suffit donc pas d’indiquer un seul « Modèle Allemand ” ou parler d’ « Economie de marché social », puisqu’une telle référence négligerait les différents acteurs socio-politiques.

En ce qui concerne la troisième prise de position : « *Démocratie sociale – mais c’est l’affaire de la SPD* et ça ne concerne donc que les sociaux-démocrates, puisque c’est leur théorie ! » Voilà une affirmation dont il est bien permis de douter.

Définir la « Social-démocratie » comme étant un Parti et un courant politique n’est certes pas faux ; mais cela ne pourrait représenter une réponse complète :

« La démocratie sociale signifie les deux choses, dans le langage contemporain : un concept fondamental de la théorie de la démocratie et un nom qui caractérise un programme d'orientation politique. Bien qu'il y ait de nombreuses sortes de relations entre ces deux utilisations habituelles de l'expression, il s'agit quand même de deux contenus à bien différencier, avec des idéaux à faire valoir bien distincts. La Théorie de la Démocratie sociale ne repose pas sur des acteurs politiques définis à l'avance, que ce soit en ce qui concerne son fondement normatif, ou dans son rôle de clarification de l'expression, ou encore dans la discussion qui accompagne la comparaison des différents moyens de sa réalisation ; mais il est évident que chacun des pas vers sa réalisation dépend du fait qu'il existe – ou non – des acteurs politiques qui soient prêts à appliquer un programme d'action pratique inspiré de cette théorie. D'autres acteurs politiques pourraient également, par contre, utiliser le concept de Démocratie sociale comme nom de leur programme, lorsqu'ils le jugent opportun, sans chercher à savoir si leurs efforts politiques correspondent bien à la Théorie de la Démocratie sociale et y trouvent effectivement un point d'ancrage – ou non. »

(d'après Meyer 2005 : 12)

La Démocratie sociale comme modèle de pensée et la Social-démocratie comme Parti (ou courant) on ainsi des points d'intersection – mais elles ne sont pas identiques. En tant que modèle de pensée, la Démocratie sociale doit avoir comme ambition de faire des recherches scientifiques sur des normes et des valeurs, sur leur transformation en droits fondamentaux et leur réalisation dans différents pays, elle doit également présenter ces recherches de manière consistante. Que les partis politiques utilisent effectivement ou pas cette conception, relève encore d'une autre démarche.

Dans les pages suivantes, il s'agit donc, non pas de social-démocratie, mais plutôt d'un modèle de pensée qui consitue un point de réflexion depuis les années 80 et 90.

Comme point de départ, prenons la Théorie de la Démocratie sociale (*Theorie der Sozialen Demokratie*) comme document de base : elle contient plusieurs différents points importants qui ont marqué et continuent à marquer le cadre de cette réflexion sur la Démocratie sociale.

*La Démocratie
sociale comme
modèle de pensée*

Question fondamentale :
Quelles sont les relations entre Démocratie et Capitalisme de marché ?

4.1. Le point de départ

Le point de départ de la Théorie de la Démocratie sociale (*Theorie der Sozialen Demokratie*) de Meyer est la question (déjà abordée plus haut) concernant la relation qui existe entre la Démocratie et le Capitalisme de marché.

Tous deux – Démocratie, aussi bien que Capitalisme de marché – sont appréhendés comme étant deux aspects essentiels de notre système social, et qui se sont développés dans une relation de tension réciproque.

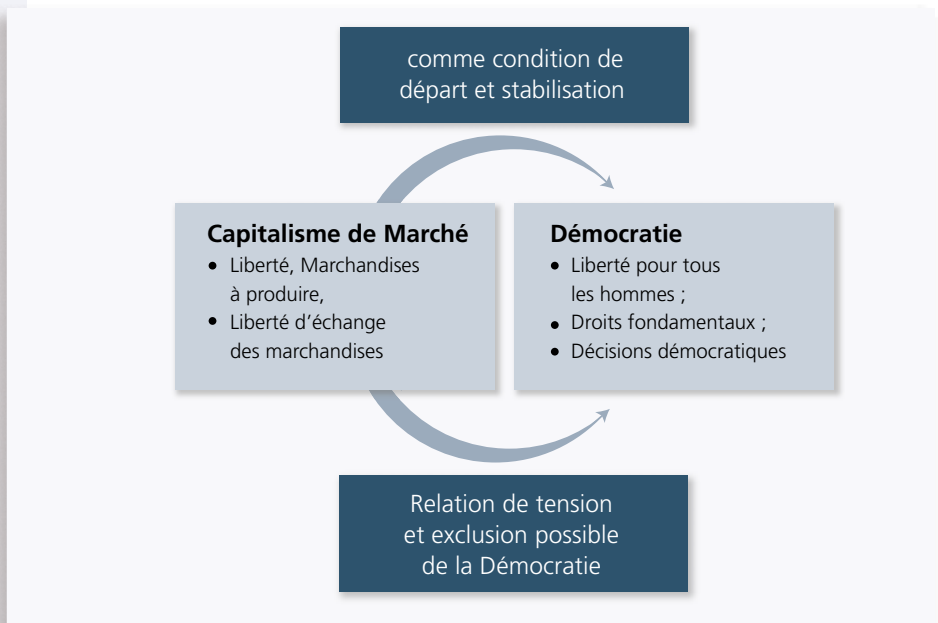


Figure 7 : Relation entre Capitalisme de marché et Démocratie

Meyer affirme donc que, d'une part, Capitalisme et Démocratie se complètent, que le Capitalisme de marché aurait donc été une condition de départ et de stabilité pour la Démocratie. D'autre part, il remarque pourtant une « tension inhérente à la relation », puisqu'un marché non régulé serait contradictoire aux conditions nécessaires pour la participation de tous.

Meyer décrit ainsi la relation entre système économique et démocratie avec deux thèses : il analyse historiquement, d'une part, les conditions d'apparition

Condition d'apparition et facteur d'insécurité ?
Comment réagit le Capitalisme de marché face à la Démocratie ?

des démocraties. D'autre part, il cherche empiriquement l'impact conjugué de la Démocratie et du Capitalisme de marché sur les sociétés contemporaines.

Ces deux thèses ne sont pas tout de suite évidentes : elles sont plutôt théoriques, et d'ailleurs aussi, politiquement controversées, comme nous l'avons déjà vu plus haut.

Qu'est-ce qui aurait pu convaincre ainsi Meyer de représenter quand même ces thèses, malgré des arguments contraires aussi importants ?

Comment Meyer appuie-t-il sa thèse ?

4.1.1. L'argument historique

Il s'agit tout d'abord d'un argument historique : d'après Meyer, dans l'histoire, la mise en place de la plupart des démocraties étant – plus ou moins directement – liée à l'apparition de marchés libres en Europe, ce phénomène s'est peu à peu installé, avec le temps, comme un « modèle de la société bourgeoise » dans différents pays :

L'argument historique

« Une société bourgeoise signifiait un modèle d'ordre économique, social et politique, qui, pour vaincre l'absolutisme, les privilèges attachés à la naissance et au rang social, ainsi que le cléricanisme, réalise pour tous, le principe de la liberté individuelle régie par le droit, procure aux hommes une vie commune réglée par la raison, organise l'économie à travers le marché et sur la base d'une concurrence réglementée par le droit, procure des opportunités de vie selon les lois de la raison, d'une part, limite le pouvoir de l'Etat, conformément à la conception d'un Etat de droit, libéral et constitutionnel, et d'autre part, relie ce pouvoir d'Etat, à travers la vie publique, les élections et les organes représentatifs, à la volonté de citoyens qui jouissent de leur liberté d'expression. »

(d'après Kocka 1995 : 23)

Des marchés libres, une bourgeoisie économique et une représentation particulière des droits en matière de liberté, ainsi que leur formulation étatique, se sont développés dans un contexte de dépendance réciproque : on ne peut donc pas les séparer, du point de vue historique.

4.1.2. L'explication tirée de la recherche comparée en Démocratie

Argument tiré de la recherche sur la stabilité des démocraties

Mais la thèse de Meyer est appuyée par plusieurs données empiriques qui ont été effectuées dans le cadre de recherches sur la stabilité des démocraties.

De même, les résultats empiriques de la recherche sur la transformation, qui ont surtout étudié les Etats de l'ancienne Union Soviétique, montrent que les économies libres de marché peuvent entretenir une relation stabilisante avec des démocraties naissantes. Mais les résultats empiriques valident également le cas inverse : Là où le pouvoir économique intervient dans le domaine politique et la participation démocratique recule au profit de divers monopoles, on assiste au développement d'une démocratie défectueuse, uniquement formelle.

Ce qui montre bien l'intérêt d'une Théorie de la Démocratie sociale qui ne prenne pas seulement en compte la constitutionnalité formelle d'un Etat, mais qui veut vérifier, sur le plan empirique, si les structures démocratiques et les droits fondamentaux sont effectivement à la disposition de tout un chacun.

Après une vue d'ensemble – argumente Meyer – on peut conclure qu'une économie libre de marché peut « favoriser » la Démocratie (cf. Dahl 2000 : 140 ; Meyer 2005 : 581).

Tension inhérente entre Démocratie et Capitalisme

Mais cela ne veut pas dire que Meyer voit une relation « simple » ou dénuée de conflits entre Démocratie et Capitalisme – on peut d'ailleurs le constater dans la description qu'il fait ci-dessus des contradictions reflétées dans les résultats empiriques. Il faut, de toute évidence, faire la part des choses entre la discussion contemporaine et l'historique de la naissance de ces phénomènes.

Les points où le capitalisme de marché, par exemple, se met en travers de la Démocratie :

- Le capitalisme de marché engendre une inégalité (économique) entre les êtres humains.
- Les ressources matérielles inégalement réparties engendrent des possibilités diversifiées de prendre part à la vie sociale et à la Démocratie.
- Le capitalisme de marché fonctionne de plus en plus sur le plan mondial, tandis que les processus de participation démocratiques sont des processus nationaux. Ainsi, le capitalisme de marché met aussi en danger les structures démocratiques dans chacun des pays.

Le capitalisme de marché contient des forces diffuses qui favorisent les inégalités et les insécurités ; elle peuvent donc ainsi mettre en danger les bases de la légitimité et de la stabilité démocratiques.

La liberté des marchés et la liberté de tous les hommes dans une société peuvent tout à fait être en contradiction.

Le Capitalisme de marché et la Démocratie – d’après Meyer – présentent une tension inhérente à leur nature même, entre elles.

Cette tension spécifique ne peut pas être facilement éliminée ou niée : on ne peut que remodeler ses formes et ses apparences – c’est la quintessence tirée de la recherche historique et empirique que Meyer utilise pour son argumentation.

Pour reprendre les différents modèles de pensée du libéralisme et de la Démocratie sociale, on peut constater qu’il serait tout aussi fatal d’abandonner tout simplement l’idéal de liberté qui est historiquement lié à la tradition de la pensée libérale, que d’accepter facilement les restrictions néo-libérales. Observer la relation entre Libéralisme et Démocratie sociale de manière plus différenciée représente donc un pilier important dans la démarche de recherche.

A ce propos, Meyer fait la différence, dans sa théorie, entre deux « typologies idéales » qui se sont développées à partir de la théorie libérale : d’une part, le type du « Libertarisme », et d’autre part, le type de la « Démocratie Sociale ».

L’équilibre entre Capitalisme de marché et Démocratie, se négocie entre les acteurs.

Le devoir de la Théorie de la Démocratie sociale : ne pas abandonner l’idéal de liberté du libéralisme.

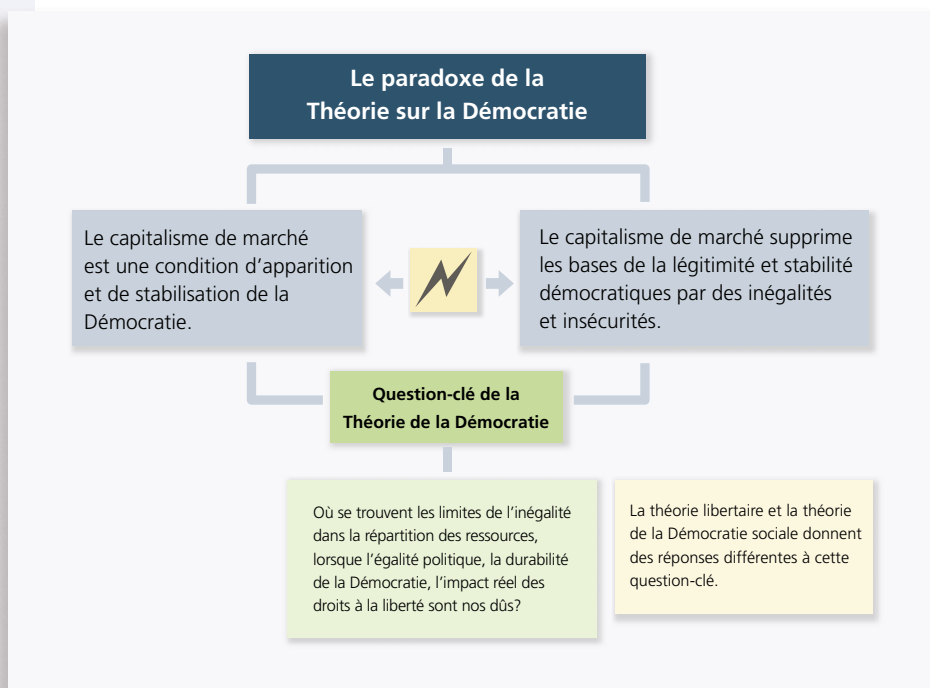


Figure 8 : Le paradoxe de la Théorie sur la Démocratie

4.2. Libertarisme contre Démocratie sociale

La *Théorie de la Démocratie sociale* se différencie du point de vue normatif, théorique et empirique des Théories de la Démocratie libertaire. Les deux tendances trouvent leur racine dans la démocratie libérale, telle qu'elle s'est développée depuis le siècle des Lumières, aux 17ème et 18ème siècle.

Les concepts de Démocratie « libertaire » et « libérale » sont en partie autrement définis dans les autres argumentations scientifiques. C'est pour cela qu'il est particulièrement important de trouver une définition claire et commune pour les discussions.

En ce qui concernent le Libertarisme et la Démocratie sociale – nous insistons particulièrement sur ce fait – il ne s'agit que de typologies idéales, que l'on ne peut certainement trouver nulle part sous une forme pure. Le Libertarisme

et la « Démocratie sociale » sont plutôt définis comme étant des pôles, entre lesquels des sociales.sociétés sont catégorisées sur une échelle suivant leurs constitutions.

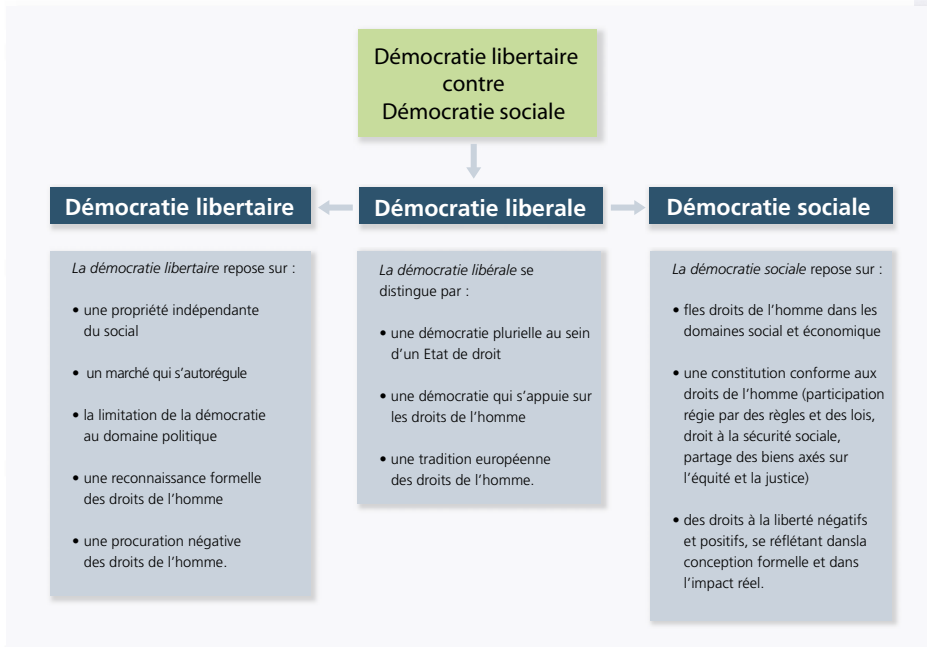


Figure 9 : Comparaison entre Démocratie libérale, libérale et sociale

Les racines communes de la démocratie libérale.

- se rapportent à la tradition européenne du libéralisme (cf. plus haut, p.11 ff.)
- et se maintiennent dans la démocratie plurielle d'un Etat de droit,
- qui s'appuie sur les droits de l'homme.

La démocratie libérale¹⁵ se distinguerait comme modèle de pensée dont la typologie idéale serait :

- une propriété indépendante du social
- un marché qui s'autorégule
- une propriété indépendante du social
- la limitation de la démocratie au domaine politique

15 On voit que le « libertarisme » ou le type libérale se rapproche beaucoup de ce qui a été discuté plus haut, pour les positions néo-libérales. Pour Meyer, il s'agit surtout, lorsqu'il a introduit le nouveau concept, de montrer que les conceptions essentielles du libéralisme historique ne sont pas identiques pour autant aux versions néo-libérales compactées, et que donc, le libéralisme peut également s'intégrer dans la Théorie de la Démocratie sociale.

- et donc, la procuration de droits à la liberté négatifs (sur ce concept, voir plus bas, p. 102 ff.)
- la formalisation des droits de l'homme.

Démocratie sociale

La Démocratie sociale, par contre, se distinguerait par :

- les droits fondamentaux dans les domaines social et politique
- une constitution sociale conforme aux droits fondamentaux (aussi bien sur le plan formel que sur le plan de l'impact réel !)
- des droits à la liberté négatifs et positifs, se reflétant aussi bien dans la forme que dans l'impact réel (sur ce concept, voir plus bas).

Une question essentielle : Qui sont les acteurs ?

Entre les deux typologies idéales de démocratie libertaire et sociale, Meyer préfère ainsi une différenciation théorique qui soit ancrée dans des positions politiques concrètes de chacun des courants et partis existants, mais qui ne se limitent pas à celles-ci uniquement.

La tension entre Démocratie et Capitalisme de marché n'est pas tributaire d'un quelconque ordre prédéfini ; elle se règle par des négociations entre divers acteurs sociaux. Les rapports de force qui existent entre eux peuvent toujours se déplacer et engendrer, pour chaque pays différent, une nouvelle relation entre Capitalisme de marché et Démocratie.

Exemple : Les négociations autour de la Loi Fondamentale

Pour voir de près un exemple sur une relation caractérisée par des tensions qui, justement, ne facilitent pas la relationsentre Capitalisme de marché et Démocratie, et qui dérangent donc leur réalisation, nous allons prendre la Loi Fondamentale allemande (« das deutsche Grundgesetz (GG) ») et la comparer aux Pactes des Nations Unies concernant les droits fondamentaux politiques, sociaux, économiques et culturels (cf. plus loin, p. 99 f.).

Tandis que la Loi Fondamentale de 1949 formulait clairement, en considération du régime nazi, les droits essentiels de l'homme à la liberté, la constellation des forces en présence dans la république fédérale en construction (c-à-d, les forces de la bourgeoisie, d'une part, et la gauche politique, d'autre part), n'a pas permis une pleine réalisation de ces droits à la liberté énoncés dans la Loi Fondamentale. Il en résulte même, dans la discussion juridique, des différences d'approche, en ce qui concerne l'interprétation de cette Loi Fondamentale : Les uns considèrent que le point central de la déclaration des droits fondamentaux réside dans les

premiers articles, tandis que d'autres interprétations plus critiques déclarent que c'est surtout la question de la propriété (privée) qui en constitue le point focal et la pierre angulaire (cf. sur ce point, Haverkate 1992)

(voir aussi Tableau sur les droits fondamentaux, comparaison entre la Loi Fondamentale et les Pactes des Nations Unies, p. 99 f.).

Dans les Pactes des Nations Unies des années 60, par contre, c'est grâce à une perspective internationale, mais grâce aussi à l'évolution sociale marquée à cette période, que s'est développée une formulation beaucoup plus détaillée des droits à la liberté positifs et négatifs.

Mais les théories scientifiques donnent aussi différentes réponses, lorsqu'elles décrivent la relation entre Marché et Démocratie.

La plus grande différence entre les courants théoriques de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler « Libertarisme » et la *Théorie de la Démocratie sociale* réside dans la manière de répondre à la question suivante : quelle relation y a-t-il (et devrait-il y avoir) entre Démocratie et Marché, et quelle pourrait en être la raison, pour chacune des réponses possibles ?

N'oublions pas que ces deux courants théoriques ont les mêmes racines : le libéralisme, tel qu'il a historiquement évolué depuis le 17^{ème} siècle.

Mais le point central reste cependant la réponse à la question : Comment se réalise la liberté de chaque homme dans la société ? Les théories scientifiques donnent des réponses très différentes à cette question.

Pour évaluer les différentes réponses, il est impératif de définir le concept de « droits à la liberté » de manière plus précise.

Mais avant d'examiner la définition de « droits à la liberté », pour le libéralisme, d'une part, et pour la Démocratie sociale, d'autre part, nous devons encore apporter quelques explications sur certains concepts : mais pourquoi parlons-nous plutôt de « droits à la liberté » ? Pourquoi ne pas simplement parler de « liberté » et de « valeurs fondamentales » ?

*Comparaison
avec les Pactes de
Nations Unie*

*La question
décisive Comment
réaliser la liberté
dans la société ?*

4.3. Digression : la triade des Valeurs fondamentales, droits fondamentaux et Instruments

La Triade des Valeurs fondamentales, Droits fondamentaux et Instruments

Nous avons vu dans la première partie que la théorie et la philosophie politiques retient des concepts très variés pour les valeurs fondamentales de liberté, égalité et solidarité. Nous sommes ici en présence d'un pluralisme au niveau de l'argumentation ; ce pluralisme s'étend à travers les différents modèles de pensée et courants.

Ce pluralisme au niveau de l'argumentation recèle un problème en soi : si la théorie se rapporte à quelques aspects uniquement, ou à quelques lignes particulières d'argumentation, alors, elle perd son ambition de globalité et de généralisation, et prive son argumentation d'autres traditions philosophiques, éthiques ou religieuses.

Quelle est la base argumentaire la plus large possible ?

Selon Thomas Meyer, une théorie de la Démocratie sociale doit donc, pour cette raison, choisir la plus large base d'argumentation possible. Il faut alors trouver ou élaborer un plan d'argumentation, qui ne soit pas spécifique à une culture, mais qu'il est alors possible de décrire grâce à un cadre transversal et démocratiquement légitime.

Il faut donc éliminer l'idée d'utiliser les valeurs fondamentales comme base d'argumentation : bien qu'elles constituent un contexte d'argumentation important, elles sont variables et liées à une culture particulière.

Trois plans niveaux

L'argumentation correcte pour défendre une démocratie sociale doit donc se trouver sur d'autres plans. On peut en nommer trois qui peuvent, en gros, être présentés comme suit :

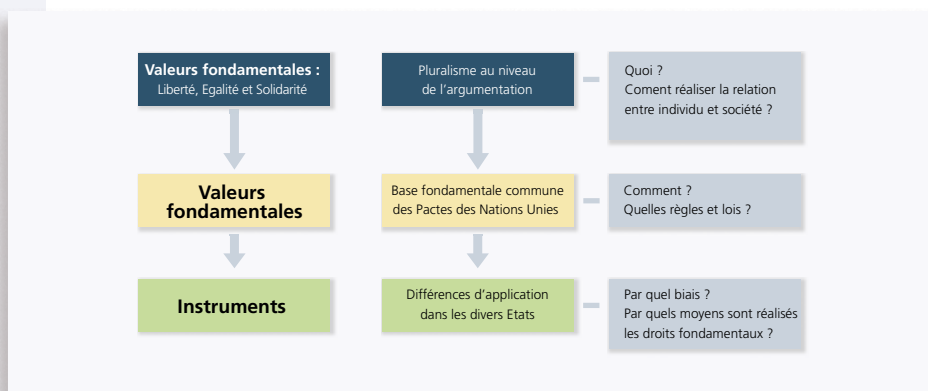


Figure 10 : Exploitation des Valeurs fondamentales, Droits fondamentaux et Instruments

Sur le plan des valeurs fondamentales de Liberté, Egalité et Solidarité, on a expliqué la relation qui existe entre chaque individu et la société, et comment représenter et réaliser la vie en société. Les représentations sociales qui définissent les valeurs fondamentales pour elles-mêmes, et qui veulent les réaliser, proviennent – comme on l’a vu plus haut – de différentes approches sociopolitiques et philosophiques.

Sur le plan des droits fondamentaux, les valeurs fondamentales sont transcrites ou transposées en normes sociales d’actions obligatoires, démocratiquement légitimes. Elles ne sont pas soumises à un pluralisme en matière d’argumentation (comme c’est le cas pour les valeurs fondamentales) : elles réglementent plutôt la vie commune, indépendamment des arguments sociaux.

Sur le plan des Instruments, on définit les institutions sociales grâce auxquelles les Etats et les fédérations d’Etats sécurisent les actions nécessaires dérivant de la jouissance des droits fondamentaux. Ces instruments diffèrent, d’un pays à un autre, selon sa culture, comme le montrent clairement les études par pays.

Si l’on veut donc choisir une base d’argumentation la plus large possible pour étayer une Théorie de la Démocratie sociale, on devrait prendre ainsi comme point de départ le plan des droits fondamentaux. Meyer choisit les deux Pactes des Nations Unies concernant les droits fondamentaux politiques, économiques et culturels, comme bases d’argumentation. Plusieurs arguments valident ce choix :

- Les Pactes des Nations Unies représentent, en ce qui concernent les droits fondamentaux, la source la plus consensuelle sur le plan mondial, juridiquement contraignante, et dépassant largement les limites culturelles et les frontières des pays du monde. Dans plus de 140 pays, les Pactes des Nations Unies ont entretemps été déjà ratifiés et sont en vigueur.
- Les Pactes des Nations Unies reposent sur le développement et l’épanouissement des droits fondamentaux dans la coopération internationale. Les Etats se font un devoir d’améliorer constamment leurs efforts en vue d’une réussite dans la réalisation effective des droits fondamentaux
- Les Pactes de Nations Unies contiennent concrètement les formulations détaillées et précises des droits que chaque individu peut revendiquer pour sa personne.

Le dernier argument, plus particulièrement, peut très bien être illustré à travers une comparaison entre les droits fondamentaux inscrits dans la Loi fondamentale allemande et les formules des Pactes des Nations Unies :

Domaine de réglementation	Loi Fondamentale allemande (GG)	Pactes des Nations Unies
Droit de la personne	« La dignité de la personne est inaliénable. Il est du devoir de toute pouvoir étatique de la respecter et de la protéger. » (Art. 1)	« Chaque personne hérite du droit à la vie. Ce droit doit être protégé par le biais d'une loi. Personne ne doit subir de manière arbitraire d'atteinte à sa vie. » (Art. 6, al. 1, Pacte des Nations Unies DP) ¹⁶ « (1) Chacun a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. » 'Art. 9, al. 1 Pacte des Nations Unies DP)
Droit au travail	« (1) Tous les Allemands ont le droit de choisir librement leur profession, lieu de travail et institution de formation. L'exercice de la profession peut être réglementé par la loi ou en vertu d'une loi. (2) Personne ne peut être astreint à aucune tâche, sauf dans le cadre du devoir de service communément reconnu public, effectué par tous et pour tous. » (Art. 12)	« (1) Les Etats parties reconnaissent le droit au travail, ce qui inclut le droit pour chaque individu d'avoir la possibilité de gagner sa vie en acceptant ou en choisissant librement un travail. Il doit entreprendre les démarches adéquates en vue de la protection de ce droit. (2) Les démarches à effectuer par chaque Etat signataire en vue de la pleine réalisation de ce droit incluent le conseil spécialisé ou professionnel, les programmes de formation, ainsi que la détermination de principes et processus visant un développement économique, social et culturel permanent, et le plein emploi productif dans des conditions qui garantissent la protection des libertés politiques et économiques fondamentales de chaque individu. (Art. 6 Pacte des Nations Unies DESC) ¹⁷

16 Pacte international sur les droits citoyens et politiques du 19 Décembre 1966 (cit. d'après Heidelberg 1997 : 235–244)

17 Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels du 19 Décembre 1966 (cit. d'après Heidelberg 1997 : 244–250)

Domaine de réglementation	Loi Fondamentale allemande (GG)	Pactes des Nations Unies
<p>Propriété / Niveau de vie</p>	<p>« (1) Le droit à la propriété et à l'héritage sont procurés à chaque individu. Contenu et limites sont définis par les lois. » (2) « La propriété oblige. Son utilisation doit en même temps servir le bien-être de tous. » (Art. 14)</p>	<p>« (1) Les Etats signataires reconnaissent à chacun le droit à un niveau de vie adéquat pour lui et sa famille, y compris une nourriture, des vêtements et un abri suffisants, ainsi qu'une amélioration permanente des conditions de vie. Les Etats signataires entreprennent les démarches adéquates en vue de la réalisation de ce droit, et reconnaissent pour ce faire l'importance décisive d'une coopération internationale, reposant sur un accord libre. » (Art. 11, Pacte des Nations Unies DESC)¹⁶</p>
<p>Education</p>	<p>« (1) Chacun a le droit au libre épanouissement de sa personnalité, tant qu'il ne porte pas atteinte aux droits d'autrui, et qu'il n'agit pas contre l'ordre constitutionnel ou la loi sur les moeurs. » (Art. 2) (1) « L'ensemble du système scolaire est sous la supervision de l'Etat (2) « Les responsables de l'éducation d'un enfant ont le droit de décider de sa participation à un cours de religion » (Art. 7)</p>	<p>« (1) Les Etats signataires reconnaissent à chacun le droit à l'éducation. Ils partagent le même point de vue que l'éducation doit être axée sur l'épanouissement total de la personnalité humaine et de sa conscience de sa dignité ; l'éducation doit renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils partagent également le même point de vue sur le fait que l'éducation doit rendre chaque individu capable de jouer un rôle utile dans une société libre ; qu'elle doit promouvoir la compréhension, la tolérance et l'amitié entre tous les peuples et toutes les races, les groupes ethniques et religieux ; elle doit également supporter l'activité des Nations Unies visant à maintenir la paix. (2) Les Etats signataires reconnaissent qu'en vue de la pleine réalisation de ce droit, a) l'enseignement primaire est une obligation pour tous et doit être d'accès gratuit et ouvert à tous. (...) c) l'enseignement universitaire doit, de manière adéquate, et en particulier, par l'introduction progressive du principe de non-compensation, être accessible, en toute égalité, à tout un chacun, en fonction de ses capacités. » (Art. 13 Pacte des Nations Unies DESC)¹⁷</p>

Les deux pactes des Nations Unies donnent un aperçu différencié sur la manière dont les droits fondamentaux doivent être transposés, petit à petit, et à travers la coopération internationale. Dans le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, il est dit que :

« Chaque Etat partie se fait un devoir, seul et à travers l'aide et la coopération internationales, en particulier sur les plans économique et technique, d'épuiser toutes ses capacités pour prendre des mesures et, petit à petit, avec tous les moyens adéquats, et surtout, en usant des moyens législatifs, d'atteindre la pleine réalisation des droits reconnus dans ce pacte. » (Art. 2, al.1)

La perspective de développement des Pactes des Nations Unies

Les Pactes des Nations Unies comportent donc une perspective de développement, un devoir assigné aux Etats d'agir en vue de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, et, se basant sur les droits politiques dont les êtres humains jouissent fondamentalement, de continuer à faire la promotion de cette réalisation des droits « en utilisant tous les moyens adéquats ». Ce dernier passage contient une exigence concernant le devoir assigné aux Etats, ainsi que l'image d'un Etat actif.

Mais justement, un Etat qui s'engage activement et qui, non seulement garantit les droits fondamentaux, mais agit concrètement pour les faire valoir, est contraire, pourtant, à la démocratie libertaire.

Mais, attention : La réalisation des droits fondamentaux est encore hors d'atteinte, dans plusieurs pays. La prétention au droit et sa réalisation effective se trouvent aux antipodes l'un de l'autre. En ce sens, on peut d'ailleurs remonter aux questions critiques relatives à la véritable valeur des Pactes des Nations Unies : il manque encore trop d'institutions internationales capables de s'imposer.

Cependant, il faut retenir qu'en comparaison à la Loi Fondamentale, les Pactes des Nations Unies contiennent une formulation beaucoup plus précise des droits fondamentaux, qui peut ainsi servir de base fondamentale pour l'idéal de la Démocratie sociale.

Certes, la Loi Fondamentale parle, dans l'article 20, de la République fédérale d'Allemagne comme d'un Etat fédéral démocratique et social : Mais les devoirs et les obligations d'action tels qu'ils sont prévus par les Pactes des Nations Unies, ne sont mentionnés que dans une moindre mesure.

Mais : il y a, de par le monde, beaucoup de transgressions de ces Pactes des Nations Unies, par manque de moyens d'exécution et d'implémentation des programmes.

On remarque dans cette différenciation à propos de la réalisation effective des droits fondamentaux que le rôle actif de l'Etat dans cette réalisation est controversé, et qu'un libéralisme conséquent se contredit fatalement.

4.4. Droits à la liberté positifs ou négatifs

Isaiah Berlin, fait la différence, dans ses *Two Concepts of Liberty* (Deux concepts de liberté) de 1958 entre deux différentes sortes de droits à la liberté :

- Droits à la liberté négatifs (par exemple, le droit à l'intégrité de la personne), qui garantissent la protection contre des ingérences de l'Etat ou de la société
- Droits à la liberté positifs (par exemple, le droit à l'éducation), qui, à travers des mesures prises par l'Etat et la Société, devraient faire avancer et promouvoir la liberté de l'individu.

La démocratie libérale se définit à partir des droits à la liberté qui sont octroyés à chaque personne dans la société. En ce qui concerne les droits à la liberté, on peut, – d'après Isaiah Berlin – faire la différence entre les droits à la liberté négatifs (formels, défensifs) et positifs (qui permettent des actions sociales).

Démocratie libertaire et Démocratie sociale se différencient surtout par l'importance qu'ils accordent aux

droits à la liberté négatifs et positifs dans leurs interactions, les uns par rapport aux autres.

C'est une approche essentielle de la Théorie de la Démocratie sociale de Thomas Meyer et elle permet de mieux préciser la discussion sur les droits à la liberté. Il faut – comme on l'a dit plus haut – partir d'une discussion philosophique sur les typologies idéales, sans se poser la question de savoir si ces typologies idéales existent effectivement dans les pays. (Elles n'existent justement pas dans leur forme pure).

Dans cette argumentation philosophique, la Démocratie libertaire se différencie de la Démocratie sociale comme suit :

Thèse libertaire

L'octroi des droits à la liberté positifs influence (et dérange) les droits à la liberté négatifs. Ces derniers ont la priorité absolue – voilà (en bref) la thèse de Berlin, qui est reprise, aujourd'hui encore, par les néo-libéraux.

Définition: droits à la liberté positifs et négatifs

Thèse libertaire

Les droits à la liberté négatifs et positifs doivent être pris en compte sur le même plan d'égalité, s'ils sont censés être valables et avoir un impact réel pour tous.

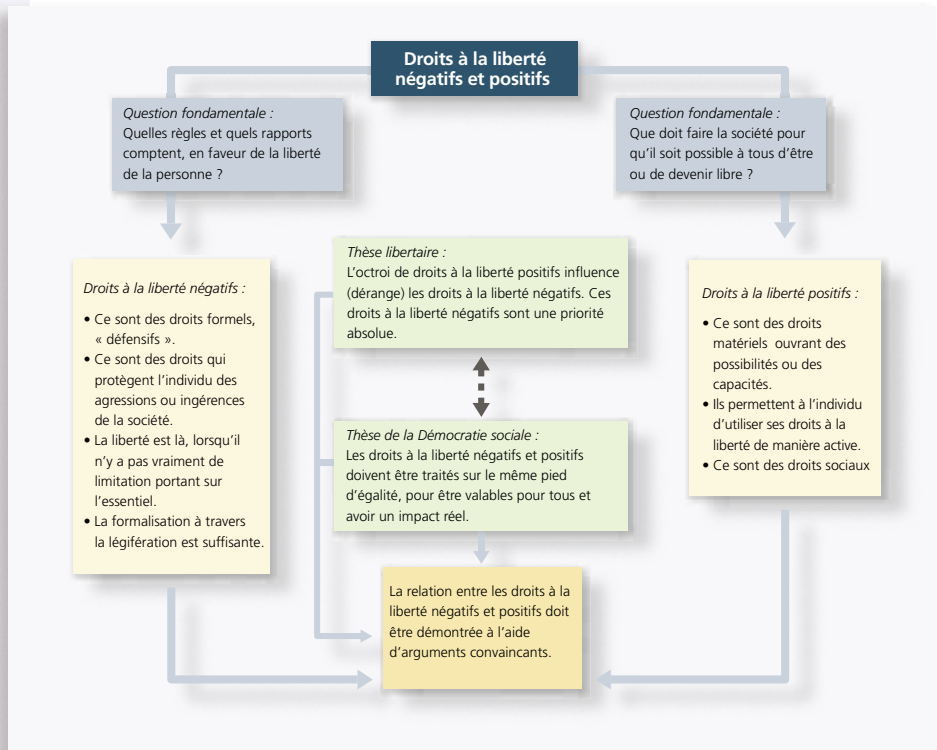


Figure 11 : Droits à la liberté positifs ou négatifs

Cette différenciation entre Démocratie libertaire et Démocratie sociale doit être observée de plus près, pour voir comment les droits à la liberté négatifs et positifs s'influencent mutuellement.

Meyer contredit l'argumentation libertaire selon la logique suivante :

L'argumentation libertaire donne la priorité absolue aux droits à la liberté négatifs, face aux droits à la liberté positifs, tandis que la Théorie de la Démocratie sociale affirme une relation logique, caractérisée par beaucoup de tensions, dans laquelle ces éléments sont sur le même pied d'égalité.

La Théorie de la Démocratie sociale contredit, dans ce contexte, la thèse libertaire et prouve ainsi la relation entre les droits à la liberté positifs et négatifs.

L'argumentation de Meyer repose sur quatre étapes : Elle pose d'abord comme point de départ les prémisses, selon lesquelles, même dans l'argumentation libertaire, les droits à la liberté négatifs sont universellement valables et devraient avoir un impact réel. Mais il faut juste préciser, ensuite, que dans l'argumentation libertaire, les droits à la liberté négatifs ont la priorité absolue.

La thèse libertaire serait ainsi contredite, lorsqu'il y aurait une constellation, au sein de laquelle des droits à la liberté négatifs ne seraient pas valables pour une personne, parce que les droits à la liberté positifs n'auraient pas été octroyés.

Et une telle constellation est tout à fait possible : En effet, une personne qui ne jouit pas, de manière positive, formalisée à travers des textes et vécue dans la réalité, du droit à la liberté de recevoir de l'éducation, et qui ne dispose pas de l'infrastructure qui lui permettrait de participer à la vie sociale, et qui ne dispose pas de capital pour s'acheter des offres de formation, ne pourra pas utiliser son droit à la liberté négatif relatif à la liberté d'expression. Le droit à la liberté négatif ne serait que de la poudre aux yeux, dans ces conditions.

Pour que les droits à la liberté négatifs ne restent pas au stade de formalité, mais qu'ils aient un impact réel dans la vie des gens, il faut octroyer des droits à la liberté positifs. Cela signifie également que les gens riches dans les sociétés doivent accepter l'idée de répartir équitablement les avoirs. Cela ne représente qu'une infime agression ou ingérence dans les droits à la liberté (sur la propriété).

Pour finir, en conséquence, la priorité absolue des droits à la liberté négatifs ne fonctionne pas. Les droits à la liberté négatifs ne peuvent pas être valables pour tous et avoir un impact réel, si des droits à la liberté positifs ne les complètent pas.

Les droits à la liberté négatifs ne peuvent donc avoir un impact réel pour tous, que si des droits à la liberté positifs, (c-à-d, « qui ouvrent des possibilités ou des capacités ») sont octroyés. Les droits à la liberté qui ne sont octroyés que de manière formelle ne sont pas utiles non plus, s'ils n'ont pas les moyens de leur ambition, (c-à-d, se protéger de l'Etat, le cas échéant).

Prémisses

Quand la thèse libertaire est-elle contredite?

La contradiction, un exemple à l'appui

Conclusion: L'impact conjugué des droits à la liberté positifset négatifs

Sans une redistribution sociale des biens, en général organisée par l'Etat, la réalisation des droits à la liberté pour tous est impossible. Le propos de Meyer est de négocier auprès de l'Etat un équilibre entre les droits à la liberté négatifs et positifs, pour qu'ils puissent être appliqués concrètement et générer un impact bénéfique pour tous.

4.5. Les devoirs d'intervention de l'Etat

La réalisation de droits à la liberté positifs et négatifs pour chaque individu représente une obligation pour l'Etat, qui doit donc agir. A la différence d'un état libertaire, les droits fondamentaux ne sont pas seulement postulés et leur réalisation laissée à la loi du marché. L'idéal de la réalisation effective des droits fondamentaux de chaque individu relève beaucoup plus du rôle de l'Etat.

L'Etat se voit ainsi attribuer un rôle actif, ainsi que des obligations, en particulier, pour

- créer une infrastructure librement accessible à tous, protectrice et ouvrant des opportunités à tous
- créer des opportunités pour que tous, grâce à une redistribution sociale, puissent prendre part de manière autonome à la vie sociale et à la démocratie de manière active
- intégrer l'économie de marché dans un processus de formalisation des activités ayant pour but d'y représenter tout aussi bien les structures démocratiques et les intérêts des travailleurs.

Les instruments étatiques qui serviront à protéger ainsi les intérêts des citoyennes et citoyens, ne sont pas les mêmes, dans chaque pays.

Prenons un exemple simple pour illustrer cela : En République fédérale d'Allemagne, un système d'assurance sociale s'est développé depuis les années 1890. Ce système d'assurance sociale joue un très grand rôle, puisque c'est grâce à lui, en général, qu'un être humain peut mener une vie dans la dignité. C'est en même temps grâce à la solidarité des travailleuses et travailleurs que cette intégration a été réussie, et que le gouvernement – en tant qu'organisateur – a bénéficié

*Obligations d'action
de l'Etat (Devoirs
d'intervention)*

*Les obligations
essentiels*

*Instruments
dépendants de
la voie suivie*

de la loyauté de ses citoyens reconnaissants envers un Etat qui était en train de se constituer.

D'autres pays – par exemple, les pays scandinaves – ont un système social basé sur les impôts. Ici aussi, on peut parler, comme on le voit dans les comparaisons des pays étudiés (cf. plus loin, p. 107 ff.), d'un souci du bien-être de l'être humain et de la satisfaction de chacun vis-à-vis de l'Etat. Mais on constate cependant des différences entre les réussites des systèmes de chaque pays, en ce qui concerne leur application des droits à la liberté positifs et négatifs, et la réalisation de ces derniers.

Mais le devoir d'intervention de l'Etat qui découle des droits à la liberté s'exécute (plus ou moins bien) à travers les deux formes d'organisation.

La réalisation des droits à la liberté ne se limite pas seulement aux problèmes des instruments concrets, même si ces derniers peuvent et doivent être vérifiés.

La Démocratie sociale est un modèle de pensée largement développé qui ne se contente pas de s'arrêter à une déclaration formelle sur les droits de l'homme. C'est encore moins une construction philosophique irréaliste. Etant un modèle ouvert, elle doit plutôt convaincre par le fait qu'elle est là pour ajuster la boussole qui oriente l'action politique ; et c'est cette boussole qui doit ainsi être capable d'aider à concrétiser, autant que possible, les droits à la liberté, à travers l'utilisation de divers instruments. C'est la démarche à concrétiser pour réaliser les valeurs fondamentales de liberté, égalité / équité et solidarité.

La pensée développée dans la Démocratie sociale n'est pas un luxe théorique, mais plutôt un défi commun à relever ensemble, ainsi qu'un exercice pour la pratique.

5. MODELES DE PAYS

*Les actions exigées /
idéaux/ambitions
et les différentes
applications /
réalisations*

Les Etats peuvent remplir leurs obligations dérivant des droits fondamentaux par le biais de divers instruments.

La Démocratie sociale ne peut donc pas s'appréhender comme un moule aux formes prédéfinies : Elle peut se réaliser différemment, selon les pays. Mais comme la Démocratie sociale ne peut se contenter d'une simple déclaration formelle des droits à la liberté, il faut vérifier pour le cas de chaque pays, si son évolution prend le chemin de la Démocratie sociale, c-à-d, si le pays pris en considération a déjà réalisé la Démocratie sociale ou s'il est en train de faire des efforts dans ce sens.

Thomas Meyer et ses collaboratrices et collaborateurs ont comparé à cet effet des données empiriques sur les pays étudiés – notons que beaucoup de théories sur la Démocratie renoncent à cette comparaison empirique.

Cinq exemples

Nous donnerons brièvement ici cinq exemples qui présentent différents degrés de réalisation de la Démocratie sociale :

- les USA, en tant que pays pratiquement libertaire dans ses grandes lignes, avec seulement quelques éléments qui réalisent la Démocratie sociale
- La Grande -Bretagne, en tant que Démocratie sociale faiblement inclusive
- L'Allemagne, en tant que Démocratie sociale moyennement inclusive
- Le Japon qui, bien que, sur plusieurs plans, il ne puisse être mis en comparaison avec les pays du monde occidental, peut être classé comme Démocratie sociale moyennement inclusive
- La Suède qui est une Démocratie sociale hautement inclusive.

Compte tenu de certaines restrictions, ces études sur différents pays seront réduites à un certain minimum. Ceux qui voudront se pencher un peu plus sur la comparaison de différents pays, pourront consulter le second volume de la Théorie de Meyer (Meyer 2006).

5.1. Etats-Unis

De Julia Bläsius

Les Etats-Unis d'Amérique représentent pour plusieurs d'entre nous, aussi bien les idées de liberté que d'inégalité sociale et d'exclusion. Mais qu'y a-t-il derrière ces associations d'idées, et d'où viennent-elles ? Il est vrai que les Etats-Unis sont un pays, dont la population a comme priorité, sur plusieurs plans, la liberté individuelle, ce qui fait que la société est traditionnellement sceptique, face à l'idée d'un Etat fort. Un processus de démocratisation précoce et une culture politique qui a grandi en relation avec cette démocratisation en sont les raisons. Cela influence les acteurs, le système politique, l'attitude face aux droits fondamentaux, ainsi que le caractère d'un Etat providence.

Les Etats-Unis étaient l'une des premières démocraties de masse modernes, ce qui a engendré un mode de vie fortement républicain dans la société. En 1789, déjà, la Constitution introduisait le suffrage universel. Tandis qu'en Europe les démocraties remplaçaient la plupart du temps des monarchies et se trouvaient ainsi face à des structures étatiques centralistes, en Amérique, la Démocratie est en quelque sorte apparue en même temps qu'un Etat américain après la guerre d'indépendance. Cette constellation a marqué jusqu'à aujourd'hui la conception de l'Etat, ainsi que la culture politique aux Etats-Unis. La société attache une grande valeur à la liberté individuelle et préfère un Etat passif. Ce qui implique que les inégalités sociales sont acceptées comme étant un résultat naturel de la vie communautaire humaine.

Par ailleurs, la culture politique est très fortement déterminée par le libéralisme, qui met en avant la liberté individuelle. A la différence de l'Europe, le libéralisme n'a jamais été remis en question par d'autres courants tels que le conservatisme ou le socialisme, aux Etats-Unis, ce qui en a fait un principe dominant qui a pu s'établir sans qu'il soit question d'une quelconque alternative. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, la liberté représente le bien le plus précieux de la société américaine.

En conséquence, le gouvernement n'a presque pas de possibilité – et surtout, peu de velléité – d'influencer l'économie ou de coopérer avec les travailleuses et travailleurs. Les syndicats sont faiblement organisés et ne jouent presque aucun rôle, ce qui implique que les contrats de travail et les salaires sont négociés de

*USA : Liberté et
Inégalité sociale*

*La liberté est la
plus haute maxime
et la plus haute
instance d'action*

manière indépendante et individuelle. En ce sens, les Etats-Unis représentent un exemple typique d'une démocratie pluraliste. Les intérêts particuliers ont certes une influence considérable, mais seulement ceux qui sont bien organisés et qui sont financièrement puissants. Des intérêts qui concernent des groupes plus larges, mais qui sont faiblement organisés, n'ont qu'un faible impact. Cela se voit dans la forte influence que peuvent avoir certains groupes de lobbys et autres associations à vocation économique, d'une part, et, d'autre part, l'influence plutôt négligeable de minorités ethniques.

*Qu'en est-il
concrètement ?*

Comment s'expriment alors ces réalités dans le système politique et dans l'architecture de l'Etat providence américain ? Et quelle est la conception de droits fondamentaux qui se trouvent à la base de ce système ?

*Système de
gouvernement
présidentiel*

Le système politique

Aux Etats-Unis, on parle de système de gouvernement présidentiel doté d'une structure dualiste, composé du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. L'exécutif est entre les mains du Président, qui est en même temps le Chef de l'Etat. Le pouvoir législatif se compose de la Chambre des Représentants et du Sénat, qui, ensemble, forment le Congrès. Les pouvoirs législatif et exécutif sont séparés, et en même temps, ils se contrôlent mutuellement. Ce principe du « checks and balances » (« équilibre des pouvoirs ») se rattache aux principes de philosophie étatique de Montesquieu et John Locke ; il est censé empêcher l'abus de pouvoir. Le but de ce système est de protéger efficacement les libertés individuelles des citoyennes et citoyens contre un pouvoir non justifié.

*Les partis en tant
qu'organisation
de campagne
électorale*

Traditionnellement, les partis ne sont pas particulièrement influents, aux Etats-Unis, ce qui implique que la concurrence entre eux ne joue aucun rôle prépondérant. Les partis remplissent surtout la fonction d'organisation des campagnes électorales, organisant et menant les campagnes pour certains candidats en tête de liste. Les partis ne présentent pas non plus de programme de gouvernement prédéfini et leur action est très peu orientée sur les lignes d'un programme. Ils ne jouent qu'un rôle peu important au Congrès, puisque, premièrement, ils n'ont pas à appuyer un gouvernement, et, deuxièmement, et les députés votent plutôt d'après des critères personnels face à la position des intérêts en jeu, que des points de vue idéologiques.

La Constitution et le système des Droits fondamentaux

La Constitution américaine de 1789 commence avec la formule « Life, liberty and the pursuit of happiness » (Vie, liberté et poursuite du bonheur). Elle établit un Etat fédéral avec un système présidentiel. Elle est une des plus anciennes constitutions républicaines, qui soient encore en vigueur de nos jours. Elle avait déjà introduit, en ce temps-là, le suffrage universel— même seuls les hommes de race blanche dotés d'une propriété terrienne pouvaient en profiter.

Le « Bill of Rights », qui inclut les dix premiers suppléments à la Constitution, procurent en plus aux citoyennes et citoyens américains quelques droits inaliénables. On les désigne souvent sous l'appellation de « droits fondamentaux ». Ils concernent tous la protection de l'individu contre les agressions et ingérences de l'Etat. La juridiction constitutionnelle en vigueur autorise chaque individu à déposer plainte pour faire valoir ces droits.

Cette tradition ancienne de ce qu'on appelle « droits fondamentaux politiques » définit, jusqu'à nos jours, la conception des « droits fondamentaux » pour la société américaine. Même si ces droits appelés « droits fondamentaux » des citoyens ou les droits à la liberté négatifs ont été restreints depuis les événements du 11 septembre 2001, dans le sillage des mesures anti-terroristes, ils jouent le rôle central aux Etats-Unis. On enregistre de grandes lacunes, par contre, en matière de droits économiques et sociaux, et donc, en ce qui concerne les droits à la liberté positifs. Ces derniers ne sont mentionnés, ni dans la Constitution américaine, et les Etats-Unis n'ont pas non plus signé de traité international imposant ces droits. L'Etat social n'est pas non plus institutionnalisé dans la Constitution américaine. Par conséquent, citoyennes et citoyens n'ont droit à des prestations sociales que si elles ou ils paient une cotisation dans une caisse d'assurance ou sont des cas sociaux (des nécessiteux). Mais les droits ne sont pas garantis à ces derniers, ce qui signifie que le Congrès peut pour chaque cas décider de refuser les transferts de paiement à des nécessiteux.

L'économie politique

Les Etats-Unis font partie du type d'économie de marché libéral, autrement dit, de l'économie de marché non coordonné. Ce qui signifie que les entreprises peuvent agir et interagir dans une concurrence libre et qu'il y a peu de coopération ou de coordination avec le gouvernement ou les partenaires sociaux. L'événement économique aux Etats-Unis est surtout axé sur le profit

*« Vie, liberté et
course au bonheur »*

*Droits à la liberté
négatifs sans droits
à la liberté positifs*

*Economie de marché
non coordonnée*

et la croissance du bien-être. (Quelques domaines, comme par exemple l'agriculture ou l'industrie d'armements sont cependant exclus de ce mécanisme de concurrence totale.)

Les syndicats et les associations du patronat ont perdu de plus en plus de membres, ces dernières années, et n'ont absolument aucune influence sur les négociations salariales et la détermination des conditions de travail. Aux Etats-Unis, les négociations salariales se passent uniquement au niveau de l'entreprise et la protection contre le licenciement est très minime. Ceci donne à l'économie une haute capacité de flexibilité, en particulier au patronat, c-à-d, qu'un travailleur peut être aussi rapidement engagé qu'il peut être tout aussi rapidement « remercié ». Le système de formation et de formation continue est axé en conséquence sur le transfert de connaissances les plus générales possible aux travailleurs, en matière de capacités et de compétences.

Le système financier des Etats-Unis est aussi complètement basé sur la flexibilité. Les entreprises se financent habituellement par le biais du marché de capitaux, ce qui donne la priorité absolue à l'accroissement du « Shareholder-Value », c-à-d, du bénéfice à court terme de l'entreprise. Aux Etats-Unis, il n'y a presque pas d'imbrication entre les entreprises et les banques. Les relations des entreprises entre elles sont basées sur des relations de marché ou des contrats facilement résiliables.

L'Etat social

Jusqu'au 20ème siècle, les Etats-Unis n'avaient que des systèmes de sécurité sociale rudimentaires. C'est seulement avec l'avènement du « Social Security Act » en 1937 qu'un système de sécurité social a pu être mis en place sur le plan national. Cela inclut un système de retraite basé sur des cotisations, une aide sociale pour les familles nécessiteuses, les enfants et les personnes âgées, ainsi qu'un programme fédéral d'assurance chômage. Malgré cela, on parle aujourd'hui, aux Etats-Unis, d'Etat providence : En effet, ces prestations accordées par l'Etat ne sont pas très élevées et ne font pas vraiment figure de redistribution des avoirs. Un tiers de l'ensemble des prestations sociales sont entre-temps pris en charge par des prestataires privés. C'est, entre autres, dû au fait que la culture politique de la société américaine, ainsi que la réalité y afférente, ont attribué très peu de priorité à l'Etat social (c-à-d, que les Etats-Unis ont la plupart du temps été gouvernés, soit par des Républicains, soit par des

*Orientation sur le
« shareholdervalue »*

*« L'Etat social : Un
reflet des priorités
américaines »*

Démocrates de droite). C'est pour cela que la plupart des champs d'action de l'Etat social sont très fortement axés sur le principe de performance et assurent un minimum de survie dans les cas d'urgence uniquement, pour empêcher le bénéficiaire de basculer dans la pauvreté.

L'assurance chômage : Même si ce sont les Etats fédérés qui, chacun sur leur territoire, déterminent le niveau des prestations et administrent les programmes, l'assurance chômage est financée de manière centralisée, aux Etats-Unis. Les personnes au chômage ont droit à six mois d'aide sociale. Ce délai peut être prolongé de quelques semaines, dans des cas exceptionnels. L'indemnité de chômage correspond à 30 à 40 % du dernier salaire.

L'aide sociale : L'aide sociale est, aux Etats-Unis, une mesure anti-pauvreté, qui se concentre de manière ciblée sur les couches sociales les plus pauvres uniquement, et qui engendre souvent une stigmatisation des personnes concernées. Par ailleurs, il existe des programmes pour certains groupes tels que les enfants ou adolescents dépendants ou les familles nécessiteuses : Outre les moyens financiers, ils obtiennent souvent des appuis importants tels que des tickets-repas.

La retraite : La pension fonctionne aux Etats-Unis par un système de financement basé sur des cotisations. Citoyennes et citoyens paient ce que l'on appelle « un impôt salarial » qui leur assure des droits à la pension. Seules ont droit à la pension les personnes qui ont perçu un salaire auparavant, et ont pu payer les impôts salariaux correspondants ; les autres doivent se contenter de l'aide sociale. Il existe par ailleurs un montant plafonné pour l'impôt salarial, qui avantage relativement ceux qui perçoivent des salaires très importants..

Système de santé : Aux Etats-Unis, il n'existe pas de système de santé pour tous, financé par l'Etat. Trois groupes uniquement profitent d'une prévention sanitaire étatique : ce sont l'armée, les personnes de plus de 65 ans et les personnes nécessiteuses ; et ce dernier groupe s'agrandit de plus en plus vite. Un autre problème se pose également : de plus en plus de médecins n'acceptent plus du tout de traiter ces patientes et patients, parce qu'ils pensent que ce que l'Etat paie aux médecins pour le traitement de ces personnes nécessiteuse est trop bas, et que « ça ne vaut pas le coup » pour les médecins.

*La sécurité sociale
contre le chômage*

Aide sociale

Pension

Système de santé

Le système éducatif

Le système scolaire fait la différence entre les écoles confessionnelles et les écoles publiques ; ces dernières bénéficient d'une organisation et d'un financement au niveau local. Ce qui est très avantageux, du point de vue de l'autorégulation et de la participation, mais qui entraîne ensuite une trop grande diversité, ainsi que des différences énormes au niveau de la qualité. Comme les écoles sont financées à partir des contributions salariales, les communes riches peuvent, par conséquent, investir des recettes fiscales importantes dans le système éducatif, tandis que les communes plus pauvres disposent souvent de beaucoup moins de moyens pour investir dans leur système éducatif. Ainsi, l'endroit et le milieu dans lesquels on grandit, influencent très souvent la qualité l'éducation scolaire. Cependant, le système éducatif américain produit, dans l'ensemble, le taux le plus élevé de personnes qui terminent leur éducation à un niveau assez élevé.

Résumé :

Aux Etats-Unis, l'évaluation du système politique et de l'Etat social se caractérise par un Etat faible et passif qui a surtout pour rôle de garantir aux individus la plus grande liberté (négative) possible. La priorité revient aux droits politiques fondamentaux, tandis que les droits économiques et sociaux ne jouent aucun rôle. Par conséquent, l'Etat n'intervient que peu ou pas du tout dans la régulation du marché ou de la société ; et il ne se laisse rien dicter non plus par aucun traité international.

Taux de l'emploi 2006	72 %	Nombre des personnes ayant un emploi (15–64 ans) par rapport à la population totale (Source : Eurostat)
Taux de l'emploi féminin 2006	66,1 %	Nombre des femmes qui travaillent (15–64) par rapport à la population féminine totale (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2006	4,1 %	Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2006	0,5 %	Pourcentage des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2006	40,8 %	Chiffre de détermination de l'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus profonde est l'inégalité (Source : Human Development Report 2006)
Indice de pauvreté 2006	15,4 %	L'indice de pauvreté se compose de différents indicateurs (Espérance de vie, Taux d'alphabétisation, Accès aux soins de santé...), 0 = min. Pauvreté, 100 = max. Pauvreté (Source : Rapport sur le Développement Humain 2006)
Education : Une performance dépendante du milieu socio-économique. 2006	17,9 %	Une performance dépendante du milieu socio-culturel (Source : OCDE, Etudes PISA 2006)
Taux d'organisation syndicale 2003	12,4 %	Pourcentage de la population active, organisée dans des syndicats (Source : Visser, J. 2006, « Statistiques des membres syndiqués dans 24 pays », Monthly Labor Review, vol.129, n°1, pp. 38–49.)

Ainsi, tel est le résultat d'un système politique fédéral fragmenté et d'une culture libérale, religieuse et républicaine. Ce qui implique que les Etats-Unis donnent effectivement des résultats relativement élevés, si l'on considère les indicateurs économiques tels que la croissance économique ; mais les chiffres qui décrivent le degré d'inclusion sociale sont plutôt faibles.

Ainsi, les Etats-Unis présentent, par rapport aux autres nations industrielles, un des taux de pauvreté les plus élevés. Le coefficient Gini, qui décrit également le niveau d'inégalité, est relativement élevé. Confrontés aux critères de la Démocratie sociale qui pose comme condition la garantie, aussi bien des libertés positives que négatives, les Etats-Unis affichent de mauvais résultats. En observant les droits fondamentaux, le système politique et l'Etat social, on constate que beaucoup d'éléments libertaires sont présents partout. On peut se poser la question de savoir si on ne peut pas interpréter ces résultats de manière à désigner les Etats-Unis comme étant déjà une Démocratie libertaire, ou comme encore une Démocratie sociale caractérisée par une inclusion médiocre. Cependant, il faut bien dire que cette Démocratie libertaire n'est inscrite qu'en théorie, puisque même les Etats-Unis disposent quand même d'un système de sécurité sociale, même très rudimentaire.

Le gouvernement Bush a gouverné les Etats-Unis dans le sens des idées libertaires, en particulier dans les domaines économique et social – sauf dans les domaines de la politique intérieure et la politique de sécurité après le 11 septembre. Les tentatives les plus récentes du gouvernement américain visent à limiter encore plus les prestations sociales, et à les privatiser. Il reste à attendre qui va gagner les élections présidentielles en 2008. Mais puisque même les Démocrates, par rapport aux partis sociodémocrates en Europe, accordent peu de priorité aux questions sociales, il ne faut pas s'attendre à de grands changements dans leur politique.

Références

bibliographiques :

Lew Hinchman
(2006), *USA : Le reste de la société du bien-être et la Démocratie libertaire*, in : *Thomas Meyer* (Ed.), *Pratique de la Démocratie sociale*, Wiesbaden, p. 327 – 373.

Winand Gellner et Martin Kleiber
(2007), *Le système gouvernemental des USA. Une introduction*, Baden Baden.

5.2. La Grande-Bretagne

De Christian Krell

Dans le cadre de la Théorie de la Démocratie sociale, la Grande -Bretagne est décrite comme étant une Démocratie sociale caractérisée par une inclusion faible. Ce qui signifie que les droits fondamentaux sociaux et économiques y sont valables, en plus des droits citoyens et politiques. On constate également, dans d'importants sous-domaines, la présence d'un Etat providence et s'appuyant sur les droits fondamentaux. Mais la réalité des prestations de cet Etat providence se situe à un niveau peu élevé. Les droits fondamentaux sont effectivement valables, dans la forme, mais ils sont souvent occultés dans la réalité. La Grande-Bretagne marque donc, si l'on applique la catégorisation Démocratie sociale ou Démocratie libertaire, la limite extrême de la Démocratie sociale.

Il est étonnant de constater que l'Etat social en Grande-Bretagne n'est que relativement peu développé ; car, en fin de compte, c'est en Grande- Bretagne que se sont développés, avant tout autre pays européen, des éléments de l'Etat providence. Avec le développement du commerce et des innovations techniques, on a vu apparaître, non seulement des évolutions du niveau de vie depuis le 18ème siècle, mais aussi les problèmes sociaux liés à l'industrialisation et qui allaient en s'aggravant : Pauvreté, mauvaise nutrition et mauvaise santé, travail des enfants et faible sécurité sociale.

Pour faire face à ces tribulations sociales, les premiers éléments d'un Etat social sont apparus relativement tôt en Grande-Bretagne. Mais on n'a cependant pas abouti à un Etat providence complet. Les raisons de cet inachèvement sont surtout à rechercher dans les structures politico-culturelles profondes de la Grande-Bretagne. Le libéralisme a pris et continue de prendre une place importante dans la culture politique britannique : Le commerce libre et la prospérité économique se sont, il est vrai, développés et il y a eu une certaine évolution des droits politiques. Mais l'intervention de l'Etat dans les questions sociales fut refusée. Au contraire, dans les 18ème et 19ème siècles, c'est le credo libéral du laisser-faire : « Government shall not interfere » (« Le gouvernement ne doit pas s'ingérer »), qui a marqué la formulation de la politique sociale et économique.

Ce développement très limité des prestations sociales étatiques a été en partie équilibré par un engagement caritatif et philanthropique. De nombreuses oeuvres

Une Démocratie sociale caractérisée par une inclusion médiocre

Un développement précoce de l'Etat social

Un Etat social peu développé, malgré tout

caritatives (au sein des « Charities »), ainsi que des donations privées ont marqué et marquent aujourd'hui encore une structure non étatique de l'action sociale, qui est bien typique du Royaume Uni. Mais le problème était, et reste toujours, le fait que ce ne sont pas tous les nécessiteux qui bénéficient de cette « assistance aux pauvres ».

Parallèlement aux oeuvres caritatives, de nombreux syndicats relativement puissants se sont développés au 19^{ème} siècle, en Grande-Bretagne. Contrairement à l'Allemagne, il n'y a pas eu de formation de syndicats unifiés, ce qui explique pourquoi le paysage britannique des syndicats présente, aujourd'hui encore, beaucoup de divisions.

Du mouvement syndical est né, en 1900, le Parti travailliste, donc, la socio-démocratie britannique. Le parti travailliste s'est développé après la Première guerre mondiale pour devenir la deuxième force en Grande-Bretagne, et accéder finalement au gouvernement en 1945 pour la première fois, dans le pays. C'est sous sa conduite que s'est clairement profilé et développé l'Etat providence britannique.

*Consensus après
la guerre et
« contrat social »*

Dans les grandes lignes, le parti conservateur et le parti travailliste se sont partagés les tâches dévolues à la construction de cet Etat providence. C'est pour cela que, dans ce contexte, on parle souvent de « consensus d'après-guerre » ou de « contrat social » entre toutes les couches de la société.

L'ère Thatcher

A la fin des années 1970, le Premier Ministre conservateur Margaret Thatcher contreattaquait en déclarant la fin du « social contract » et exigeait un recul des limites de l'Etat (« frontiers of the state »). Contrairement au sentiment politique général qui prévalait pendant la phase d'après-guerre, elle insistait sur le fait que l'Etat ne serait pas responsable ni garant du plein emploi pour tous. Dans la perspective de Thatcher, aucune intervention étatique dans le jeu libre des forces économiques ne pouvait être acceptée. L'action étatique devait surtout se concentrer sur le travail de stabilisation des conditions globales pour l'action économique – et en particulier, celle de la masse monétaire. La période de gouvernement des Conservateurs (1979–1997) marquée par Thatcher s'accompagna par conséquent de mesures de privatisation et de dérégulation dans plusieurs secteurs de l'économie britannique.

Les conséquences de la politique de Thatcher étaient un accroissement notable des taux de pauvreté, ainsi qu'un accroissement des inégalités sociales en Grande-Bretagne. Ces indicateurs, entre autres, montrent que la Grande-Bretagne de la phase finale de l'ère Thatcher pouvait à peine être décrite comme étant une Démocratie sociale.

C'est seulement avec l'élection de Tony Blair et du parti travailliste en 1997 qu'il y eut en Grande-Bretagne une nouvelle poussée plus prononcée en direction de la Démocratie sociale. L'objectif déclaré des Travaillistes de garantir l'inclusion sociale pour tous, a été appuyé par plusieurs mesures précises à différents niveaux et dans divers secteurs : le développement massif des services publics, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, une lutte ciblée contre la pauvreté, ainsi que la définition d'un salaire minimal ne représentent que quelques indices qui montrent bien que la Grande-Bretagne s'engageait alors de manière plus décisive dans la direction d'une Démocratie sociale.

Mais le maintien d'un marché du travail ouvertement libéral et de l'ordre économique libéral de l'ère Thatcher, la conception de Blair d'un Etat autoritaire, en plus de sa politique sur l'Irak perçu comme un proche allié des Etats-Unis, ont fait que la variante britannique de « la troisième voie » a été controversée.

Le système politique

La Grande-Bretagne est, à juste titre, considérée comme étant une des plus anciennes démocraties de l'Europe. Mais en même temps, le système politique britannique est décrit comme étant une dictature élue (« elective dictatorship »). Comment ces concepts peuvent-ils cohabiter ainsi ?

Cette contradiction apparente disparaît, en revenant brièvement sur l'histoire anglaise. Depuis la « Révolution Glorieuse » (1688 / 89) le Parlement britannique a continuellement gagné en importance. Au cours des siècles, de plus en plus de droits traditionnellement attribués à la Couronne ont été transférés au Parlement – composé d'une Chambre basse et d'une Chambre haute. Une casure révolutionnaire profonde, qui a engendré une division des pouvoirs dans plusieurs Etats d'Europe, n'a pas eu lieu en Grande-Bretagne. Le pouvoir qui était centralisé au sein de la Couronne, se trouve désormais en grande partie au sein du Parlement britannique.

*Tony Blair et le
parti travailliste*

*Le Parlement
britannique*

Le Parlement dispose ainsi d'une souveraineté presque illimitée, et aucune juridiction supérieure ou constitution ne le limite non plus. Cette haute souveraineté se concentre surtout, de nos jours, auprès du leader du groupe majoritaire de la Chambre basse : le Premier Ministre britannique.

Deux facteurs supplémentaires renforcent le pouvoir de chaque gouvernement : Premièrement, la structure étatique centraliste de la Grande-Bretagne implique qu'aucune région ou état fédéré, aussi fort soit-il, ne peut influencer sur la légifération du gouvernement central. Deuxièmement, le système électoral à la majorité simple contribue au fait qu'à l'issue des élections, un parti est toujours vainqueur sans équivoque. En Grande-Bretagne, il n'est ni d'usage, ni nécessaire, d'avoir des coalitions de gouvernement – sauf en cas de crise nationale : en effet, les Conservateurs et le parti travailliste se succèdent régulièrement au gouvernement. A côté de ces deux partis dominants, les libéraux, en tant que troisième force importante dans le système de partis britannique, méritent d'être mentionnés. D'autres partis n'ont pas pu s'établir sur le plan national à cause du système électoral à la majorité simple.

La structure centraliste de l'Etat, des majorités évidentes et un parlement souverain impliquent pour le gouvernement un potentiel d'élaboration et de réalisation élevé. De cette manière, les changements fondamentaux de direction politique sont rapides et complètement possibles. Le développement de la Démocratie sociale en Grande-Bretagne est ainsi plus ouvert vers le futur que dans beaucoup d'autres pays.

Le système des droits fondamentaux

Même en ce qui concerne les droits fondamentaux, la Grande-Bretagne se caractérise encore par une apparente contradiction : D'une part, dans la Magna Charta (1215) ou le « Petition of Rights » (1628), des premiers droits fondamentaux ont été garantis, pour une petite minorité, en fait, à une période extraordinairement précoce. Ces droits étaient surtout dirigés contre l'arbitraire : c'étaient donc des droits à la liberté négatifs. D'autre part, il n'y a, en Grande-Bretagne, aucune constitution écrite. Il n'y a donc pas de liste de droits fondamentaux fixés dans une constitution.

Mais la Grande Bretagne a ratifié en 1976, aussi bien le Pacte des Nations Unies sur les droits fondamentaux citoyens et politiques, que le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels. La Convention européenne des Droits de l'Homme a aussi été intégrée en 1998 dans le droit britannique.

Malgré cette reconnaissance formelle, on ne peut pas parler d'un effet réel des droits fondamentaux dans tous les domaines. Compte tenu des taux de pauvreté traditionnellement élevés en Grande-Bretagne, par exemple, on peut bien se poser la question de savoir si le droit à un niveau de vie adéquat est réellement appliqué. Depuis que le gouvernement travailliste est au pouvoir, quelques droits fondamentaux ont pu être mieux appliqués qu'auparavant. Ainsi, par exemple, le salaire minimal qui est appliqué depuis 1999 sur le plan national, ou la règle selon laquelle les employeurs devraient donner aux travailleurs à temps partiel les mêmes salaires et les mêmes conditions de travail qu'aux travailleurs à temps plein.

L'économie politique

La Grande-Bretagne présente le type classique d'économie de marché libéral. Par rapport aux économies de marché coordonnées, les marchés caractérisés par une concurrence intensive ont un rôle plus important.

Cette grande importance du marché s'exprime par exemple dans les négociations sur le salaire entre employeurs et employés. Comme les associations d'employeurs et les associations d'employés sont faibles et divisés, le salaire est habituellement négocié de manière individuelle entre les entreprises et les travailleurs. Le salaire se fixe directement suivant la valeur sur le marché du travail. Contrairement à l'Allemagne, dans l'industrie minière et métallurgique, par exemple, il n'y a pas de système de co-gestion en Grande-Bretagne.

En Grande-Bretagne, il est facile de licencier des travailleurs, car il y a très peu de protection légale contre le licenciement. Mais il est également facile, généralement, pour un bon travailleur qualifié, de trouver un nouveau travail sur ce marché flexible. Généralement, un travailleur ne reste pas très longtemps dans une entreprise. Ainsi, les travailleurs ne s'intéressent pas vraiment à se qualifier dans des techniques spécifiques à une branche ou une firme. Ce qui a d'ailleurs comme conséquence une productivité moins élevée en Grande-Bretagne, si on effectue une comparaison sur le plan international.

Les entreprises dans les économies de marché libérales trouvent du capital pour les investissements en majeure partie sur les marchés financiers. Et elles sont donc obligées de faire des profits rapides, à court terme. Il n'est pas d'usage de concevoir des plans de financement plutôt à long terme par le biais des banques. L'économie britannique se base plutôt sur des axes du court terme et la course vers une maximisation rapide des profits.

Les droits fondamentaux sont-ils aussi appliqués dans la réalité ?

Grande importance du marché

Marché du travail flexible

L'Etat social

Dans la recherche comparée sur l'Etat social, on attribue souvent à l'Etat social britannique « un caractère hybride ». Ce qui signifie que différentes logiques qui généralement ne sont pas présentes en même temps dans un seul système, imprègnent l'Etat social britannique. Ainsi, par exemple, quelques prestations de l'Etat social sont universellement garanties : chaque habitant de la Grande-Bretagne jouit des prestations du système de santé, par exemple. D'autres prestations, par contre, ne sont accordées que sur vérification de l'effectivité du besoin, ce qui peut parfois être ressenti comme une démarche indigne. Malgré ces différentes caractéristiques, la Grande-Bretagne est décrite comme étant un Etat de providence libéral. Ainsi, les risques élémentaires sont pris en charge par l'Etat social, tandis que tous les besoins sociaux et qui dépassent le stade des besoins fondamentaux doivent se traiter sur le marché libre.

Système de santé : Le National Health Service (NHS) est le noyau central de l'Etat social britannique. Il est financé à partir des impôts et procure des soins médicaux gratuits à la population, ainsi que les médicaments et autres aides matérielles nécessaires. Outre son caractère universaliste, l'avantage du NHS est sa très grande transparence. Mais le NHS souffre depuis des décennies d'un manque de financement chronique. A certaines périodes de pointe, il en résulte de longues périodes d'attente pour certaines opérations. C'est pour cela que, depuis 2000, des moyens publics supplémentaires conséquents sont investis dans le NHS.

Sécurité sociale : La National Insurance assure une série de risques tels que la vieillesse, le chômage, les accidents de travail, l'invalidité, etc. La National Insurance est financée par des contributions proportionnelles aux salaires. Ce sont des prestations forfaitaires qui ne sont en fait qu'une assurance de base. Celui qui veut s'assurer au-delà de ce forfait de base doit contracter d'autres assurances offertes sur le marché libre.

Aide sociale : La National Assistance procure une série de prestations que peuvent utiliser ceux qui n'ont pas droit aux prestations financées sur contributions salariales, et qui n'ont pas non plus d'assurance privée. Ces prestations sont financées par des impôts et leur accès est souvent strictement réglementé par une vérification des besoins effectifs ; c-à-d qu'ils ne peuvent être utilisés que lorsque les bénéficiaires ont prouvé qu'ils sont effectivement nécessaires, et qu'ils ne disposent d'aucune autre possibilité d'aide.

Taux de l'emploi 2006	71,5 %	Nombre des personnes ayant un emploi (15–64 ans) par rapport à la population totale (Source : Eurostat)
Taux de l'emploi féminin 2006	65,8 %	Nombre des femmes qui travaillent (15–64) par rapport à la population féminine totale (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2006	5,3 %	Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2006	1,2 %	Pourcentage des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2006	36 %	Chiffre de détermination de l'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus profonde est l'inégalité (Source : Human Development Report 2006)
Indice de pauvreté 2006	14,8 %	L'indice de pauvreté se compose de différents indicateurs (Espérance de vie, Taux d'alphabétisation, Accès aux soins de santé...), 0 = min. Pauvreté, 100 = max. Pauvreté (Source : Rapport sur le Développement Humain 2006)
Education : Une performance dépendante du milieu socio-économique. 2006	13,9 %	Une performance dépendante du milieu socio-culturel (Source : OCDE, Etudes PISA 2006)
Taux d'organisation syndicale 2003	29,3 %	Pourcentage de la population active, organisée dans des syndicats (Source : Visser, J. 2006, « Statistiques des membres syndiqués dans 24 pays », Monthly Labor Review, vol.129, n°1, pp. 38–49.)

Système éducatif

En Grande-Bretagne, le paysage scolaire peut être différencié selon le choix de l'école : elles sont, soit publiques, soit privées – et payantes. Cette bipolarité du système éducatif britannique est aussi responsable du fait, que l'on peut effectivement réussir à former une petite élite hautement qualifiée, mais en même temps, créer des déficits dans l'éducation générale et la formation professionnelle. La relation entre statut social et réussite scolaire est très marquée. La réforme et le développement du système éducatif était et rest encore une des priorités du gouvernement travailliste actuel. Entretemps, on a fait des investissements publics conséquents dans le secteur éducatif, mais on a également pris des mesures controversées telles que l'introduction de frais de scolarité.

Résumé

Depuis la fin des années 1990, la Grande-Bretagne s'oriente de nouveau de manière plus intensive en direction de la Démocratie sociale. L'objectif du parti travailliste est l'inclusion de tous au sein de la société. Cela devrait surtout être atteint par la participation à la vie active. Le but n'est pas vraiment d'offrir une sécurité sociale au plus haut niveau pour une majorité de personnes, mais d'en faire vraiment profiter les personnes nécessiteuses. De même, la procuration de prestations sociales reste toujours liée à l'idéal que les bénéficiaires s'efforcent toujours d'abord de s'aider eux-mêmes avant de solliciter de l'aide.

Une croissance économique stable et une politique d'activation du marché du travail ont engendré un taux élevé de l'emploi et donc une certaine réduction de la pauvreté, d'une part, et une participation sociale croissante, d'autre part. Cependant, les taux de pauvreté restant encore élevés, avant comme après, et compte tenu du niveau minime de prestations sociales, ainsi que de l'inégalité de chances en matière d'éducation, la Grande-Bretagne doit encore, avant comme après, se décrire comme étant une Démocratie sociale caractérisée par une inclusion faible ; elle marque en fait la limite extrême de la Démocratie sociale.

Références

bibliographiques :

Christian Krell (2006), Laggard ou Leader – L'Etat social britannique au travers de la Démocratie sociale, in : Thomas Meyer (Ed.), Pratique de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 130–241.

Alexander Petring (2006), La Grande-Bretagne in : Wolfgang Merkel et al. (Ed.) : La capacité de réforme de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 119–153.

5.3. Allemagne

De Christoph Egle

Compte tenu de l'état dans lequel l'Allemagne se trouvait, à la fin de la Seconde guerre mondiale, la République fédérale¹⁸ peut être considérée comme étant « l'histoire de la réussite » de la Démocratie sociale. S'il y avait eu quelque hésitation, à la fin de la dictature nazie, à penser que l'Allemagne ne redevienne jamais un pays pacifique et démocratique, de tels doutes sur la stabilité de la démocratie républicaine fédérale et son ancrage dans une société civile très active sont maintenant tout à fait éliminés. En fait, la démocratisation de l'Etat et de la société était un processus qui ne s'est vraiment accéléré qu'à la fin des années 60. La honte de la dictature nazie et l'échec de la République de Weimar marquent jusqu'à maintenant la culture politique de l'Allemagne. Parmi ses caractéristiques, on peut citer l'abandon de toute rhétorique nationaliste et un scepticisme profondément ancré contre toute forme d'extrémisme. Face à ce passé, la recherche de compromis et l'établissement d'un « juste milieu » représentent des vertus républicaines fédérales.

Outre la (re-)démocratisation réussie après 1945, le « miracle économique » a contribué, pendant longtemps, à faire de la République fédérale un modèle pour les autres pays occidentaux, grâce à une combinaison presque exceptionnelle de capacité de performance économique, de stabilité politique et d'équilibre social. La social-démocratie allemande s'était aussi identifiée à l'ordre social et économique de la République fédérale, et elle considérait que ses valeurs politiques se réalisaient dans ce schéma. C'est ainsi que le SPD fit la promotion du « Modèle allemand », lors des élections parlementaires en 1976. Mais après la réunification, des signes ont montré que la République fédérale n'était plus à la hauteur de ce rôle de modèle, car elle avait régressé en matière de croissance économique et de création d'emplois. Il est à noter qu'une partie des facteurs qui, jusque dans les années 80, avaient été évoqués comme caractéristiques du « modèle allemand » et de sa réussite, ont été identifiés dans les années 90 comme étant une cause du « déclin » de l'Allemagne. Cela concerne surtout le système de gouvernement, qui a eu des hésitations pour s'adapter aux conditions économiques en mutation (Mondialisation), et certaines structures de l'Etat social, qui se sont avérées être un obstacle à l'emploi dans quelques domaines (en particulier

*L'histoire d'une
réussite pour la
Démocratie sociale ?*

*« Le modèle
allemand »*

¹⁸ Pour des raisons de place, le développement en RDA ne sera pas traité dans le texte présent.

pour les travailleurs peu qualifiés et pour les femmes). Mais le coup de chance historique concerne cependant la Loi Fondamentale alors qu'elle n'était prévue que pour une phase de transition.

Le système des droits fondamentaux dans la constitution

Pour tirer une leçon de l'échec de la République de Weimar, les droits de l'homme et les droits politiques fondamentaux à la liberté sont ancrés dans la Loi Fondamentale, dans les 20 premiers articles, en tant que droit quasiment pré-étatiques, et ils ne peuvent être changés par le Parlement dans l'essence de leur contenu. Y sont inclus aussi bien les droits « défensifs » libéraux contre l'intervention de l'Etat dans la sphère privée (« liberté négative ») que les droits démocratiques qui défendent la participation aux prises de décision (« liberté positive »). Les droits sociaux concernant par exemple le travail, le logement, l'éducation ou un revenu minimal ne figurent pas dans la Loi Fondamentale, mais quand même dans les constitutions de certains Etats fédérés. Un système économique concret n'est pas défini par la Loi Fondamentale, mais celle-ci inclut pourtant quelques obstacles, aussi bien contre un capitalisme de marché non régulé qu'une économie socialiste planifiée. Ainsi, dans l'Art. 14 GG, propriété et droit à l'héritage sont certes garantis, mais il est postulé que l'utilisation de la propriété devrait « en même temps servir le bien-être de toute la communauté ». Ce postulat a trouvé dans le concept d'« économie de marché sociale » un impact politique réel.

Le système politique

Le système de gouvernement a aussi été conçu de manière à rendre désormais impossible l'échec de la Démocratie. A cet effet, on a installé un haut niveau de partage et de limitation des pouvoirs ; ainsi, le pouvoir d'action de l'exécutif est plus limité que dans n'importe quelle autre démocratie au monde. Citons ainsi le fédéralisme et la participation des Etats fédérés au processus de législation (à travers le Conseil fédéral), la forte position de la Cour constitutionnelle fédérale, l'indépendance de la Banque fédérale (plus tard, la Banque centrale européenne), une délégation des pouvoirs de décision étatiques à des associations de la société, et enfin, la participation des partenaires sociaux à l'administration des systèmes d'assurance sociale. Compte tenu de ce partage du pouvoir étatique, le politologue américain Peter Katzenstein a une fois décrit la République fédérale comme étant Un Etat « semi-souverain » ; notons en même temps que la République fédérale n'était pas, jusqu'en 1990, complètement souveraine sur le plan de la politique extérieure.

L'obligation institutionnellement ancrée de trouver un équilibre entre les divers intérêts n'a pas fait de tort à la République fédérale, le système de gouvernement montrant au contraire un niveau élevé d'efficacité et de représentativité. Le parlementarisme s'est avéré suffisamment ouvert aux évolutions sociales (par exemple, la naissance de nouveaux partis) et a en même temps permis la formation d'un gouvernement stable. Dans le processus de législation, l'approche externe des cas étudiés est aussi prise en compte, car les représentants des différents groupes d'intérêt sont régulièrement consultés. Mais ce sont les partis politiques qui jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la vision, ainsi que l'occupation des postes de la fonction publique. Ils remplissent ainsi une fonction importante d'intermédiaire entre la société et l'Etat. Comme les partis peuvent également participer dans les 16 gouvernements des Etats fédérés, en plus de la participation dans le gouvernement fédéral, ils ne sont pratiquement jamais, ni des partis gouvernementaux, ni des partis d'opposition uniquement. Ceci est particulièrement valable pour les deux grands partis populaires (SPD et CDU / CSU), si bien que la République fédérale reste pratiquement toujours à l'ombre d'une « grande coalition » formelle ou informelle. Cette obligation de travailler ensemble a entraîné une politique du « chemin consensuel » (Manfred G. Schmidt), en particulier en matière de politique économique et sociale, et elle s'intègre sans interruption dans la culture politique du pays, dont nous parlions plus haut.

La combinaison entre concurrence des partis et système de gouvernement fédératif peut par ailleurs entraîner, pour des motifs tactiques de politique partisane, des blocages de décisions importantes ou des compromis qui ne sont pas vraiment des solutions optimales. Des exemples en la matière s'accumulent depuis 1990, alors qu'après la naissance de l'unité allemande, le nombre des acteurs des Etats fédérés augmentait et, compte tenu de la mondialisation galopante, les adaptations nécessaires n'étaient pas exécutées suffisamment vite. Le choix de la stabilité comme orientation principale pour le système politique, et qui a été pendant longtemps un facteur de réussite, était devenu un problème, à cause de ses tendances à un certain immobilisme. Dans le sillage d'une réforme du fédéralisme, on essaie depuis quelques années de rendre ce système plus « favorable aux processus de décision ».

L'économie politique

L'Allemagne fait figure de représentant typique de ce qu'on appelle « une économie de marché coordonnée », dans laquelle les entreprises se financent, non pas par le biais d'un marché de capitaux comme dans une économie de marché libérale, mais à travers des crédits à long terme obtenus auprès de leur banque. L'imbrication qui en résulte, entre l'industrie et le secteur bancaire, est une des principales caractéristiques du « capitalisme rhénan ». Compte tenu de ce « capital patient », les décisions stratégiques de l'entreprise peuvent être planifiées sur un temps plus long et sont donc, d'après ce modèle, plus viables que dans le cadre d'un modèle axé sur le « shareholder value » qui nécessite des décisions à court terme. Par ailleurs, une autre caractéristique typique de la « société anonyme Allemagne » (« Deutschland AG ») est, par comparaison avec d'autres sociétés sur le plan international, une large part accordée à la participation des travailleurs à la conduite de l'entreprise.

Cette participation des travailleurs à la conduite de l'entreprise se traduit par la concertation dans les prises de décision concernant la vie interne de l'entreprise (définition et description des postes de travail, déroulement du travail, questions relatives aux ressources humaines) ainsi que la cogestion de l'entreprise (à travers la présence de travailleurs siégeant au Conseil de surveillance sociétés anonymes et d'autres grandes sociétés de capitaux). En conséquence, les relations sociales sont plutôt caractérisées par une coopération entre partenaires. La fixation des salaires dépend de la négociation libre entre employeurs et employés (autonomie tarifaire), qui sont eux-mêmes organisés au sein d'associations et de fédérations nationales. Il n'y a pratiquement pas de luttes ouvrières et, le cas échéant, elles sont généralement de courte durée, en comparaison avec les autres pays.

Mais ce modèle d'économie de marché coordonnée s'effrite quelque peu depuis sont quelques années (c-à-d, ces liens structuraux se relâchent, dans plusieurs cas). Cela est dû à la mondialisation, d'une part : elles sont plus particulièrement liées au nouveau contexte auquel les entreprises allemandes doivent adapter leurs objectifs, comme par exemple, participer plus intensivement au marché financier international ; d'autre part, c'est également dû à l'érosion des relations salariales et sociales, puisque les syndicats, autant que les associations regroupant les employeurs, ont beaucoup perdu de leur capacité d'organisation, et donc, de capacité de coordination.

L'Etat social

La République fédérale est l'exemple-modèle d'un type d'Etat social que l'on qualifie de « conservateur-corporatiste » ou « chrétien-démocrate » ou encore « de type Bismarck ». Cette terminologie montre clairement que l'Etat social allemand n'a pas été créé au tout début par des sociaux-démocrates, mais, dans ses origines historiques, par des conservateurs et des chrétiens-démocrates. Après la deuxième guerre mondiale, le développement de l'Etat social a été pris en charge et continué par deux partis de l'Etat social, en même temps (CDU / CSU et SPD).

Malgré sa grande envergure financière, l'Etat social allemand se distingue par une répartition toute relative, puisque souvent, les différences sociales continuent encore d'exister. Ainsi, par exemple, la différence entre les systèmes d'assurance et de sécurité sociales pour les différentes catégories professionnelles. L'assurance sociale obligatoire n'est valable que pour les employé(e)s ; les travailleurs indépendants et les fonctionnaires, par contre, ont la possibilité de s'assurer contre les risques sociaux en contractant une assurance privée ou en adhérant à un système particulier de sécurité sociale (par exemple, les pensions pour fonctionnaires).

Au centre de l'Etat social allemand se trouvent des systèmes d'assurance sociale corporatifs indépendants.

Ces systèmes d'assurance sociale corporatifs indépendants sont financés par des cotisations obligatoires d'employeurs et d'employés qui détermineront le montant à reverser plus tard. De plus, des subventions du budget fédéral sont ajoutées, selon les besoins ou de manière courante (comme l'assurance pour la pension). Comme les coûts de l'Etat social pèsent surtout sur les salaires, et augmente ainsi le coût du facteur de production Travail, ce type de financement est devenu un obstacle à la création d'emplois, en particulier dans les branches de services utilisant beaucoup de personnel. Les prestations d'assurance fonctionnent basiquement selon un principe d'équivalence, c-à-d, plus longtemps un travailleur a payé ses cotisations, ou bien, plus élevé était son salaire, plus élevées seront les prestations dont il bénéficiera. Cet Etat social centré sur le revenu est surtout un problème pour les personnes peu stables dans leur parcours professionnel, puisqu'elles ne pourront donc avoir qu'une protection sociale limitée.

*L'Etat social
conservateur et
corporatiste*

*Des coûts
salariaux élevés*

La retraite : Le niveau standard des pensions, tel que réglementé par la loi sur l'assurance-pension, se monte à environ 70 % du salaire net moyen (sans subvention d'assurance payée par l'entreprise). Ce montant va descendre jusqu'à 50%, à long terme, selon les dernières réformes sur les pensions. Pour compenser ce recul, on fera la promotion d'une pension supplémentaire couverte par un capital, grâce à des paiements étatiques et des avantages accordés au niveau des impôts. Si le montant des pensions ainsi acquises reste encore inférieur au niveau de l'aide social, on rajoute une sécurité-vieillesse de base.

L'assurance-chômage : Le premier montant payé à un chômeur par l'assurance-chômage (« Arbeitslosengeld I ») se monte, selon sa situation familiale, à 60 jusqu'à 67 % de son dernier salaire. Il est versé au bénéficiaire pendant une période allant de 6 à 24 mois, selon la durée de ses contributions et son âge. Passée cette première prestation, le chômeur peut recevoir un deuxième montant (« Arbeitslosengeld II »), financé par les impôts à la hauteur de l'aide sociale. Pour bénéficier de ce deuxième montant (« Arbeitslosengeld II »), ou de l'aide sociale (pour les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de travailler), il faut passer une épreuve de vérification de sa situation de « personne nécessiteuse ». Les personnes en état de travailler doivent en outre se déclarer prêtes à accepter un travail et doivent en montrer la preuve. Le droit à ces prestations de protection sociale garantit un minimum d'existence socio-culturelle pour toutes les personnes.

Le système de santé : Les prestations de la GKV – Gesetzliche Krankenversicherung (Assurance-maladie légale) – sont bien considérées, sur le plan de la comparaison internationale, mais le système coûte aussi comparativement plus cher. Les enfants et les conjoints qui ne travaillent pas sont assurés gratuitement, en même temps que leurs parents ou conjoints qui travaillent ; Les bénéficiaires de prestations sociales sont automatiquement membres de la GKV.

Les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les employés qui perçoivent un salaire élevé sont libérés de l'obligation d'assurance légale et peuvent contracter des assurances privées (souvent à des conditions plus avantageuses).

Le système éducatif :

Le système éducatif relève presque entièrement de la responsabilité des Etats fédérés et présente des différences régionales évidentes dans leur structure et

Taux de l'emploi 2006	67,5 %	Nombre des personnes ayant un emploi (15–64 ans) par rapport à la population totale (Source : Eurostat)
Taux de l'emploi féminin 2006	62,2 %	Nombre des femmes qui travaillent (15–64) par rapport à la population féminine totale (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2006	9,8 %	Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2006	5,5 %	Pourcentage des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2006	28,3 %	Chiffre de détermination de l'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus profonde est l'inégalité (Source : Human Development Report 2006)
Indice de pauvreté 2006	10,3 %	L'indice de pauvreté se compose de différents indicateurs (Espérance de vie, Taux d'alphabétisation, Accès aux soins de santé...), 0 = min. Pauvreté, 100 = max. Pauvreté (Source : Rapport sur le Développement Humain 2006)
Education : Une performance dépendante du milieu socio-économique. 2006	19 %	Une performance dépendante du milieu socio-culturel (Source : OCDE, Etudes PISA 2006)
Taux d'organisation syndicale 2003	22,6 %	Pourcentage de la population active, organisée dans des syndicats (Source : Visser, J. 2006, « Statistiques des membres syndiqués dans 24 pays », Monthly Labor Review, vol.129, n°1, pp. 38–49.)

qualité. Tandis que certains Länder ont trouvé l'accès à l'élite internationale, les compétences de certain(e)s écolières et écoliers sont, dans d'autres Etats fédérés, au-dessous de la moyenne de l'OCDE. Et sur le plan de la comparaison internationale, il a été évident, bien plus que dans d'autres pays, à quel point c'était l'origine sociale des écolières et écoliers qui déterminait de manière aussi claire leur réussite scolaire. Ce qui signifie que l'idéal d'égalité de chances pour tous n'est pas réalisé, en Allemagne. Sur le plan international, le système de dualité de la formation professionnelle reste encore un modèle de réussite, malgré des goulots d'étranglement réguliers en matière de d'offres d'apprentissage : ce système présente en effet l'avantage de permettre une qualification professionnelle directement liée au monde de l'entreprise, tout en reliant cette qualification à l'enseignement général obligatoire.

Références

bibliographiques :

Christoph Egle (2005), *L'Allemagne : l'enfant-modèle est bloqué*, in : Thomas Meyer (éd.), *Pratique de la Démocratie sociale*, Wiesbaden, p. 273–326.

Peter J. Katzenstein (1987), *Stratégie et Politique en Allemagne de l'Ouest. L'évolution d'un Etat semisouverain* Philadelphie.

Manfred G. Schmidt (2007), *Le système politique de l'Allemagne*, Munich.

Résumé

Le modèle allemand (« Modell Deutschland ») a été pendant longtemps un modèle exemplaire et était, jusque dans les années 70, une Démocratie sociale hautement inclusive. Dans le sillage des adaptations nécessaires faisant suite à la réunification allemande et à la mondialisation, l'Allemagne a perdu sa position de tête. Depuis, l'Allemagne est plutôt devenue une Démocratie sociale moyennement inclusive. Les raisons principales sont les suivantes : le système de financement de l'Etat social, dans le contexte de concurrence internationale, s'est avéré désavantageux et, compte tenu du système politique axé sur la stabilité, des réformes indispensables n'ont pas pu être effectuées à temps. C'est seulement depuis le milieu des années 90 que le gouvernement Kohl, et après quelques hésitations, le gouvernement Schröder, ont essayé de renforcer la compétitivité de l'économie allemande en transformant et en reconstruisant l'Etat social, et en adaptant le système de sécurité sociale au vieillissement de la société et à la transformation des structures familiales. Ces réformes ont pu être installées, en partie contre une forte résistance de la population, mais elles étaient, et restent probablement encore, la condition indispensable à remplir pour accroître le niveau de l'emploi. Il reste à voir si l'Allemagne réussira encore, dans le futur, à aller dans la direction d'une Démocratie sociale hautement inclusive.

5.4. Japon¹⁹

De Eun-Jeung Lee

Dans la discussion académique, on ne peut trouver presque aucun pays qui puisse être caractérisé de manière aussi diverse que le Japon. Particulièrement en ce qui concerne l'Etat providence, c-à-d, la société providence, l'image du Japon présente une palette très diversifiée, allant du régime libéral-conservateur « providence », mais fortement marquée par une tendance « social-démocratique », jusqu'à la société « sans classes, dans le sens marxiste du terme ».

Les relations au Japon ne se laissent pas facilement décrire par les formules habituelles. Depuis 1955, c'est le parti conservateur, le LDP (Liberal Democratic Party), qui a toujours eu le poste de Premier Ministre, sauf pour la courte période de 1993–1994. En ce qui concerne les dépenses sociales publiques, le Japon se situe au plus bas de l'échelle des nations industrielles hautement développées. En 2001, avec 16,9 %, après les Etats-Unis et l'Irlande, le Japon affichait le niveau de l'Etat social le plus bas, et se retrouvait ainsi loin derrière l'Allemagne (27,4 %).

Mais le Japon se distingue en même temps par la plus haute espérance de vie qui soit dans le monde, en particulier en ce qui concerne les femmes, une mortalité infantile extraordinairement basse, selon les statistiques, et une répartition des revenus remarquablement équilibrée. Tout cela parle en faveur d'une bonne capacité de prestation des systèmes de sécurité sociale au Japon. Par ailleurs, d'après les sondages effectués, environ 90 % des Japonais se sentent et se déclarent appartenir à la couche moyenne de la population.

Compte tenu de cette présentation assez compliquée des faits existants, l'étude du Japon nécessite un soin particulier. Trop souvent, les discussions sur le Japon se réduisent à des questions dichotomiques : Le Japon est-il un spécimen unique au monde ou pas ? La réponse ne peut être que mitigée : « oui et non ». Au Japon, comme dans toutes les autres sociétés, il y a des éléments uniques, propres à la culture, et des éléments communs avec d'autres cultures. Il n'y a pas lieu de voir des alternatives dichotomiques, mais une simple cohabitation de ces éléments.

19 Ce texte est adapté de : Eun-Jeung Lee (2006), La Démocratie sociale au Japon. Eléments de la Démocratie sociale dans le système japonais, in : Thomas Meyer (éd.), Pratique de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 374–444, avec quelques changements à certains endroits.

*Le Japon, un cas
exceptionnel*

*Niveau médiocre
de l'Etat social*

*Forte capacité
de prestation
des systèmes de
sécurité sociale*

Le système politique :

Le système politique du Japon est, dans sa nature même, une démocratie parlementaire. D'une part, les droits fondamentaux des citoyens sont garantis par la Constitution de 1947, et d'autre part, les partis politiques sont à la base de la concurrence pour le pouvoir politique, et des processus de décision politique. L'évolution du système politique d'après-guerre est généralement divisé en trois phases : la première phase (1945–1955) correspond à une phase de reconstruction après la guerre. La deuxième phase (1955–1993) est généralement appelée le « Système de 55 », tandis que la troisième (après 1993) est la période des réformes politiques.

L'appellation « Système de 55 » rappelle que les deux principaux piliers de ce système, le LDP et le SPJ (Parti socialiste japonais), ont été fondés en 1955. C'est en 1955 qu'ont fusionné, justement, non seulement Jiyutô et Minshutô pour devenir le parti conservateur LDP, mais aussi les ailes droite et gauche des socialistes japonais pour devenir le SPJ. Au début, on s'attendait à ce que ce soit un système bipartite dans le style anglais qui en résulterait. Mais au cours des années 60, on a constaté que c'est un système dominé par un parti unique qui est né : un système comparable à l'hégémonie du Parti social-démocratique en Suède, ou le Parti chrétien-démocrate en Italie, ou le Parti national du Congrès en Inde.

A part une pause de dix mois entre août 1993 et juin 1994, le LDP domine sans interruption, depuis 1955, le déroulement des événements au Parlement et a le poste de Premier Ministre.

La Constitution et le système des Droits fondamentaux :

La Constitution de 1947, qui a été instaurée par l'autorité d'occupation américaine sous la conduite du Général Douglas MacArthur, est entrée en vigueur le 3 mai 1947. Cette Constitution même est très progressiste. A part l' Art. 9 qui interdit la remilitarisation du Japon, elle contient l'Art. 25 qui stipule que :

« Chaque citoyen a droit à un minimum de vie saine et cultivée. L'Etat doit fournir des efforts dans tous les domaines de la vie pour développer et accroître le bien-être social, la sécurité sociale et la santé de tous. »

L'Art. 27 de la Constitution stipule par ailleurs que : « Chaque citoyen a droit au travail et a le devoir de travailler. »

La Haute Cour de Justice, en tant que plus haute instance juridique au Japon, a à plusieurs reprises décidé, que cet Art. 25 ne contient aucun droit auquel le citoyen peut faire appel devant la Justice ; il faut plutôt le comprendre comme étant une phrase-programme. Ainsi, ce devoir d'être un Etat social constitue un fondement de l'Etat et de la législation.

A travers cet ancrage au droit dans le travail et aux droits sociaux fondamentaux, dans la Constitution, l'Etat japonais est tenu d'assurer et de réaliser une politique de l'emploi et de l'Etat social. C'est pour cela que la création et la sécurité de l'emploi prend une place importante dans le système japonais de bien-être et de croissance, tandis que les systèmes de sécurité sociale – les diverses assurances : pension, maladie, soins et chômage – doivent être financièrement solidement assurés par l'Etat.

L'économie politique :

Le Japon appartient au groupe de pays dotés d'une économie de marché coordonnée. Toutefois, au Japon, cette coordination se retrouve au sein de réseaux d'entreprises, souvent composés d'entreprises regroupant divers secteurs d'activités ou des familles d'entreprises. On appelle ces groupes d'entreprises « keiretsu ».

Même les systèmes éducatifs et les processus de transfert de technologie s'organisent le long de ces structures « keiretsu ». Les employé(e)s sont encouragé(e)s à acquérir des techniques et compétences spécifiques à ces groupes d'entreprises, et peuvent en contrepartie compter sur un emploi à vie. Les syndicats sont également axés sur ces structures particulières aux entreprises, ce qui donne aux personnel le droit de s'exprimer sur les questions qui concernent la vie de l'entreprise.

Les entreprises japonaises sont financées à travers des crédits bancaires à long terme, ce qui leur permet d'avoir une sécurité relativement élevée pour la planification, et ainsi, de se concentrer sur l'évolution à long terme de l'entreprise.

En ce qui concerne l'Etat, c'est la politique du marché du travail et de l'emploi qui est son souci premier, tout de suite après la Seconde guerre mondiale, et jusque dans les années 60. A la fin des années 60 et au début des années 70, le gouvernement LDP, qui avait d'abord été soumis à la pression des politiques d'actions sociales de maires « progressistes », c-à-d, communistes ou sociaux-démocrates, a aussi commencé à développer les systèmes sociaux de manière assez complète.

*L'économie de
marché coordonnée
est basée sur des
réseaux d'entreprise*

Mais à la suite des crises pétrolières, on freina, à partir de la moitié des années 70, la politique sociale qui, jusque là, était en pleine expansion, sans pour autant la renier. Les partenaires sociaux et les acteurs étatiques étaient tous d'avis que la politique active de l'Etat concernant le marché du travail devait être encore plus appuyée et développée, compte tenu des imbrications de plus en plus fréquentes des économies au niveau mondial, et des dangers que cela représentait.

Une politique de marché de travail active

Dans le cadre de cette politique active en faveur du marché du travail, différentes mesures ont été prises, telles que les subventions salariales, les crédits immédiats, les aides financières pour la formation continue. L'expansion de l'emploi qui a continué jusque dans la deuxième moitié des années 90 et les taux de chômage très bas prouvent la réussite de cette politique.

L'Etat social :

Même si la Constitution japonaise contient une clause sur l'Etat social en son Art. 25, et que, grâce à cet article, en 1947 déjà, des lois avaient été rénovées ou créées dans plusieurs domaines, le Japon donna pendant longtemps l'image, contrairement au dynamisme de son économie, d'un retardataire en matière de développement social. De plus, le Japon se trouve, dans les comparaisons avec les autres pays de l'OCDE sur le taux des prestations sociales étatiques dans le PSB, toujours classé au bas de l'échelle. En fait, si on ne prend en compte que ces prestations sociales étatiques, on ne peut appréhender qu'une partie de la manière dont le Japon réalise son Etat social, puisqu'au Japon, les prestations sociales au sein des entreprises sont très nombreuses. Ces dernières se montent à au moins 10 % du PSB. Par employé et par mois, les entreprises dépensaient en moyenne l'équivalent de 570 Euro de contributions sociales légales et presque 1000 Euros de prestations sociales d'entreprise.

De plus, le système social japonais essaie de régler la question de l'équilibre social et de l'intégration sociale, non pas à un stade secondaire, c-à-d, à travers des transferts de prestations de l'Etat social vers des particuliers, mais d'abord, en priorité, à travers des mesures touchant directement les politiques de marché du travail et les politiques d'emploi.

La pension : Avec la Réforme de 1973, les paiements de pension pour ceux qu'on désigne par « retraité standard » dans l'assurance octroyée aux employés, ont été augmentés à 45 % du salaire moyen, et lié à l'indice du coût de la vie.

Services sociaux importants de l'entreprise

Pension

Puis, par une réforme des pensions en 1985, les contributions ont été augmentées petit à petit, et les montants des pensions eux-mêmes, réduits, pour juguler les impacts du processus de vieillissement rapide de la société japonaise, jusqu'en 2025. Ensuite, on introduisit ce qu'on appela : assurance-vieillesse « populaire », que tous les citoyennes et citoyens devaient obligatoirement contracter en payant des cotisations. Cette assurance populaire devait garantir une sécurité sociale de base.

En 2000, la pension moyenne de vieillesse dans le système populaire se montait à environ 440 euros par mois. En 2001, 98 % de tou(te)s les citoyennes et citoyens audessus de 65 ans ont reçu une pension populaire. Dans la plupart des cas, il y a, en plus, une pension d'entreprise d'environ 800 euros, ou bien, un montant négocié jusqu'à 64 mois de salaire lorsqu'on atteint l'âge-limite de la retraite définie par l'entreprise.

Le système de santé : Le système de santé repose sur le principe d'universalité, que l'Etat garantit à travers le programme de protection-maladie, que sles personnes nécessiteuses non assurées aient aussi une protection maladie. Pour les assurances-maladie des employés, la réforme de 1984 a instauré une participation personnelle de 10 %, qui a été entre-temps augmentée à 20 jusqu'à 30 %. En 1984ainsi, on le même niveau que la Caisse d'assurance-maladie nationale, où sont assurées les personnes qui ne sont pas ou ne sont plus membres d'une Caisse d'assurance-maladie pour employés, par exemple, les travailleurs indépendants, les paysans, les employés de petites entreprises et chaque membre de leurs familles. Pour la Caisse d'assurance-maladie nationale, la participation personnelle se monte depuis assez longtemps à 30 %.

Le système éducatif :

L'éducation joue un rôle de grande valeur dans le système social du Japon. En 2001, 93,9 % de la population japonaise sont passés, après avoir terminé la période scolaire obligatoire de neuf ans, aux trois années d'école supérieure. Si on ajoute aussi les cours à distance et les cours du soir, cette proportion monte à 97,3 %. Malgré cela, les dépenses étatiques pour l'éducation sont très minimales, comparées à celles des autres Etats, sur le plan international. En rapport avec le PIB, elles se montaient en 1999 à 3,5 % seulement. Le ministère japonais de l'éducation explique cela par le taux relativement élevé d'institutions éducatives privées. Ainsi, 77,5 % des universités japonaises sont privées.

Système de santé

Système éducatif

Résumé

Au Japon, tous les éléments d'une Démocratie sociale sont présents. Néanmoins, cette Démocratie sociale est apparue d'une manière différente de celle des autres pays étudiés : sans un parti social-démocrate puissant, ni un fondement idéologique social-démocrate. Les élites bureaucratiques, académiques et politiques du Japon se distinguent plutôt par leur volonté de chercher des solutions pragmatiques, indépendamment de toute idéologie ou de tout dogme scientifique, et d'accumuler et de traiter toutes les informations, les idées et les concepts qu'ils peuvent trouver partout dans le monde.

Une faiblesse du système japonais réside dans le fait qu'il reste toujours lié à la citoyenneté japonaise uniquement. Le pays dispose à peine, jusqu'ici, de concepts et d'approches pratiques en vue de l'intégration de minorités étrangères. Et pourtant, l'immigration de travailleurs a commencé depuis longtemps et va encore se renforcer dans le futur, selon les prévisions. De même, il y a encore beaucoup à améliorer en matière d'égalité des sexes.

Ces problèmes jettent une ombre sur la Démocratie sociale au Japon, malgré ses systèmes de sécurité sociale performants et évolués. Après les réformes sociopolitiques des années 80, ils ne se sont plus posés, dans le discours politique, comme un obstacle contre l'internationalisation et la mondialisation de l'économie japonaise. Les fédérations d'entreprises ont certes exigé, dans les années 90, outre une dérégulation de l'économie, une flexibilité des structures de l'emploi, ainsi qu'une réduction du personnel de base, pour mieux résister dans les périodes de récession et de l'accentuation de la concurrence mondiale. En fait, ils n'ont pas pu se faire entendre dans le discours politique, avec ces exigences relatives au marché du travail. Entretemps, même ces fédérations d'entreprises se sont rétractées sur ces exigences et demandent aux entreprises membres et à l'Etat de s'engager plus pour l'emploi et la formation. Compte tenu des systèmes performants et évolués, d'une part, et des zones d'ombre et des problèmes, d'autre part, le Japon est décrit comme étant une Démocratie sociale moyennement inclusive. Il est intéressant de constater que l'organisation de l'Etat, du modèle social, ainsi que le modèle économique diffère fondamentalement de l'Allemagne qui est aussi classé comme Démocratie sociale moyennement inclusive.

Références

bibliographiques :

Eun-Jeung Lee (2006), La Démocratie sociale au Japon. Eléments de la Démocratie sociale dans le système japonais, in : Thomas Meyer (éd.), Pratique de la Démocratie sociale, Wiesbaden, p. 374–444.

Taux de l'emploi 2006	70 %	Nombre des personnes ayant un emploi (15–64 ans) par rapport à la population totale (Source : Eurostat)
Taux de l'emploi féminin 2006	58,8 %	Nombre des femmes qui travaillent (15–64) par rapport à la population féminine totale (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2006	4,1 %	Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2006	1,4 %	Pourcentage des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2006	24,9 %	Chiffre de détermination de l'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus profonde est l'inégalité (Source : Human Development Report 2006)
Indice de pauvreté 2006	11,7 %	L'indice de pauvreté se compose de différents indicateurs (Espérance de vie, Taux d'alphabétisation, Accès aux soins de santé...), 0 = min. Pauvreté, 100 = max. Pauvreté (Source : Rapport sur le Développement Humain 2006)
Education : Une performance dépendante du milieu socio-économique. 2006	7,4 %	Une performance dépendante du milieu socio-culturel (Source : OCDE, Etudes PISA 2006)
Taux d'organisation syndicale 2003	19,7 %	Pourcentage de la population active, organisée dans des syndicats (Source : Visser, J. 2006, « Statistiques des membres syndiqués dans 24 pays », Monthly Labor Review, vol.129, n°1, pp. 38–49.)

5.5. La Suède

D' Erik Gurgsdies

*Maintien de l'Etat
de bien-être et
de croissance
traditionnel*

La Suède a jusqu'ici réussi à garder l'Etat providence traditionnel, avec ses nombreuses prestations (financières) et sociales publiques, ainsi qu'un secteur de services publics évolué, même en ces temps durs de la mondialisation : Ainsi, les Suédois disposent actuellement d'un système éducatif gratuit, du préscolaire jusqu'à l'université ; le système de santé publique est gratuit pour tous les Suédois, à part le paiement d'un droit (d'entrée) minime ; en cas de chômage, on accorde 80 % du dernier salaire, jusqu'à un certain plafond, et pour la vieillesse, il y a un système de pension public, basé sur le revenu, y compris une pension de garantie financée par les impôts et attribuée aux personnes qui ont un revenu insuffisant, au titre de sécurité contre la pauvreté dans la vieillesse.

Et si on compte encore qu'un tiers des travailleurs sont employés dans le secteur public de la Suède, ce qui porte le niveau de dépenses à un record de l'OCDE, et que la Suède, au début des années 90 est entrée dans sa plus grave crise économique depuis la Grande Dépression, la question pressante qui se pose est de savoir comment l'Etat providence a-t-il pu être défendu autrement qu'avec les moyens et les méthodes de tous les autres pays, par ces temps de la mondialisation.

*Une homogénéité
socio-culturelle
marque la culture
politique*

Devant ces faits, il est intéressant de se rappeler que la culture politique et la mentalité des Suédois sont marqués depuis très longtemps par des idéaux d'égalité sociale. Elles proviennent sans doute des formes de vie germaniques les plus anciennes, qu'un féodalisme faiblement marqué n'a pas réussi à réprimer. On peut peut-être également avancer ici comme explication, la remarquable homogénéité socioculturelle qui prévalait jusqu'il y a peu de temps. Les communes relativement autonomes jouent un rôle vital dans le quotidien local. Dans un pays où les composantes géographiques incluent souvent l'éloignement et l'isolement, l'administration locale fait preuve d'un enracinement profond dans la conscience populaire. Mais le cadre légal de l'Etat central, ainsi que ses subventions ciblées concourent à une unité solide des liens nécessaires à la continuité de la vie locale.

Le système politique :

Dans le système politique de la Suède, le consensus, la négociation et l'intégration jouent un rôle important. Par conséquent, le processus de légifération de la Suède se caractérise par une participation fortement institutionnalisée de la société civile.

Au début, une décision du gouvernement indique qu'un comité d'investigation des faits à juger doit être mis en place. L'initiative émane, il est vrai, souvent du gouvernement, mais le Parlement, l'administration publique ou encore les groupes sociaux (!) peuvent également prendre des initiatives. Le comité, composé, selon la loi en question, de politiciens, d'experts ou de représentants de groupes sociaux concernés, décide d'une position qui représente la base de discussion. Ce processus qu'on appelle « Remiss » est à la base d'une conception de société comme étant une société tournée vers le compromis et le consensus.

Dans le paysage des partis de la Suède, la social-démocratie prend une position dominante, dès les années 30. En ce temps-là, elle avait mis en place un programme public d'emploi financé sur crédits pour améliorer l'infrastructure, ainsi que l'habitat des familles nombreuses ; c'était pendant la Grande Dépression, contre la tendance économique du moment. « En Europe centrale, on construisait des barricades dans les rues ; En Suède, on essayait d'avancer à travers des carrefours sans rails », remarquait le Premier Ministre de toujours Tage Erlander, à propos de la direction politique donnée au programme d'emploi. Le succès de ce programme n'a pas seulement augmenté les résultats de vote du SAP (Parti social-démocratique des travailleurs), mais aussi le nombre de leurs membres, ainsi qu'a renforcé le syndicat des travailleurs, LO (Organisations des régions) qui lui était idéologiquement très proche. La position dominante de la social-démocratie fut également avantagée par la décomposition de l'opposition bourgeoise. Ainsi, ce qu'on appelle « le bloc socialiste », composé des Socio-démocrates, des Verts, de la Gauche, des Eurocommunistes, s'oppose à ce qu'on appelle « le bloc bourgeois » composé des Conservateurs, des Libéraux, du Centre paysan et des Chrétiens-démocrates, gouvernant ensemble depuis 2006. Même lors de la victoire électorale du bloc bourgeois en 2006, une solide majorité des partis était acquise à l'Etat providence.

La Constitution et le système des droits fondamentaux :

La Constitution suédoise ne contient pas seulement des droits à la liberté négatifs, mais aussi beaucoup de droits à la liberté positifs. Même si les droits fondamentaux sociaux, économiques et culturels, c-à-d, les droits à la liberté positifs n'ont pas force juridique comme les droits politiques, ils constituent des buts à atteindre sur le plan socio-politique. Ainsi, dans la Constitution, il est dit que : « Le bien-être pour chacun, sur le plan personnel, économique et culturel doivent constituer un objectif fondamental des activités publiques. Il est principa-

*Consensus et
Intégration
marquent le
système politique*

*Position
dominante de la
Socialdémocratie*

*Droits à la liberté
négatifs et positifs
dans la Constitution*

lement du devoir de la communauté d'assurer le droit au travail, au logement et à la formation, ainsi que de se soucier de la sécurité sociale dans de bonnes conditions de vie. » Qu'ils aient force juridique ou non, rien que le fait que ces objectifs socio-politiques prennent une place aussi prépondérante dans la constitution, leur attribuent aussi un rôle important dans la conscience publique. Cela se reflète également dans la construction de l'Etat providence suédois, de son économie de marché et de son économie politique.

*Le modèle
Rehn-Meidner*

L'économie politique :

Dans les années 50, le syndicat des travailleurs LO a présenté ce qu'on appelle « le modèle Rehn-Meidner ». Ce modèle partait du principe de ne pas atteindre le plein emploi par le biais d'une politique keynésienne, qui prône la primauté de la demande économique globale sur le cycle conjoncturel. Et effectivement, puisque chacune des branches de l'économie est typiquement liée à une expansion qui suit son propre rythme, (c-à-d, qu'elles fonctionnent, produisent et se développent chacune à des rythmes différents), une demande élevée en permanence sur tout l'ensemble de l'économie implique rapidement des goulots d'étranglement au niveau des livraisons. Ce qui entraîne des hausses de salaires dans ces secteurs qui connaissent souvent des goulots d'étranglements. Ces hausses de salaires finissent ensuite par être répercutées sur les prix. Et à moyen terme, cela provoque aussi des hausses compensatoires des salaires et des prix dans toutes les autres branches. Et pourtant, la montée générale des prix, entraînant donc une inflation, diminue la compétitivité de l'économie sur le plan international.

*Grande importance
du secteur public*

Pour atténuer ces problèmes relatifs au déséquilibre par rapport à la demande économique globale, le secteur public doit donc chercher à produire des surplus, indépendamment du cycle conjoncturel lui-même. Ces gains supplémentaires serviront, premièrement, à diminuer (ou à solder) les dettes publiques, deuxièmement, à sécuriser à long terme le système public qui réalise l'Etat providence, dans une société vieillissante, et troisièmement, à financer des mesures de protection anticycliques conjoncturels, pour contenir le réendettement public, même en cas de crise économique.

Mais une limitation de la demande économique globale, représente un danger pour toutes les entreprises et les emplois qui fonctionnent avec une faible productivité, c-à-d, avec des coûts élevés. La situation se complique encore plus par le

fait que, depuis la fin de la guerre, le syndicat des travailleurs LO poursuit ce que l'on appelle une politique de solidarité salariale. Conformément au principe : « le même salaire pour le même travail », tous les salaires devraient suivre la tendance d'une augmentation de la productivité moyenne. A cause de ces exigences salariales solidaires axées sur la productivité moyenne du travail moyen, les entreprises qui se situent à une productivité au-dessous de cette moyenne, se retrouvent alors encore plus confrontées à des problèmes de coûts élevés. Les entreprises hautement productives, elles, seront au contraire favorisées, puisque ces salaires solidaires axés sur le travail productif moyen, ne vont pas entamer entièrement les marges de répartition liées à la haute productivité de ces entreprises, d'autant plus qu'il s'agit d'un accord salarial volontaire. Ce système engendre donc ce qu'on appelle des « surprofits », qui vont ainsi être volontairement considérés comme une opportunité d'accumuler un capital, lequel peut ensuite être utilisé pour créer de nouveaux emplois, axés sur le maintien de cette haute productivité.

Les perdants dans cette combinaison de politique fiscale restrictive et de politique de solidarité salariale sont donc les entreprises à faible productivité, ainsi que les employés qui y travaillent. Le problème du chômage qui résultait de la situation de crise économique, n'a donc pas été abordé de manière défensive, en tant que problème public ; il a été abordé de manière offensive, comme un devoir d'ajustement public, dans le but de mettre en place une politique élaborée et active de marché de l'emploi : Par un système fourni d'activités de formation et d'appuis à la mobilité, on s'efforce de qualifier des chômeurs, en vue de les qualifier à des tâches productives, c-à-d, bien payées. Vues sous cet angle, la politique fiscale restrictive, la politique de solidarité salariale et la politique active en faveur du marché de l'emploi agissent dans le sens d'un renouvellement et d'un ajustement structurel permanents de l'économie suédoise aux exigences du marché mondial.

Ce sont également les points essentiels qui expliquent la rapidité avec laquelle la Suède a surmonté la crise des années 90, grâce à l'exportation : en effet, c'est grâce à l'existence de ce système efficace de politique active en faveur du marché de l'emploi, ainsi qu'à la tradition bien vivace, chez les acteurs des négociations salariales, de préférer les emplois hautement productifs à la défense des emplois existants à faible productivité, que des innovations ont pu être rapidement apportées et appliquées de manière efficace sur le marché de l'emploi : en cinq ans seulement – dans une conjoncture internationale favorable – la Suède a augmenté son taux d'exportation de 33 à 45 %, c-à-d, d'un tiers !

Le chômage en tant que devoir d'adaptation public

L'Etat social

Dans le sillage du processus de croissance d'après-guerre, la Suède se trouvait dans une phase de restructuration rapide, passant d'une société de pauvres ouvriers et paysans à une société d'employés qui acquièrent rapidement un bien-être privé. Compte tenu de ces évolutions structurelles, une politique d'assurance de base pour tous (qui promettait, par exemple, la même pension populaire pour le roi et le mendiant) ne pouvait plus vraiment constituer une mobilisation des électeurs, telle qu'elle le paraissait nécessaire pour garder le pouvoir.

Mais l'Etat providence suédois ne protège pas ses citoyennes et citoyens uniquement à travers des prestations monétaires publiques, en cas de risques élémentaires vitaux. Il y a également un secteur de prestations de services très élaboré, qui procure, à titre presque gratuit, la garde des enfants et des personnes âgées, l'utilisation des services de santé et d'éducation, ainsi que l'accès à des qualifications adaptées à la politique du marché de l'emploi. « Chacun paie ses impôts selon son salaire, et le bien-être que la société offre, repose plus sur la situation de vie dans laquelle on se trouve, que sur les primes que l'on a payées soi-même. Les prestations obtenues ne sont pas des résultats de décisions prises selon le marché : elles sont plutôt ancrées dans un processus politique. »

(d'après Meidner / Hedborg 1984 : 56)

En fait, l'expansion rapide du secteur de prestations de services public, dans le contexte du plein emploi, n'a pu être véritablement réalisée que grâce à la sollicitation des femmes à participer à la vie active. Dans la période de 1960 à 1990, le taux de l'emploi pour les Suédoises en situation de travailler est monté de la moyenne européenne de 50 %, au record mondial de 83 %. Comme les femmes étaient les véritables bénéficiaires des emplois offerts par le secteur public de prestations de services en pleine expansion, un potentiel électoral en faveur de la social-démocratie s'est également créé dans ce nouveau contexte.

Voici comment étaient organisés, dans leurs détails, les piliers de l'Etat providence :

La pension : Vers le milieu des années 50, sur l'initiative du syndicat des travailleurs LO, la proposition d'une pension supplémentaire basée sur le revenu a été émise. Cette proposition correspondait à une stratégie de changement d'objectif qui consistait à passer d'une assurance de base pour tous à une assurance

individuelle du niveau de vie. Les sociaux-démocrates voulaient ainsi gagner également l'adhésion d'une grande majorité des employés, pour élargir la base électorale social-démocrate.

L'assurance contre le chômage : Contrairement aux autres piliers du système d'assurance sociale, l'assurance contre le chômage se base sur le volontariat et l'appui étatique. Elle est organisée par des caisses de membres administrées par les syndicats. L'adhésion à un syndicat inclut également l'adhésion à une caisse d'assurance contre le chômage, mais l'inverse n'est pas vrai. Environ 90 % des employées et employés adhèrent à une telle caisse. Les caisses sont, pour une petite partie, financées par les cotisations des membres, mais en grande partie, par le budget de l'Etat. Il y a en plus une prestation de base financée par l'Etat pour tous les travailleurs qui perdent leur travail.

Aide sociale : En Suède, l'aide sociale se trouve sous la responsabilité du Ministère de la Santé et du Social, mais, au niveau local, elle est organisée par les communes et est surtout financée par les impôts communaux. Le montant de l'aide sociale est fixé par l'Administration nationale du bien-être et de la croissance, sur la base d'un niveau de vie considéré comme acceptable.

Système de santé : Toutes les habitantes de la Suède ont droit au remboursement des coûts pour les soins médicaux. Ils sont organisés par les parlements provinciaux et principalement financés par des impôts directs sur le revenu. Il y a de plus en partie un prélèvement de frais sur les patients, qui peuvent varier de province en province. De plus, tous ceux qui ont un gain annuel de plus de 6.000 couronnes, ont un droit de dédommagement, en cas de pertes dans leurs gains. Cette assurance-maladie est financée par une participation obligatoire de l'employeur et des cotisations-assurance, qui sont à régler avec les impôts.

Bien que la Suède montre actuellement le plus fort taux de dépenses des pays de l'OCDE, cela ne signifie pas que l'Etat providence soit particulièrement coûteux. En effet, les Américaines et Américains ne dépensent pas moins en assurance privée pour les risques élémentaires (assurance anti-chômage, maladie, vieillesse) que les Suédoises à travers les impôts et les dépenses sociales qu'elles doivent payer. Mais la différence décisive réside dans le fait qu'en Suède, toute la population est assurée, tandis qu'aux Etats-Unis, tous ceux qui ne peuvent pas se le payer, restent en-dehors des systèmes d'assurance privée.

Assurance contre le chômage

Aide sociale

Système de santé

Le principe d'universalité

Et si, dans le cadre du processus de mondialisation, on aboutit à l'ouverture des frontières économiques, la concurrence à l'importation mettra sous pression les groupes d'employés à faible productivité du pays. Et si l'on réussit à réduire la crainte des employés de perdre leur emploi et leur statut, grâce à des assurances généreuses sur leurs salaires et à des offres de qualification, les marges de manoeuvre s'élargiront, sur le plan de la politique économique, et les coûts de politique intérieure liés à l'ouverture économique vers l'extérieur vont baisser. Ainsi, compte tenu des relations économiques qui sont en train de se globaliser, une politique d'aide sociale croissance axée sur la qualification et la sécurité du statut constitue donc un instrument plus efficace sur le plan de la politique économique, par rapport à une politique sociale uniquement axée sur la protection de perdants économiques.

Le système éducatif

Comme la véritable « matière première » des sociétés industrielles et de prestations de service se compose surtout d'éléments de savoir, et de créativité dans la manière de les utiliser, le système éducatif est d'une importance stratégique pour l'évolution sociale dans une économie mondiale globalisée. Entre-temps la Suède dispose d'un système de jardin d'enfants bien développé, même s'il n'est pas encore gratuit. De la préscolaire jusqu'à l'université, les institutions éducatives sont maintenant accessibles (presque) gratuitement.

L'école générale intégrée suit le principe « Tous seront acceptés ». Presque tou(te)s les sortant(e)s de l'école générale s'inscrivent ensuite volontairement au lycée. L'université a été accessible à tous à la fin des années 70 : Tous ceux qui ont la possibilité de participer aux cycles de formation qu'ils ont choisis, peuvent étudier, si les places sont encore disponibles ; sinon, il y a une liste d'attente régie par divers critères. Par ailleurs, il existe aussi un système de formation des adultes bien développé.

Taux de l'emploi 2006	73,1 %	Nombre des personnes ayant un emploi (15–64 ans) par rapport à la population totale (Source : Eurostat)
Taux de l'emploi féminin 2006	70,7 %	Nombre des femmes qui travaillent (15–64) par rapport à la population féminine totale (Source : Eurostat)
Taux de chômage 2006	7,1 %	Pourcentage des chômeurs par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Taux de chômage de longue durée 2006	1,1 %	Pourcentage des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) par rapport à la population active (Source : Eurostat)
Inégalité des revenus / Coefficient Gini 2006	25 %	Chiffre de détermination de l'inégalité des revenus : plus la valeur est élevée, plus profonde est l'inégalité (Source : Human Development Report 2006)
Indice de pauvreté 2006	6,5 %	L'indice de pauvreté se compose de différents indicateurs (Espérance de vie, Taux d'alphabétisation, Accès aux soins de santé...), 0 = min. Pauvreté, 100 = max. Pauvreté (Source : Rapport sur le Développement Humain 2006)
Education : Une performance dépendante du milieu socio-économique. 2006	10,6 %	Une performance dépendante du milieu socio-culturel (Source : OCDE, Etudes PISA 2006)
Taux d'organisation syndicale 2003	78 %	Pourcentage de la population active, organisée dans des syndicats (Source : Visser, J. 2006, « Statistiques des membres syndiqués dans 24 pays », Monthly Labor Review, vol.129, n°1, pp. 38–49.)

Finalement : l'importance stratégique de la couche moyenne

L'Etat providence scandinave existera aussi longtemps que la couche moyenne appréciera ses prestations. Elle paie la part du lion dans les dépenses publiques et attend en retour des prestations de haute valeur. Si les prestations de l'assurance publique ne sont pas à la hauteur des attentes de la couche moyenne, alors, cette dernière se tournera vers les offres du marché, qui sont à payer personnellement. Mais comme personne ne veut payer doublement, cela se répercutera à moyen terme à travers les votes sans équivoque des électeurs contre cet Etat providence qui nécessite des impôts élevés. Ce ne sont pas les pauvres et les perdants qu'il s'agit de sécuriser contre une existence audessous du niveau de vie acceptable, grâce aux moyens publics -- mais toute la population, à travers des prestations de haute valeur : telle est la réponse scandinave à la question de l'Etat providence. Compte tenu de l'ancrage des droits à la liberté positifs et négatifs dans la Constitution, il ne s'agit pas seulement en Suède d'une validité formelle des droits fondamentaux, mais aussi de leur réalisation effective. C'est pour cela que la Suède est considérée comme étant une Démocratie sociale hautement inclusive.

Références

bibliographiques :

Erik Gurgsdies
(2006), *La Suède : La*
société civile dans
l'Etat social
universaliste, in :
Thomas Meyer (éd.),
Pratique de la
Démocratie sociale,
Wiesbaden,
p. 47–129.

6. UN DÉBUT POUR TERMINER

Comment conclure un manuel sur les fondements de la Démocratie sociale ? On pourrait résumer les résultats obtenus, mentionner leur importance et donner ainsi une conclusion à l'ouvrage. Mais ce ne serait qu'une variante trompeuse, puisque cet ouvrage a bien montré que la Démocratie sociale ne peut être tout simplement confinée dans la conception d'un modèle de pensée ou de devoir politique. Au contraire : Le chemin de la Démocratie sociale – en tant qu'idée et action politique – doit toujours être vérifié, adapté et repensé, si on veut le suivre vers la réussite.

La discussion autour de la Démocratie sociale s'est toujours caractérisée par le fait de ne pas rester immobile, mais de jeter un oeil les évolutions sociales, appréhender les chances et les risques et les utiliser ensuite pour la navigation politique. Cela différencie également la Démocratie sociale d'autres modèles politiques : elle ne s'accroche pas à ce qui a été transmis, et elle n'est pas non plus aveugle aux réalités qui changent et aux nouveaux défis.

Un des défis principaux des années et décennies suivantes sera l'adaptation de la mondialisation. Elle comporte des chances et des risques, en même temps. Le Parti social-démocrate allemand s'est donné ce devoir, dans son « programme de Hambourg ». Il a formulé ses premières réponses aux questions cruciales de la mondialisation, de la perspective de la Démocratie sociale.

Aide sociale, justice et démocratie

« Le 21ème siècle est le premier siècle véritablement global. Jamais auparavant les hommes n'ont été aussi dépendants les uns des autres, partout dans le monde. (...) Ce siècle sera, soit un siècle du progrès social, écologique et économique, qui donnera à tous les hommes plus d'aide sociale, plus de justice et de démocratie. Ou alors, ce sera un siècle de luttes amères à propos de la répartition des biens et un siècle de force déchaînée. L'art de vivre contemporain de nos sociétés industrielles pèse sur la durabilité écologique de la Terre. (...) L'enjeu est une vie digne pour l'être humain, la paix dans le monde et ainsi, une planète habitable. »
(d'après le Programme de Hambourg 2007 : 6)

La Démocratie sociale ne peut pas être simplement enfermée

Le défi : la mondialisation

Des marchés de capitaux et financiers qui fonctionnent

« Une économie moderne, basé sur un réseau global, a besoin d'un marché de capitaux et financier qui marche. Nous voulons utiliser les potentiels des marchés de capitaux pour une croissance qualitative. (...) Là où les marchés financiers visent uniquement des profits à court terme, ils mettent en danger les stratégies de croissance à long terme des entreprises et détruisent des emplois. Nous voulons, en utilisant aussi la législation sur les impôts et les actions, appuyer des investissements qui visent un engagement à long terme, au lieu de profits rapides. (...) La régulation internationale des marchés de biens et des marchés financiers devient de plus en plus essentielle, avec leur mise en réseau international grandissant. »

(d'après le Programme de Hambourg 2007 : 47)

Un bon travail

« Seul celui qui a des perspectives rassurantes sur sa vie, peut pleinement développer ses talents et ses capacités de performances. Un bon travail combine flexibilité et sécurité. Le rythme du progrès économique, des mutations de plus en plus rapides dans le monde du travail, ainsi qu'une concurrence accrue, exigent plus de flexibilité. Mais elle offre également plus de chances pour arranger sa vie de manière plus individuelle. (...) Pour combiner sécurité et flexibilité, et assurer la sécurité malgré ces mutations, nous voulons développer une politique moderne du temps de travail et transformer l'assurance contre le chômage en assurance pour le travail.

Ausi nécessaire et souhaitable que soit la flexibilité, il ne faudra pas qu'elle puisse être mal utilisée. Nous voulons renforcer des conditions de travail à durée indéterminée et assurées sur le plan social. Nous voulons combattre le travail précaire, pour que les travailleurs ne soient pas sans protection. »

(d'après le Programme de Hambourg 2007 :54f.)

Ces points montrent que la Démocratie sociale continue toujours d'évoluer et qu'elle doit se confronter aux défis – dans la conscience de ses fondements et un regard lucide sur la réalité.

Nous aimerions vous inviter à participer à la discussion sur la Démocratie sociale. L'Académie pour la Démocratie sociale de la Fondation Friedrich Ebert met son infrastructure à la disposition de cet objectif. Sept modules de séminaires abordent ces sujets axés sur les valeurs fondamentales et les champs d'action pratique de la Démocratie sociale :

Fondements de la Démocratie sociale

Economie et Démocratie sociale

Etat social et Démocratie sociale

Mondialisation et Démocratie sociale

L'Europe et la Démocratie sociale

Intégration, immigration et Démocratie sociale

Etat , Société civile et Démocratie sociale

Paix et Démocratie sociale

BIBLIOGRAPHIE

Max Adler (1926), *Neue Menschen. Gedanken über sozialistische Erziehung*, 2., vermehrte Aufl., Berlin. (Thème : Hommes nouveaux. Réflexions sur l'éducation socialiste.)

Michel Aglietta (2000), *Ein neues Akkumulationsregime. Die Regulationstheorie auf dem Prüfstand*, übersetzt von Marion Fisch, Hamburg. (Thème : Un nouveau régime d'accumulation. La théorie de la régulation sur la sellette.)

Detlev Albers und Andrea Nahles (2007), *Linke Programmbausteine. Denkanstöße zum Hamburger Programm der SPD*, Berlin. (Thème : Éléments fondamentaux du programme de la Gauche. Pistes de réflexion pour le Programme de Hambourg du SPD.)

Elmar Altvater (2006), *Das Ende des Kapitalismus, wie wir ihn kennen. Eine radikale Kapitalismuskritik*, 4. Aufl., Münster. (Thème : La fin du capitalisme, tel que nous le connaissons. Une critique radicale du capitalisme.)

Kurt Beck und Hubertus Heil (Hg.) (2007), *Soziale Demokratie im 21. Jahrhundert. Lesebuch zur Programmdebatte der SPD*, Berlin. (Thème : La Démocratie sociale au 21ème siècle. Manuel sur le débat à propos du programme du SPD.)

Dietrich Benner und Friedhelm Brüggem (1996), *Das Konzept der Perfectibilité bei Jean-Jacques Rousseau. Ein Versuch Rousseaus Programm theoretischer und praktischer Urteilsbildung problemgeschichtlich und systematisch zu lesen*, in : Otto Hansmann (Hg.), *Seminar : Der pädagogische Rousseau*, Bd. II : Kommentare, Interpretationen, Wirkungsgeschichte, Weinheim, S. 12–48. (Thème : Le concept de la Perfectibilité chez Jean-Jacques Rousseau. Un essai de lecture méthodique (par la problématique historique) et systématique du Programme de Rousseau sur la formation théorique et pratique du jugement, in : Otto Hansmann (éd.), *Séminaire : Rousseau, le pédagogue*, Vol. II : Commentaires, Interprétations, Historique de l'impact, Weinheim, p. 12–48.)

Isaiah Berlin (1958), *Two Concepts of Liberty*, Oxford (u. a.). (Thème : Deux concepts de Liberté.)

Eduard Bernstein (1899), *Die Voraussetzungen des Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemokratie*, Stuttgart. (Thème : Les corollaires du socialisme et les devoirs de la Démocratie sociale)

Hans-Jürgen Bieling, Klaus Dörre u. a. (2001), *Flexibler Kapitalismus. Analysen, Kritik, politische Praxis*,

Hamburg. (Thème : Un capitalisme flexible. Analyses, Critique, Pratique politique.)

Pierre Bourdieu u. a. (1997), *Das Elend der Welt. Zeugnisse und Diagnosen alltäglichen Leidens an der Gesellschaft*, Konstanz. (Thème : La misère du monde.)

Preuves et Diagnostics de la souffrance quotidienne de la société.)

Ulrich Brinkmann, Karoline Krenn und Sebastian Schief (Hg.) (2006), *Endspiel des Kooperativen Kapitalismus. Institutioneller Wandel unter den Bedingungen des marktzentrierten Paradigmas*, Wiesbaden. (Thème : La fin des jeux pour le capitalisme coopératif. Le changement institutionnel dans les conditions du paradigme axé sur le marché.)

Ulrich Brinkmann, Klaus Dörre u. a. (2006), *Prekäre Arbeit. Ursachen, Ausmaß, soziale Folgen und subjektive Verarbeitungsformen unsicherer Beschäftigungsverhältnisse*, hg. von der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn. (Thème : Le travail précaire. Origines, Envergure, Impacts sociaux et Formes subjectives de traitement des conditions d'emploi non sécurisantes.)

Hubertus Buchstein, Michael Hein und Dirk Jörke (2007), *Politische Theorien, Wochenschau für politische Erziehung, Sozial- und Gemeinschaftskunde*, Frankfurt am Main. (Thème : Théories politiques, Revue hebdomadaire d'éducation politique, Etudes sur la Société et la Communauté.)

Erwin Carigiet (2001), *Gesellschaftliche Solidarität. Prinzipien, Perspektiven und Weiterentwicklung der sozialen Sicherheit*, Basel / Genf / München. (Thème : Solidarité sociale. Principes, Perspectives et Développement continu de la Sécurité sociale.)

Robert Castel (2000), *Die Metamorphose der sozialen Frage. Eine Chronik der Lohnarbeit*, aus dem Französischen von Andreas Pfeuffer, Konstanz. (Thème : La métamorphose de la question sociale. Une chronique du travail salarié. Version allemande par Andreas Pfeuffer.)

Manuel Castells (2003), *Das Informationszeitalter*, Bd. 1 : Der Aufstieg der Netzwerkgesellschaft ; Bd. 2 : Die Macht der Identität ; Bd. 3 : Jahrtausendwende, Wiesbaden. (Thème : L'ère de l'information, vol. 1 : La montée de la société de réseaux ; vol. 2 : Le pouvoir de l'identité ; vol. 3 : Le tournant du millénaire.)

Robert A. Dahl (2000), *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven. (Thème : Polyarchie : Participation et opposition.)

Alex Demirovic (2007), *Demokratie in der Wirtschaft. Positionen, Probleme, Perspektiven*, Münster. (Thème : La démocratie dans l'économie. Positions, Problèmes, Perspectives.)

Fritz Erler (1947), Sozialismus als Gegenwartsaufgabe, Schwenningen. (Thème : Le socialisme est un devoir d'actualité.)

Walter Euchner, Helga Grebing u. a. (2005), Geschichte der sozialen Ideen in Deutschland. Sozialismus – Katholische Soziallehre – Protestantische Sozialethik. Ein Handbuch, 2. Aufl., Wiesbaden. (Thème : Histoire des idées sociales en Allemagne. Socialisme – Doctrine sociale catholique – Ethique sociale protestante.)

Helga Grebing (2007), Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung. Von der Revolution 1848 bis ins 21. Jahrhundert, Berlin. (Thème : Histoire du mouvement des travailleurs allemands. De la Révolution de 1848 au 21ème siècle.)

Görg Haverkate (1992), Verfassungslehre. Verfassung als Gegenseitigkeitsordnung, München. (Thème : Doctrine constitutionnelle. La Constitution : un système de réciprocité.)

Nancy Fraser und Axel Honneth (2003), Umverteilung oder Anerkennung ? Eine politisch-philosophische Kontroverse, Frankfurt am Main. (Thème : Redistribution ou Reconnaissance ? Une controverse politico-philosophique.)

Hamburger Programm (2007), Grundsatzprogramm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands, beschlossen auf dem Hamburger Bundesparteitag der SPD am 28. Oktober 2007. (Thème : Programme fondamental du Parti social-démocrate allemand, conclu lors de la Journée fédérale du parti SPD à Hambourg, le 28 octobre 2007.)

Wolfgang Heidelmeyer (Hg.) (1997), Die Menschenrechte. Erklärungen, Verfassungsartikel, internationale Abkommen, 4., erneuerte und erweiterte Aufl., Paderborn / München / Wien / Zürich. (Thème : Les droits de l'homme. Explications, Articles de la Constitution, Traités internationaux.)

Thomas Heinrichs (2002), Freiheit und Gerechtigkeit. Philosophieren für eine neue linke Politik, 1. Aufl., Münster. (Thème : Liberté et Justice. Philosophier pour une nouvelle politique de gauche.)

Karl Otto Hondrich und Claudia Koch-Arzberger (1994), Solidarität in der modernen Gesellschaft, Frankfurt am Main. (Thème : La solidarité dans la société moderne.)

Immanuel Kant (1963), Grundlegung zur Metaphysik der Sitten, in : Kants Werke in sechs Bänden, hg. von W. Weischedel, Bd. IV, Darmstadt. (Thème : Position fondamentale sur la métaphysique des us et coutumes, in : Les oeuvres de Kant en six volumes, Weischedel (éd.).)

Wolfgang Kersting (Hg.) (2000), Politische Philosophie des Sozialstaats, Weilerswist. (Thème : Philosophie politique de l'Etat social.)

Die Linke (2007), Programmatische Eckpunkte der Partei Die Linke, in : www.die-linke.de, Stand : 14.10.2007. (Thème : Points-Programme du parti Die Linke, in : www.die-linke.de, Date : 14.10.2007.)

Klaus Dörre (2005), Prekarität – eine arbeitspolitische Herausforderung, in : WSI-Mitteilungen 5 / 2005, S. 250–258. (Thème : Précarité – un défi de la politique du travail.)

Dieter Dowe, Kurt Klotzbach (Hg.) (2004), Programmatische Dokumente der Deutschen Sozialdemokratie, 4., überarbeitete und aktualisierte Aufl., Bonn. (Thème : Documents-Programmes de la Social-démocratie allemande.)

Hermann Duncker (1931), Einleitung, in : Max Beer, Allgemeine Geschichte des Sozialismus und der sozialen Kämpfe, mit Ergänzungen von Dr. Hermann Duncker, 7. Aufl., Berlin, S. 9. (Parties : Introduction et divers compléments d'information, in : Max Beer, Histoire générale du socialisme et des luttes sociales.)

Jürgen Kocka (1995) (Hg.), Bürgertum im 19. Jahrhundert, Bd. 1 : Einheit und Vielfalt Europas, Göttingen. (Thème : La bourgeoisie au 19ème siècle, vol. 1 : Unité et Diversité de l'Europe.)

Ferdinand Lassalle (1987), Reden und Schriften, hg. von Jürgen Friederici, 1. Aufl., Leipzig. (Thème : Discours et Ecrits.)

Detlef Lehnert (1983), Sozialdemokratie zwischen Protestbewegung und Regierungspartei 1848–1983, 1. Aufl., Frankfurt a. M. (Thème : La social-démocratie entre mouvement de protestation et parti gouvernemental, de 1848 à 1983.)

John Locke (1977), Zwei Abhandlungen über die Regierung, hg. von Walter Euchner, 1. Aufl., Frankfurt am Main. (Thème : Deux traités sur le gouvernement.)

Rosa Luxemburg (1899), Sozialreform oder Revolution ? Mit einem Anhang Miliz und Militarismus, Leipzig, in : Rosa Luxemburg, Gesammelte Werke, Bd. 1 : 1893–1905, Erster Halbband, 7. Aufl., Berlin 1990, S. 367–466. (Thème : Réforme sociale ou Révolution ? Avec un annexe sur la Milice et le Militarisme.)

Karl Marx (1998), Kritik der politischen Ökonomie (= MEW 23), Berlin. (Thème : Critique de l'économie politique.) Montesquieu (1992), Vom Geist der Gesetze, hg. von Ernst Forsthoff, Bd. 1, Tübingen. (Thème : De l'esprit des lois.)

Wolfgang Merkel u. a. (2006), Die Reformfähigkeit der Sozialdemokratie. Herausforderungen und Bilanz der Regierungspolitik in Westeuropa, 1. Aufl., Wiesbaden. (Thème : La capacité de réforme de la social-démocratie. Défis et bilan de la politique gouvernementale en Europe de l'Ouest.)

Thomas Meyer und Nicole Breyer (Mitarbeit) (2005), Die Zukunft der Sozialen Demokratie, Bonn. (Thème : L'avenir de la Démocratie sociale.)

Thomas Meyer (2005), Theorie der Sozialen Demokratie, 1. Aufl., Wiesbaden. (Thème : Théorie de la Démocratie sociale.)

Thomas Meyer (2006), Praxis der Sozialen Demokratie, 1. Aufl., Wiesbaden. (Thème : Pratique de la Démocratie sociale.)

Gero Neugebauer (2007), Politische Milieus in Deutschland. Die Studie der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn. (Thème : Les milieux politiques allemands. Etude de la Fondation Friedrich Ebert.)

Matthias Platzeck, Frank-Walter Steinmeier und Peer Steinbrück (Hg.) (2007), Auf der Höhe der Zeit. Soziale Demokratie und Fortschritt im 21. Jahrhundert, Berlin. (Thème : A la hauteur du temps. Démocratie sociale et Progrès au 21ème siècle.)

Julian Nida-Rümelin und Wolfgang Thierse (Hg.) (1997), Philosophie und Politik, 1. Aufl., Essen. (Thème : Philosophie et Politique.)

Dieter Plehwe und Bernhard Walpen (2001), Gedanken zu einer Soziologie der Intellektuellen des Neoliberalismus, in : Hans-Jürgen Bieling, Klaus Dörre u. a. (2001), Flexibler Kapitalismus. Analysen, Kritik, politische Praxis, Hamburg, S. 225–239. (Thème : Idées

pour une sociologie des intellectuels du néolibéralisme, in : Hans-Jürgen Bieling, Klaus Dörre et al. (2001). Un capitalisme flexible. Analyses, Critique, Pratique politique, Hambourg, p. 225-239.)

John Rawls (1979), Eine Theorie der Gerechtigkeit, Frankfurt am Main. (Thème : Une théorie de la Justice.)
Jürgen Ritsert (1997), Gerechtigkeit und Gleichheit, 1. Aufl., Münster. (Thème : Justice et Egalité.)
Jürgen Ritsert (1997), Gerechtigkeit und Gleichheit, 1. Aufl., Münster. (Thème : Justice et Egalité.)

Jean-Jacques Rousseau (1997), Diskurs über die Ungleichheit. Kritische Ausgabe des integralen Textes, übersetzt und kommentiert von Heinrich Meier, 4. Aufl., Paderborn / München / Wien / Zürich. (Thème : Discours sur l'inégalité. Edition critique du texte intégral, traduit et commenté par Heinrich Meier.)

Franz Schultheis und Kristina Schulz (Hg.) (2005), Gesellschaft mit begrenzter Haftung. Zumutungen und Leiden im deutschen Alltag, Konstanz. (Thème : La société à responsabilité limitée. Accusations et souffrances dans le quotidien en Allemagne.)

Amartya Sen (1985), Commodities and Capabilities, Amsterdam. (Thème : Commodités et capacités.)

Michael Walzer (1997), Pluralismus und Demokratie, in : Nida-Rümelin / Thierse (1997), Philosophie und Politik, 1. Aufl., Essen, S. 24–40. (Thème : Pluralisme et Démocratie, in : Nida-Rümelin / Thierse (1997), Philosophie et Politique.)

BIBLIOGRAPHIE RECOMMANDÉE

Les références bibliographiques suivantes s'adressent à tous ceux qui veulent travailler sur les Fondements de la Démocratie sociale, au-delà de ce qui est offert dans le présent manuel :

Histoire des idées politiques

Euchner, Walter, Helga Grebing (Editrice) :

Geschichte der sozialen Ideen in Deutschland. Sozialismus.

Katholische Soziallehre. Protestantische Sozialethik. 2005.

VS Maison d'édition pour les Sciences sociales. (ISBN : 978-3-531-14752-9)

Ce manuel détaillé présente un aperçu complet sur les liens entre les mouvements sociaux et les évolutions historiques des idées. Il se focalise surtout sur le socialisme, la doctrine sociale catholique et l'éthique sociale protestante.

Langewiesche, Dieter :

Liberalismus und Sozialismus. Ausgewählte Beiträge. 2003.

Editions J. H. W. Dietz Nachf. (ISBN : 978-3-8012-4132-2)

En 17 exposés, l'éminent historien de Tübingen, Dieter Langewiesche, explique l'histoire passionnante des tensions et des influences réciproques des grandes idéologies sociales des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, du libéralisme et du socialisme, sous leurs aspects culturels, sociaux et politiques.

Fondements

Meyer, Thomas :

Theorie der Sozialen Demokratie. 2005.

VS Edition pour les Sciences sociales. (ISBN : 978-3-5311-4612-6)

Deux forces combattent pour la plus grande influence dans le monde globalisé d'aujourd'hui : La démocratie libertaire et la démocratie sociale. Thomas Meyer développe les fondements théoriques pour une politique de la Démocratie sociale, dans laquelle, outre les droits fondamentaux citoyens et politiques, les droits fondamentaux sociaux et économiques de chaque individu sont sérieusement pris en compte.

Meyer, Thomas (en collaboration avec Nicole Breyer) :

Die Zukunft der sozialen Demokratie. 2005.

Académie politique de la Fondation Friedrich Ebert. (ISBN : 3-89892-315-0)

Dans cette publication se trouvent résumés les passages les plus importants tirés de la « Théorie de la Démocratie sociale » et de la « Pratique de la Démocratie sociale ».

La Démocratie sociale en Allemagne

Albers, Detlev / Andrea Nahles :

Linke Programmbausteine. Denkanstöße zum Hamburger Programm der SPD. 2007. Edition « vorwärts ». (ISBN : 9783866020)

Des membres de la Commission pour le Programme du SPD et des membres du SPD de divers Länder publient dans ce livre des contributions à des thèmes tels que la politique du marché du travail, la politique sociale, jusqu'à la politique de l'énergie, la politique de l'Europe et la politique internationale. Après même le Programme de Hambourg, ces textes, considérés comme étant une participation au débat pour un nouveau programme fondamental, présentent à ce titre des points de vue encore intéressants.

Neugebauer, Gero :

Politische Milieus in Deutschland. Die Studie der Friedrich-Ebert-Stiftung. 2007. Edition J. H. W. Dietz Nachf. (ISBN : 978-3-8012-0377-1)

En 2006, la Fondation Friedrich Ebert a commandé trois études, pour effectuer des recherches sur les formes et les degrés d'acceptation des réformes dans la société, et quels problèmes se sont présentés, lorsqu'il a fallu les expliquer aux citoyens. Une étude quantitative effectuée sur la base des valeurs et représentations des divers groupes, a mis en évidence la présence de neuf milieux politiques. Le type du « abgehängten Prekariats » (les groupes précaires écartés du travail) a récemment occasionné un débat public très passionné.

Platzek, Matthias / Peer Steinbrück / Frank-Walter Steinmeier (HG) :

Auf der Höhe der Zeit.

Soziale Demokratie und Fortschritt im 21. Jahrhundert. 2007.

Edition « vorwärts ». (ISBN : 978-3-86602-629-2)

De Willy Brandt émane cette exhortation envers son parti, clamant qu'il devait être « à la hauteur du temps », lorsqu'il fallait faire quelque chose de bien. Avec leur livre, les éditeurs veulent relancer le débat sur la manière dont le SPD peut réaliser les valeurs de la liberté, la justice et la solidarité à travers une politique progressive visant l'ascension sociale, une plus grande diversité et envergure des opportunités pour une vie meilleure, ainsi qu'un Etat social qui se préoccupe du bien-être de tous. Cette collection est apparue durant le débat pour un nouveau programme fondamental.

Beck, Kurt / Hubertus Heil (HG.) :

Soziale Demokratie im 21. Jahrhundert.

Lesebuch zur Programmdebatte der SPD. 2007.

Edition « vorwärts ». (ISBN : 978-3-86602-525-7)

Dans le cadre de ce débat sur le Programme, les éditeurs de cette publication se sont aussi donné, tout comme les autres auteurs, d'importants devoirs relatifs à l'avenir : Comment et avec qui allons-nous mettre en forme la mondialisation ? Où va l'Europe ? Comment faire vivre la démocratie ? Comment notre économie peut-elle croître et résoudre en même temps les problèmes sociaux et écologiques de l'avenir ? Comment peut-on créer du nouveau travail et que peut faire l'Etat social pour aider dans ce sens ? A-t-on réussi le tournant de l'énergie ? Comment se présente l'alliance politique pour la Démocratie sociale, de nos jours ?

La Démocratie sociale sur le plan international

Meyer, Thomas :

Praxis der Sozialen Demokratie. 2005.

VS Edition pour les Sciences sociales. (ISBN : 978-3-531-15179-3)

Ce titre présente des études qualitatives actuelles sur des pays, effectuées par des experts éminents dans le domaine, utilisant la Théorie de la Démocratie sociale de Thomas Meyer. Les pays étudiés sont la Suède, le Japon, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis. Ce titre présente également un nouvel index de mesure de la Démocratie sociale.

Académie politique de la Fondation Friedrich Ebert :

Soziale Demokratie in Europa. 2005. (ISBN : 3-89892-357-6)

Cette publication rassemble des contributions de personnalités du monde de l'économie et de la politique, qui ont vu le jour dans le cadre du débat sur le programme, mais qui sont tout aussi pertinents, même en-dehors de ce débat. L'intérêt principal réside dans la comparaison des modèles les plus importants d'Etat social en Europe.

Merkel / Egle / Henkes / Ostheim / Petring :

Die Reformfähigkeit der Sozialdemokratie. Herausforderungen und Bilanz der Regierungspolitik in Westeuropa. 2005.

VS Edition pour les Sciences sociales. (ISBN : 978-3-531-14750-5)

A la fin des années 90, les partis sociaux-démocrates dans la plupart des pays de l'Union européenne participaient au gouvernement, dans leur pays respectif. Quel taux de réussite affichaient ces divers partis dans leur politique de réforme ? Suivaient-ils une « Troisième voie » commune ? Sur la base d'études détaillées sur les pays, on a pu analyser et évaluer les politiques social-démocrates en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark.

Histoire

Dieter Dowe :

Von der Arbeiter- zur Volkspartei. Programmentwicklung der deutschen Sozialdemokratie seit dem 19. Jahrhundert. Collection Cercle de discussion

Histoire 2007, Cahier 71 ([http : // library.fes.de/pdf-fi/les/historiker/04803.pdf](http://library.fes.de/pdf-fi/les/historiker/04803.pdf))

Dieter Dowe désigne l'histoire de la social-démocratie depuis la Révolution de 1848 en matière de programmation et pratique comme étant une partie importante de la longue et éternelle discussion autour de l'ordre établi par l'Etat et la société, caractérisé par la liberté, la démocratie et la justice.

Miller, Susanne / Heinrich Potthoff :

Kleine Geschichte der SPD 1848–2002. 2002.

Edition J. H. W. Dietz Nachf. (ISBN : 978-3-8012-0320-7)

L'histoire résumée du SPD est, entre-temps, devenue une oeuvre standard ; elle raconte l'histoire du plus ancien parti allemand, depuis ses origines jusqu'au moment où il a accédé au gouvernement de Gerhard Schröder. Un tableau chronologique permet une orientation rapide.

Schneider, Michael :

Kleine Geschichte der Gewerkschaften. Ihre Entwicklung in Deutschland von den Anfängen bis heute. 2000.

Edition J. H. W. Dietz Nachf. (ISBN : 978-3-8012-0294-1)

Michael Schneider décrit de manière détaillée, et en connaisseur, l'histoire des syndicats, depuis leurs débuts, pendant l'industrialisation, jusqu'aux défis actuels du travail que doivent effectuer les syndicats, en cette ère de la mondialisation.

A PROPOS DES AUTEURS FEMININS ET MASCULINS

Julia Bläsius (*1981) est chargée de mission au Département du Dialogue International. Elle a étudié les langues, l'économie et les espaces culturels à l'Université de Passau. Ensuite, elle a fait un Master of Science en European Political Economy à la London School of Economics.

Frederike Boll (*1983) est étudiante à la Westfälische Wilhelms- Universität. à Münster. Elle étudie les sciences politiques, les sciences de la communication, ainsi que la psychologie.

Dr. Christoph Egle (*1974) est Assistant scientifique à l'Université Ludwig- Maximilian de Munich. Il a étudié les sciences politiques, la sociologie et la philosophie ; il a obtenu son doctorat en écrivant une thèse sur les réformes économiques et socio-politiques en Allemagne et en France. De 2001 à 2004, il a collaboré à un projet de recherche, mené au sein de l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg, sur la politique de réforme social-démocratique, en comparant des pays de l'Europe de l'Ouest.

Tobias Gombert (*1975) travaille dans l'organisation de séminaires de conseils d'entreprise. De plus, il est formateur en communication, dans des séminaires et ateliers. De 2003 à 2005, il a été Vice-Président fédéral de la Juso (Branche Jeunes du parti SPD) ; de 2005 à 2007, il a été membre du bureau fédéral de la Juso. Durant cette période, il a participé à la mise en place de l'école associative de la Juso. Jusqu'ici, il a fait des travaux scientifiques sur Jean-Jacques Rousseau, la théorie marxiste et la philosophie morale.

Dr. Erik Gurgsdies (*1944) est, depuis 1993, Directeur du bureau du Land Mecklenburg-Vorpommern de la Fondation Friedrich Ebert. Il a étudié l'économie et la sociologie. Ensuite, il a enseigné l'économie dans les Heimvolkshochschulen de Bergneustadt et Ahrensburg, ainsi qu'à la Hochschule für Wirtschaft und Politik (université) à Hamburg.

Marc Herter (*1974) est Président de la faction SPD du Conseil de Hamm (Westphalie). Il étudie le droit à la Westfälische Wilhelms-Universität, à Münster. Depuis 2002, il est membre du bureau fédéral SPD de la Rhénanie du Nord-Westphalie, et depuis 2006, il est également membre de la Présidence du parti du Land.

Dr. Christian Krell (*1977) est un collaborateur de la Fondation Friedrich Ebert et est responsable de l'Académie pour la Démocratie sociale. Il a étudié les sciences politiques, l'histoire et la sociologie à l'Université Siegen et à l'University of York. En 2007, il a obtenu son doctorat en sciences politiques en écrivant une thèse sur la politique européenne du SPD, du Parti travailliste britannique et du Parti socialiste français.

Dr. Eun-Jeung Lee (*1963) est enseignant à l'Institut des sciences politiques de l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg. Elle a étudié à l'Université Ehwa à Séoul et à l'Université Georg-August de Göttingen, où elle a obtenu son doctorat. En 2001, elle a obtenu son habilitation à diriger des recherches à l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg. Elle avait été boursière de la Fondation Alexander von Humboldt pour ses recherches, Fellow de la Japan Foundation et Visiting Research Fellow à l'Université Chuo de Tokyo. En ce moment, elle enseigne en Allemagne et en Corée.

Matthias Neis (*1976) a étudié la germanistique, les sciences politiques et les sciences de la communication à l'Université Wilhelm de Münster. De 2004 à 2006, il a été collaborateur scientifique à l'Institut de recherche sur « le Travail – la Formation – la Participation » à Recklinghausen. Depuis 2006, il est collaborateur scientifique à l'Université Friedrich-Schiller de Jena dans le Projekt HBS « Facteur économique : Promotion de la science ».

Christina Rentzsch (*1982) est étudiante en sciences de la communication, en sciences politiques et en psychologie à l'Université Wilhelm de la Westphalie, à Münster. Avant ses études universitaires, elle avait terminé un apprentissage en publicité à Cologne.

Martin Timpe (*1978) est gérant fédéral des groupes universitaires des Jeunes Socialistes (Jusos) et depuis 2007, il est Directeur de séminaire pour l'Académie de la Démocratie sociale. Il est par ailleurs engagé auprès des groupes universitaires Jusos.

Dr. Christian Krell (*1977) est un collaborateur de la Fondation Friedrich Ebert et est responsable de l'Académie pour la Démocratie sociale. Il a étudié les sciences politiques, l'histoire et la sociologie à l'Université Siegen et à l'University of York. En 2007, il a obtenu son doctorat en sciences politiques en écrivant une thèse sur la politique européenne du SPD, du Parti travailliste britannique et du Parti socialiste français.

Dr. Eun-Jeung Lee (*1963) est enseignant à l'Institut des sciences politiques de l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg. Elle a étudié à l'Université Ehwa à Séoul et à l'Université Georg-August de Göttingen, où elle a obtenu son doctorat. En 2001, elle a obtenu son habilitation à diriger des recherches à l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg. Elle avait été boursière de la Fondation Alexander von Humboldt pour ses recherches, Fellow de la Japan Foundation et Visiting Research Fellow à l'Université Chuo de Tokyo. En ce moment, elle enseigne en Allemagne et en Corée.

Matthias Neis (*1976) a étudié la germanistique, les sciences politiques et les sciences de la communication à l'Université Wilhelm de Münster. De 2004 à 2006, il a été collaborateur scientifique à l'Institut de recherche sur « le Travail – la Formation – la Participation » à Recklinghausen. Depuis 2006, il est collaborateur scientifique à l'Université Friedrich-Schiller de Jena dans le Projekt HBS « Facteur économique : Promotion de la science ».

Christina Rentzsch (*1982) est étudiante en sciences de la communication, en sciences politiques et en psychologie à l'Université Wilhelm de la Westphalie, à Münster. Avant ses études universitaires, elle avait terminé un apprentissage en publicité à Cologne.

Martin Timpe (*1978) est gérant fédéral des groupes universitaires des Jeunes Socialistes (Jusos) et depuis 2007, il est Directeur de séminaire pour l'Académie de la Démocratie sociale. Il est par ailleurs engagé auprès des groupes universitaires Juso.

La politique nécessite une orientation claire. Seul celui qui sait désigner clairement, sans équivoque, les objectifs de ses actions, peut alors les atteindre et motiver également d'autres personnes pour adhérer à ces objectifs. C'est pour cela que ce manuel intitulé « Fondements de la Démocratie sociale » pose la question de savoir ce que la Démocratie sociale signifie au 21^{ème} siècle. Quelles sont les valeurs sur lesquelles elle repose ? Quels sont les objectifs qu'elle poursuit ? Comment peut-elle être appliquée dans la pratique ?

Les thèmes des manuels sur la Démocratie sociale sont axés sur les séminaires de l'Académie pour la Démocratie sociale. L'Académie pour la Démocratie sociale présente une offre de qualification de la Fondation Friedrich Ebert pour les personnes politiquement engagées ou intéressées.

Informations supplémentaires sur l'Académie : www.fes-soziale-demokratie.de